

**Université de Neuchâtel - Faculté de droit**  
SECTION DES SCIENCES COMMERCIALES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

---

**Essai**  
sur  
**l'industrialisation de l'Iran**

**THÈSE**

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE DROIT,  
SECTION DES SCIENCES COMMERCIALES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES  
DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL  
POUR L'OBTENTION DU GRADE DE  
DOCTEUR ÈS SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

par

**Hossein SOHEILY**

Licencié ès Sciences politiques de l'Université de Lausanne

MONTREUX (Suisse)  
IMPRIMERIE GANGUIN & LAUBSCHER S.A.

1950

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre très vive reconnaissance à Monsieur le Professeur Paul-René ROSSET, pour ses précieux conseils et la bienveillante compréhension dont il a fait preuve à notre égard pendant l'élaboration de cet ouvrage.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à la Direction de l'Union de Banques Suisses à Genève, qui a bien voulu mettre à notre disposition les archives de la Banque au cours d'un stage dont nous avons pu apprécier toute la valeur.

**Essai**  
sur  
**l'industrialisation de l'Iran**

Monsieur Hossein SOHEILY, d'Iran, est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences politiques et sociales : *Essai sur l'industrialisation de l'Iran*. Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 13 novembre 1950.

*Le Directeur de la Section des sciences  
commerciales, économiques et sociales*

signé : P.-R. ROSSET

*A mon pays*

**A MON PÈRE TRÈS VÉNÉRÉ ALI SOHEILY**

## *Avertissement terminologique :*

### IRAN — PERSE

Depuis le 21 mars 1935, on appelle officiellement « Iran » et « Iranien », le pays et le ressortissant qui, jusque-là, portait, dans les langues européennes — à l'imitation des anciens historiens grecs — le nom de « Perse, Persan, Persia, Persian, Persine, Persé », ou des appellations semblables.

Nous n'avons fait ici usage de l'ancien nom que chaque fois que nous nous sommes occupé de faits se rapportant aux années antérieures à 1935, et cela par souci d'exactitude historique.

Ajoutons d'ailleurs que, dans la langue persane, le pays a toujours été appelé Iran et ses ressortissants Iraniens, ou plus exactement Irani.

Il est cependant admis d'employer le mot persan pour indiquer la langue que parlent les Iraniens. Ainsi, l'on dira, par exemple, la langue persane, et non la langue iranienne. D'autre part, la grande province iranienne, située sur le bord du golfe Persique, est désignée par le terme Pars, ou plus couramment Fars.

## INTRODUCTION

Depuis Frédéric List, le grand théoricien du « protectionnisme éducateur » jusqu'à Mihaïl Manoïlesco, nombreux sont les économistes qui ont mis en évidence les avantages de l'économie complexe<sup>1</sup>, soumettant à une critique serrée la vieille théorie ricardienne des coûts comparés et de la division internationale du travail<sup>2</sup>.

« L'histoire n'a pas réalisé cette conception d'une division internationale du travail, écrit le Professeur Fromont, où l'Angleterre se serait spécialisée dans l'industrie et le continent européen dans l'agriculture. Les nations continentales ont voulu ajouter au travail de la ferme celui de l'usine. Toutes, elles se sont constituées peu à peu une industrie... A une économie spécialisée, elles préfèrent une économie diversifiée, ce qu'on appelle généralement une

<sup>1</sup> L'économie complexe, vers laquelle sont poussés tous les peuples, ne s'identifie nullement avec l'économie fermée ou de l'autarcie. « C'est l'idée d'après laquelle toutes les nations s'attachent et doivent s'attacher à développer, sur leur sol, toutes les industries qui peuvent prospérer, de façon à constituer un faisceau de forces productives nationales aussi complet que possible ». (Cf. Lucien Brocard : *Les conditions générales de l'activité économique*, Paris, 1934, p. 118.) Sur les avantages de l'état complexe, voir Brocard : *Principes d'économie nationale et internationale* (Paris, 1929-1931, t. I, pp. 109-130 et t. II, pp. 3-35).

<sup>2</sup> Voir le très intéressant article du Dr Louise Sommer *Pays agricoles - Pays industriels : une ontithèse périmée*. (Revue Economique Internationale, juillet 1938, pp. 80-112).

économie complexe »<sup>1</sup>, par désir d'équilibre économique et de résistance aux phases de la conjoncture.

Partie de Grande-Bretagne et d'Europe occidentale, l'économie complexe s'est ensuite développée aux États-Unis d'Amérique. On l'a vu, en même temps, éclore sporadiquement dans l'Europe de l'Est et du Sud-Est, au Japon, en Australie<sup>2</sup>. A la manière d'une tache d'huile qui s'élargit, « elle a gagné ou elle gagne la Russie, la Turquie<sup>3</sup>, l'Égypte<sup>4</sup>, l'Afrique du Sud, l'Amérique du Sud, la Perse, etc. »<sup>5</sup>.

L'industrialisation des pays agricoles est donc un processus naturel qu'il serait vain de vouloir arrêter. Elle représente ainsi l'aspiration légitime des peuples à l'économie peu évoluée, vers un standard de vie plus élevé.

L'Iran a suivi le même processus de développement. Au début du XXe siècle, la féodalité, encore toute puissante, semblait déjà craquer sous l'effet du commerce et de l'industrie qui se développaient<sup>6</sup>. Après la première guerre

<sup>1</sup> Cf. P. Fromont : *La division internationale du travail et la reconstruction économique de l'Europe* (Revue Politique et Parlementaire, août 1931, p. 235).

<sup>2</sup> Cf. Brocard : *Nouveaux fondements du protectionnisme industriel* dans la Revue d'Economie Politique, Paris, Sirey, 1933, p. 285.

<sup>3</sup> Afin de hâter le développement des forces productives du pays les dirigeants turcs ont envisagé pour la Turquie un système d'économie nationale basée sur le principe d'étatisme (cf. R. Daglaroglu : *L'industrie textile turque*, Fribourg, 1941).

<sup>4</sup> El Sayed Hassan, dans son remarquable ouvrage, nous prouve avec raison les motifs impérieux qui imposent à l'Égypte d'orienter son activité productrice vers des branches multiples, non seulement en diversifiant autant que possible sa production agricole, mais aussi en créant à côté de l'agriculture, une industrie nationale (*Essai sur une orientation nouvelle de l'économie égyptienne*, Toulouse, 1928).

<sup>5</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, p. 385.

<sup>6</sup> Il n'en reste pas moins que des survivances féodales et patriarcales y subsistent encore.

mondiale, modelé par la volonté inflexible de son réformateur, Reza Chah, l'Iran s'est engagé résolument dans la voie de l'industrialisation, cherchant à utiliser au mieux des intérêts de la nation, ses ressources naturelles inépuisables. En moins de vingt ans, une industrie assez importante dans le cadre d'une économie encore peu évoluée y est apparue, sous l'impulsion de l'intervention gouvernementale qui suppléait à la carence de l'initiative privée. Certes, la prépondérance de l'agriculture et de l'artisanat n'en reste pas moins, à l'heure actuelle, sur l'ensemble du pays, encore fortement accusée.

L'œuvre accomplie et à accomplir encore dans le domaine industriel est immense, et nous en avons subi si fortement la séduction qu'il nous a paru d'autant plus intéressant de choisir pour sujet de thèse *Essai sur l'industrialisation de l'Iran*, étude d'une brûlante actualité.

La question de l'industrialisation de l'Iran n'a été traitée jusqu'à présent que partiellement, pour des branches déterminées. Notre travail a pour but de donner, si possible, une vue d'ensemble du problème. Cependant, nous savons qu'une question aussi vaste et aussi complexe que la nôtre, ne peut pas être étudiée à fond dans un ouvrage aussi modeste.

Notre travail se compose de quatre parties.

Dans la première, nous avons étudié très brièvement les conditions de l'Iran, son histoire économique précédant le régime de politique et économique actuel.

Dans la seconde partie, nous avons concentré nos efforts à l'examen du problème de l'industrialisation tel qu'il se pose en ce moment. C'est pourquoi nous avons étudié l'état présent de l'industrialisation de l'Iran et son évolution.

Mais l'observation des faits nous apprend que l'indus-

rialisation produit de multiples effets et qu'il en résulte de grands avantages, mais elle provoque aussi de graves problèmes d'ordre social qui ont une grande influence sur l'économie nationale. C'est la raison pour laquelle nous avons ensuite envisagé dans la troisième partie les effets de l'industrialisation de l'Iran.

Enfin, nous avons consacré la quatrième et dernière partie de notre exposé à l'étude du plan septennal du développement économique ; plan qui, élaboré il y a quelques années par les experts iraniens et étrangers, ne fut mis en exécution qu'au cours de l'année écoulée. Tout en essayant de donner, dans la mesure du possible, une vue d'ensemble du problème, nous nous sommes proposé pour tâche d'analyser d'un point de vue critique les prescriptions du plan en matière industrielle.

Si par notre modeste travail, nous avons réussi à contribuer quelque peu à l'enrichissement du patrimoine intellectuel de notre pays, en traitant d'un problème d'ordre économique et social, nous avons atteint l'objet de notre ambition et ce sera là notre récompense.

**PREMIERE PARTIE**

**Exposé sommaire des conditions de l'Iran**  
**Son histoire économique**

## CHAPITRE I

### *Milieu géographique*

D'une superficie de 1.644.000 km<sup>2</sup> — trois fois celle de la France <sup>1</sup>, quarante fois celle de la Suisse —, l'Iran est après la Chine, les territoires russes et la partie asiatique du Commonwealth britannique le plus grand Etat de l'Asie.

Cette vaste contrée est traversée de l'Est à l'Ouest et de l'Ouest au Sud-Est par de hautes chaînes de montagnes, allant de 2.000 à 5.671 mètres (hauteur du Mont Demavend, le pic le plus élevé de l'Elbourz, au nord de l'Iran).

La partie orientale du pays est couverte par un immense désert dénommé Kévir-Lout et Dachté-Kévir — les affreux déserts de sable et de gravier salin <sup>2</sup> — s'étendant sur une superficie de près de 400.000 km<sup>2</sup>. La sécheresse de l'air y est si forte que l'on ne trouve ni plante, ni animal, ce qui constitue pour le trafic entre l'Est et l'Ouest un obstacle aussi infranchissable qu'une chaîne de montagne. Le reste du pays forme le plateau de l'Iran avec une altitude moyenne de 1.200 mètres. Les hautes plaines sont situées entre 1.100 et 1.300 mètres et les vallées remontent jusqu'à 2.500 mètres.

<sup>1</sup> Cf. *Annuaire statistique de la S. d. N.*, 1942-1944, Genève, 1945.

<sup>2</sup> Cf. Pierre George : *U. R. S. S. - Haute Asie - Iran*, Paris, 1947, p. 504.

Vu la configuration <sup>1</sup> du pays, le plateau iranien a été autrefois le lieu de passage obligé des Indes à l'Europe, et en effet les migrations d'hommes et d'idées se firent par cet « isthme médique » resserré entre le bassin de l'Euphrate et la Caspienne <sup>2</sup>.

Étant donné la latitude et le contraste de relief, le pays est soumis, sur une distance ne dépassant pas 1.800 km., à deux climats absolument distincts l'un humide (les régions basses) et l'autre sec (le plateau central).

La répartition de la vie est étroitement conditionnée par la nature du climat local, c'est-à-dire surtout par la répartition des précipitations.

La bordure la plus humide et la plus plantureuse est la lisière caspienne qui porte successivement de l'Ouest à l'Est, les noms de Talech, de Guilan, de Mazandéran et de Gorgan (ex-Astrabad) <sup>3</sup>. C'est une des régions du pays ayant un caractère tout différent du reste de l'Iran. Déjà Firdousi <sup>4</sup> en faisait la région du printemps perpétuel gardé par les génies de l'Elbourz. Le climat y est caractérisé par des pluies abondantes surtout au printemps et en automne, dont la hauteur moyenne s'élève à 75 cm. « Le climat chaud et humide y est malsain, surtout là où les marais subsistent (« pays de la fièvre »), mais la végétation déploie une magnificence comparable à celle de la zone pontique et un tiers

<sup>1</sup> Sur la configuration de l'Iran, voir : *Géographie Universelle*, t. VIII. Asie occidentale, par R. Blanchard et F. Grenard, Paris, 1929.

<sup>2</sup> Cf. *Nouveau Dictionnaire de Géographie Universelle*, par Vivien de Saint-Martin, t. IV, Paris, 1890.

<sup>3</sup> Cf. Pierre George : *op. cit.*, p. 508.

<sup>4</sup> Poète persan, auteur du *Chah-nâmeh* (le livre des Rois), le célèbre poème épique de l'Iran médiéval (933-1021 ou 1025).

de toute la population iranienne vit dans ce pays moite des cultures les plus variées »<sup>1</sup>.

Le riz, la canne à sucre, le thé, le tabac, etc., s'y cultivent abondamment. Les orangers, les citronniers se dressent sur les premières pentes ; l'olivier même se niche dans les replis abrités des grandes pluies. Le mûrier est l'« arbre d'or » du pays. La sériciculture a été et redevient la branche d'activité principale des plaines caspiennes. Enfin, les vastes forêts et les riches prairies assurent l'élevage du bétail. Ce n'est pas sans raison que cette région a toujours été dénommée « grenier de l'Iran ».

Au contraire, dans la région du golfe Persique, les pluies ne tombent qu'au printemps et leur moyenne est de 30 cm. Le long du littoral, la chaleur humide est très souvent intolérable ; la température de l'air dépasse pendant l'été 50 degrés à Abadan, près du golfe Persique<sup>2</sup>. C'est donc le climat-type pour le palmier-dattier.

En dehors de la côte, le plateau iranien jouit d'un climat continental, avec deux saisons bien distinctes : un hiver rigoureux et un été très chaud. La moyenne des précipitations y est de 25 cm. Malgré cette pénurie d'eau, le sol produit en abondance une grande variété de plantes et des fruits de toutes espèces. On y cultive toutes sortes de céréales, du coton, du tabac, des légumineuses, des betteraves à sucre, etc., on y voit beaucoup moins de forêts que dans la région du Nord.

<sup>1</sup> Cf. Pierre George : *op. cit.*, p. 502.

<sup>2</sup> « Dans le Séistan, écrit le professeur Pierre George, la mission Mac-Mahon a enregistré une moyenne de 49° d'avril à novembre » (*op. cit.*, p. 505).

Bref, ces conditions géographiques ont eu une influence prédominante sur la formation de la psychologie nationale iranienne. Sa richesse était due à ce qu'elle suivait dans son activité économique la voie déterminée d'avance par les conditions permanentes et naturelles de son climat, de son sol et de ses traditions.

## CHAPITRE II

### ***Conditions économiques de l'Iran durant le XIX<sup>e</sup> siècle***

Depuis la chute des Safavides (1499-1722) l'Iran ne connut plus la prospérité d'autrefois<sup>1</sup>. Les horreurs de l'invasion des Afghans, puis les guerres du temps de Nader, et enfin le caractère sanguinaire de Agha Mohammed (1796-1797), chef de la dynastie Kadjar<sup>2</sup> nuisirent beaucoup à notre économie et à notre commerce. Le résultat le plus clair de cet ensemble de faits fut que la population iranienne dut émigrer. On a évalué la population de la Perse sous les Safavides à 40 millions d'âmes, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il ne restait plus que quelques 10 millions d'habitants<sup>3</sup>.

Un exposé succinct de la situation économique générale au cours du XIX<sup>e</sup> siècle va nous permettre d'aborder l'agriculture, l'industrie et le commerce du pays.

<sup>1</sup> Pour avoir une vue d'ensemble de l'économie iranienne sous les Safavides, consulter H. Sotoudeh : *L'évolution économique de l'Iran et ses problèmes*, Paris, 1936, pp. 59-64.

<sup>2</sup> Sur l'Empire de Kadjar, voir le très intéressant ouvrage de V. Bérard : *Révolution de la Perse*, Paris, 1910.

<sup>3</sup> Cf. Djazaéri : *La crise économique mondiale et ses répercussions en Iran*, Paris, 1937, p. 115.

## I. L'agriculture

Le sol de l'Iran, malgré l'insuffisance et parfois le manque d'eau dans le Centre et dans le Sud, est très favorable à toutes sortes de cultures. C'est pourquoi les travaux des champs ont été les principales occupations des habitants de ce pays au cours des siècles formant leur histoire douloureuse et tourmentée. Cependant cette branche principale de l'activité économique n'a jamais connu l'importance qu'elle revêtit dans cette première partie du XXe siècle.

En effet, par sa situation géographique, l'Iran est à la porte de l'Asie et le trafic commercial entre l'Orient et l'Occident emprunta toujours ses routes. Bénéficiant des avantages offerts aux pays de transit, le pays était devenu un centre de commerce et de négoce. Mais, ce mouvement s'arrêta, lorsque, au XIXe siècle, le canal de Suez fut percé, et depuis, le pays se trouva nécessairement livré à ses propres ressources. C'en était fini du commerce et du transit et l'Iran devint le pays de l'agriculture et des pâturages qu'il est aujourd'hui, avec la tradition d'un commerce mondial <sup>1</sup>.

Réduit ainsi au rôle de producteur agricole, le pays n'a pu néanmoins développer son agriculture. Rares sont les parties du monde où les dons de la nature ont été répandus avec une même abondance. Mais l'homme ne s'est pas montré égal à cette générosité de la nature. Certes, le machinisme et les méthodes nouvelles d'exploitation n'ont pénétré partout, que très lentement en agriculture, mais l'Iran sous la dynastie des Kadjars, fut certainement un des pays les plus fermés à cette nouvelle forme d'exploitation.

<sup>1</sup> Cf. *Rapport de la Commission d'enquête sur la production de l'opium en Perse* (Publ. de la S. d. N., Genève, 1926, XI, 10, p. 10).

Il faut avouer d'autre part, que le système d'exploitation agricole à cette époque était des plus déplorables. Cela était dû à la fois au caractère seigneurial<sup>1</sup> de la propriété agricole, et ensuite à la pression exercée par la classe propriétaire sur la classe paysanne. Cela constituait une des principales causes de la détresse de l'agriculture du pays. Car, les seigneurs propriétaires formant les notables des villes et pratiquant l'absentéisme, laissaient le soin de diriger leurs affaires à un gérant ou à un locataire qui prenaient leurs terres en fermage. Le mode de partage des récoltes n'étant régi par aucune législation spéciale<sup>2</sup>, la part des paysans se trouvait toujours réduite au minimum.

Aussi, n'ayant pas conscience de sa valeur productive et n'étant protégé par aucune loi sociale, le paysan était souvent victime d'abus incessants.

En somme, on peut voir dans la misère de la population agricole la cause de la décadence et de la pauvreté de la nation iranienne à la fin du XIXe siècle.

## **II. L'industrie**

L'Iran, quoique pays par excellence agricole, avait toujours eu, à côté de sa production agricole une industrie domestique. Dans ses grandes villes pullulaient d'innombrables industries artisanales qui produisaient la plupart des articles dont le pays avait besoin ; leurs produits donnaient même lieu à un large courant d'exportation dans les pays voisins ou lointains.

<sup>1</sup> Cf. K. Sandjabi : *Essai sur l'Economie rurale et le Régime agraire de la Perse*, Paris, 1934, p. 131.

<sup>2</sup> *Idem*, pp. 191-212.

Gobineau témoigne qu'il existait « une grande production de soieries, velours, taffetas, brocarts, à Kâchan, à Ispahan, à Recht, à Yazd, des manufactures d'armes à Kerman et à Chiraz, de la chaudronnerie remarquablement belle et célèbre dans tout l'Orient ; enfin une quantité de branches de fabrications, parmi lesquelles on ne peut oublier de nombreuses variétés de tapis »<sup>1</sup>.

Le produit le plus connu de cette industrie était sans contredit le tapis, renommé par ses dessins et la finesse du tissage. C'est surtout sous les Safavides que l'industrie iranienne des tapis a atteint le plus haut degré de perfection, tant du point de vue industriel que décoratif et artistique<sup>2</sup>.

Après cette époque glorieuse, l'industrie artisanale de l'Iran commença à péricliter par suite de l'insouciance des gouvernements successifs.

Lors de la révolution industrielle qui illustra le XIXe siècle, la production manuelle de l'artisan iranien faute de protection, n'a pu résister à l'invasion des produits fabriqués étrangers. Par suite des difficultés intérieures, l'Iran perdit tout le prestige et la puissance qu'il possédait jadis. De là, il tomba sous l'influence et fut en butte aux antagonismes de ses voisins européens : la Russie et l'Empire britannique.

<sup>1</sup> Cf. le Comte de Gobineau : *Trois ans en Asie*, Paris, 1922, t. II, p. 137.

<sup>2</sup> Les tapis de cette époque que l'on peut encore admirer dans les grands musées, en Europe et en Amérique, sont de « véritables tableaux, dont l'éclat magique frappe l'œil le plus insensible à la séduction des merveilles de l'art. La puissance de leurs coloris, de leurs dessins et la richesse de leurs motifs révèlent le génie artistique et le sens de l'harmonie des artisans safavides dont on n'a pas encore pu pénétrer le sens professionnel » (cf. A. Kia : *Essai sur l'Histoire industrielle de l'Iran*, Paris, 1939, p. 74).

Pendant tout le XIXe siècle, ces deux puissances, mues par leur politique d'expansion, trouvaient en Iran de quoi calmer leur appétit<sup>1</sup>. C'est surtout la Russie qui, après deux guerres malheureuses, la dernière en 1828, et sa victoire sur l'Iran imposa au pays par le traité de Torkamantchaï<sup>2</sup> le régime des capitulations. L'institution de ce régime, imposé par le droit du plus fort, constituait pendant un siècle, soit de 1828 à 1928, l'obstacle le plus funeste au développement économique du pays<sup>3</sup>.

Toujours, au cours de ce même siècle, pendant lequel les progrès techniques ont bouleversé les anciennes conceptions industrielles et permirent une vaste extension de l'emploi des produits manufacturés, les articles destinés à la consommation du pays venaient presque tous de l'étranger.

Vers la fin du XIXe siècle et au commencement du XXe, plusieurs essais en vue d'introduire l'industrie moderne en Iran avaient échoué pour des raisons diverses et notamment à cause de l'absence de politique protectionniste. C'est ainsi qu'« une usine de sucre, montée à Kahrizak en 1895, par une Société belge, au capital de 5 millions de francs, et qui passa après à une société de Parsis, dut

<sup>1</sup> Notre sujet ne nous laisse pas de place pour retracer les grandes lignes de la politique de ces puissances. Pour de plus amples renseignements, consulter M. Afschar : *La politique européenne en Perse*, Berlin, 1921.

<sup>2</sup> Nom d'un village situé au nord de l'Azerbaïdjan où le traité fut signé en 1828.

<sup>3</sup> En parcourant les pages de l'Histoire des Kadjars concernant l'époque des capitulations, on peut constater que l'Iran, tout en préservant juridiquement sa souveraineté, a passé en réalité par diverses phases d'une semi-colonisation.

fermer ses portes »<sup>1</sup>. Il en fut de même pour la filature et les autres usines que feu Sanied Dovleh avait créées.

Jusqu'à l'avènement du régime politique actuel, ce fut la ruine de l'industrie iranienne. Les richesses souterraines restaient inexploitées et le pays en fut réduit à ne produire que des matières premières agricoles de quelques espèces limitées.

### III. Le commerce

A son apogée, c'est-à-dire au XVII<sup>e</sup> siècle, l'Iran était l'un des pays les plus riches du monde. Non seulement son agriculture et son industrie le dispensaient de l'apport étranger, mais encore le pays était le lieu de transit des marchandises venant de l'Extrême-Orient et de l'Occident. Les caravanes transportant des épices, des tissus, des parfums et des pierres précieuses sillonnaient continuellement ses routes, ce qui n'était que favorable au pays.

Mais un siècle plus tard, le pays ne connut que la guerre et la misère. Le commerce tomba très vite ; l'industrie fut anéantie et sa production réduite.

L'avènement des Kadjars fut marqué au début par une reprise des affaires. Mais cependant, le pays n'allait pas revivre la prospérité d'antan. En effet, jusqu'avant le machinisme et l'extension des moyens de transports maritimes, l'Iran comme nous l'avons signalé, pouvait se défendre et subvenir à ses besoins.

Mais c'est surtout à partir de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que la situation subit un profond changement. De bonne heure les marchandises russes et anglaises affluè-

<sup>1</sup> Cf. E.-K. Alami : *Le redressement économique de l'Iran*, Paris, 1939, p. 113.

rent sur le marché iranien, d'autant plus que le pays fut lié avec ces puissances par un tarif uniforme *ad valorem* très bas de 5 %. « Ce tarif qui ouvrait toutes grandes les portes de l'Iran aux marchandises étrangères... empêchait notre pays de s'adapter aux conditions nouvelles de la production »<sup>1</sup>.

Cette décadence<sup>2</sup> progressive réduisit au minimum nos échanges extérieurs et surtout nos exportations. Jusqu'en 1900, les douanes iraniennes étant afferméées, leur administration ne tenait pas de registre permettant de préciser nos exportations et nos importations. Lord Curzon évaluait<sup>3</sup> le commerce extérieur de l'Iran pour l'année 1889 à 211.116.000 kranş (35 kranş = 1 livre sterling) ; ce total répartissait à 136.696.000 kranş<sup>4</sup> pour les importations et 74.420.000 pour les exportations. Avec un tel déficit de la balance du commerce, le pays était obligé de le couvrir, en prélevant sur son stock d'or et d'argent et même sur les bijoux. C'est là que l'on peut trouver la cause de la pauvreté de la population. L'Etat, à court d'argent, fut à

<sup>1</sup> *Idem*, pp. 133 et suiv.

<sup>2</sup> En somme, les causes de cette décadence économique s'établissent comme suit : a) Instabilité et faiblesse des gouvernements ; troubles intérieurs ; guerres extérieures ; disparition de la population. b) Conceptions économiques de l'Empire ; désintéressement complet à l'égard du machinisme. c) Régime capitulaire, soit la reconnaissance de l'immunité juridique et fiscale des ressortissants de pays étrangers exerçant une activité lucrative, régime imposé à notre pays par le droit du plus fort, étant d'ailleurs incompatible avec le mouvement d'émancipation politique.

<sup>3</sup> Cf. Lord Curzon : *Persia and the Persian question*, London, 1892, t. II, p. 889 et suiv., cité par P. K. Kazémi : *Le commerce extérieur de la Perse*, Paris, 1930, p. 27.

<sup>4</sup> Le kranş était jusqu'au 18 mars 1930, l'unité monétaire iranienne. Il se divisait en 20 chahis ou 1000 dinars. Son poids d'argent était de 4,64 gr. Le rial qui l'a remplacé est divisible en 100 dinars ; il pèse 5 gr., dont 4,14 gr. d'argent fin.

plusieurs reprises tenté de s'en procurer par le moyen des concessions et des emprunts <sup>1</sup>

Cet ensemble de faits économiques ajoutés à d'autres, préparèrent le mouvement révolutionnaire du 5 août 1906.

A plusieurs reprises on a voulu remédier à l'état économique précaire de l'Empire <sup>2</sup> par des moyens de fortune et des expédients. Mais les quatre années de guerre n'avaient pas donné aux hommes d'Etat de la Révolution la possibilité de résoudre les problèmes économiques et sociaux du pays. En effet, malgré sa neutralité, l'Iran eut à subir les invasions étrangères ; le trouble était général, l'insécurité régnait partout, la famine et les épidémies décimaient la population.

En réalité, pour tirer le pays du marasme économique dans lequel il était tombé, il eut fallu un homme d'une trempe extraordinaire ; or Reza Chah Pahlavi <sup>3</sup> alors géné-

<sup>1</sup> A la fin de 1913, l'ensemble des dettes de l'Iran envers la Russie et l'Angleterre s'élevait à une somme globale de 6.565.000 livres sterling (cf. Moschar Ghadimy : *Les finances publiques de la Perse*, Paris, 1922, p. 127).

<sup>2</sup> Le préjudice que l'économie iranienne a subi du fait que l'Etat, sous la dynastie des Kadjars, ignorait toute la mission économique qui lui incombait, est incontestable, et ce jugement de Schmoller nous en fera mesurer toute la portée : « Sans un pouvoir politique fortement organisé, ayant en même temps de grandes fonctions économiques ; sans une économie d'Etat pour servir de centre aux autres économies, on ne saurait concevoir une économie nationale hautement développée » (*Principes d'économie politique*, Paris, 1905, t. I, p. 19, cité par E. Wagemann : *La stratégie économique*, Paris, 1938, p. 39).

<sup>3</sup> Le grand souverain Reza Chah a entrepris les premiers grands travaux de modernisation et d'équipement économique du pays depuis Chah Abbas, le Louis XIV de l'Iran.

Il a abdiqué en faveur de son fils aîné, le roi actuel S. M. I. Mohammed Reza Pahlavi, le 16 septembre 1941. C'est le 12 décembre 1925 que l'Assemblée Constituante, après avoir prononcé la déchéance de la dynastie Kadjar, a conféré « la royauté constitutionnelle à S. M. I. Reza Chah Pahlavi et à sa progéniture mâle de génération en génération ».

H. K. Ehtésham dans sa thèse sur *La situation économique et historique de la Perse contemporaine depuis 1900 jusqu'à nos jours*, nous donne quelques détails sur les circonstances qui ont amené Reza Chah au pouvoir (Montpellier, 1930, chap. IX).

ralissime de l'armée, incarnait exactement cet idéal et de plus, le terrain était favorable lorsqu'il monta sur le trône.

Dès son avènement au pouvoir par le coup d'État du 22 février 1921, le nouveau chef s'attacha à une grande œuvre : la reconstruction du pays<sup>1</sup>.

Des réformes interviennent alors dans tous les domaines de l'activité nationale, mais le domaine économique, à juste titre, préoccupa plus particulièrement le nouveau Gouvernement.

Dans les pages qui vont suivre, nous exposerons en quelque sorte, les traits saillants de la rénovation des principaux facteurs de l'outillage économique du pays.

<sup>1</sup> A cet égard, son action n'est pas sans analogie avec celle entreprise quelques années plus tôt par Kemal Atatürk en Turquie.

DEUXIEME PARTIE

**Etat actuel de l'industrialisation  
de l'Iran**

## CHAPITRE I

### **Programme de reconstruction économique**

Le nouveau Gouvernement, après avoir assuré la sécurité du pays, se retourna vers le problème économique qui se posait impérieusement. L'Iran, avons-nous dit, était plus que jamais un pays exclusivement agricole, avec tous les dangers qu'un tel régime aurait pu entraîner pour sa prospérité. Aussi ne peut-on qu'approuver la politique économique du nouveau Gouvernement qui, inspirée par les exigences les plus pressantes de la vie nationale, consista dans l'industrialisation progressive du pays.

Le début de cette politique fut consacré pour la première fois le 16 décembre 1930, par le discours du Chah dans la séance inaugurale de la huitième législature du Parlement, disant : « Nous souhaitons que la huitième législature soit appelée dans l'histoire économique, le Parlement Economique »<sup>1</sup>.

Sans pratiquer une politique d'autarcie, l'Etat a fait preuve de modération en visant à faire lui-même ou à faire exécuter tout ce qui est possible et nécessaire à l'économie nationale. Tout en tenant compte de l'intérêt national, l'effort d'organisation et de création a porté au développement des industries susceptibles de prospérer sur le territoire national. Les principes fondamentaux de ce programme de

<sup>1</sup> Cf. A. Kia : *op. cit.*, p. 94.

reconstruction économique peuvent être résumés comme suit<sup>1</sup> :

1. Dépasser le stade de la simple industrie à domicile et de la petite production artisanale et arriver rapidement au stade de la grande production mécanique et des vastes entreprises industrielles.
2. Etudier une formule de crédit industriel et fonder une banque d'Etat pouvant fournir tout le crédit nécessaire à l'industrie nationale.
3. Etablir des industries dont les matières premières soient abondantes dans le pays et dont la consommation soit assurée par le marché intérieur.
4. Recourir à un régime protectionniste provisoire pour protéger l'industrie naissante contre la concurrence étrangère.

D'autre part, le Gouvernement, dans l'application de sa politique industrielle, a voulu prendre des mesures aptes à assurer à l'industrie nationale la sécurité nécessaire pour sa création et son développement. Toutefois, convaincu de l'insuffisance de capacités et de capitaux privés, pour atteindre la réalisation d'entreprises d'ordre économique, le Gouvernement, à côté des mesures d'encouragement et de protection accordées à l'industrie privée, s'est vu obligé de se livrer lui-même à des exploitations industrielles.

Le Gouvernement procéda alors de deux façons :

1. Encouragement et protection de l'initiative privée ;
2. Participation directe de l'Etat à l'œuvre de l'industrialisation.

<sup>1</sup> Cf. P. Peyamiras : *Méthodes d'interventionnisme économique en Iran*, Genève, 1945, p. 81.

## I. Encouragement et protection de l'initiative privée

### A) LES MESURES D'ENCOURAGEMENT ET DE CONTROLE DE L'ETAT

L'Etat commença à remplir cette partie de son rôle en face de l'industrie nationale par des mesures d'ordre législatif.

Déjà en 1924, le législateur promulgua une loi par laquelle « l'importation des machines industrielles et agricoles était exemptée pendant dix ans de droits d'entrée. Cette durée fut prorogée par la suite pour une nouvelle période de dix ans par l'art. 14 de la loi complémentaire du budget de l'exercice 1934 »<sup>1</sup>.

En outre, une loi du 30 août 1932, établissant une taxe d'utilisation des routes sur les produits d'importation et d'exportation, en a exempté les machines industrielles et agricoles servant à l'équipement économique du pays, qui ne se trouvent ou ne peuvent pas être fabriquées en quantité suffisante dans le pays même.

D'autre part, pour encourager la fondation d'entreprises industrielles et en assurer le développement, « des subventions directes, des dégrèvements fiscaux provisoires et des garanties d'intérêts sont attribués pour la période d'installation des industries nouvelles »<sup>2</sup>. Dans des cas particuliers, des primes s'élevant au maximum au 10 % de la valeur des articles fabriqués dans le cours d'une année sont accordées aux établissements industriels.

<sup>1</sup> *Idem*, pp. 84 et suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.*

En contre-partie, les bénéficiaires de ces lois d'encouragement au développement industriel sont tenus, dans la mesure du possible, d'acheter de préférence des articles nationaux, même si ceux-ci sont 10 % plus cher que les marchandises importées. Cela constitue une mesure très favorable, car le préjugé de la supériorité du produit étranger est très profondément implanté dans la mentalité du consommateur indigène.

Enfin, les conditions d'établissement de nos fabriques étant très différentes, il a été nécessaire pour l'Etat d'exercer son contrôle, afin de sauvegarder les intérêts de la communauté. « Désormais, l'installation d'industries nouvelles, est soumise à une autorisation préalable »<sup>1</sup>. C'est ainsi que l'article premier du « Règlement des fabriques et des établissements industriels » du 10 août 1936<sup>2</sup> stipule que toute société ou personne désirant fonder une fabrique ou un établissement industriel, est tenue d'adresser préalablement une demande à l'« Administration Générale de l'Industrie et des Mines ».

Si on laissait les choses à leur courant naturel, comme c'est le cas dans le système libéral, la plupart de ces fabriques auraient recherché les conditions les plus favorables à leurs intérêts propres, sans se soucier des intérêts de la nation. Dans le choix des lieux d'établissement des fabriques, l'Etat s'inspire des exigences de la défense nationale, de son redressement ainsi que des intérêts économiques nationaux.

<sup>1</sup> *Idem*, p. 86.

<sup>2</sup> Cf. *Informations sociales du B. I. T. du 18 janvier 1937*, pp. 78-81 ; et *Série législative du B. I. T., 1936 (Iran I)*, Genève.

Poursuivant toujours sa politique de contrôle, l'Etat a divisé les entreprises industrielles en trois catégories bien distinctes :

1. les fabriques et usines ayant pour but d'assurer les besoins intérieurs, ainsi que le développement de la production agricole, telles que les sucreries, filatures et tissages, soieries, fabriques d'allumettes ;
2. les industries ayant pour but les développements des produits d'exportation du pays ; il faut faire rentrer dans cette catégorie, les établissements de séchage de fruits, fabriques de conserves, nettoyage du coton, décorticage du riz ;
3. les usines et fabriques ayant pour but de développer l'œuvre de l'urbanisme du pays, telles que les fonderies de fer, de laiton, les fabriques de ciment, de goudron, etc.

## B) *LE FINANCEMENT*

L'évolution d'un pays vers le stade industriel ne dépend pas seulement de ses richesses naturelles et de ses ressources en main-d'œuvre, elle est aussi liée à l'existence d'un troisième facteur : l'abondance des capitaux. L'installation d'une usine moderne, nécessite, en effet, des dépenses considérables, en relation directe avec l'importance des moyens de production. Ainsi est apparue au siècle de la grande industrie la nécessité de constituer de puissantes sociétés anonymes qui reçoivent leurs capitaux de la masse des épargnants.

Mais l'Iran, pays neuf, étant par définition privé de toute réserve financière, doit pour constituer une industrie, recourir aux capitaux étrangers.

L'investissement des capitaux étrangers a certainement l'avantage de fournir très rapidement les fonds nécessaires en vue de donner au pays la possibilité matérielle de s'équiper dans le temps voulu. Mais il a des inconvénients : d'abord, l'industrie alimentée et soutenue par l'étranger, est, cela va sans dire, sous son contrôle et sa sujétion économique et politique ; c'est en quelque sorte une hypothèque de l'extérieur sur une partie du pays. Ensuite, les intérêts de ces capitaux, au lieu de profiter aux nationaux, sortent du pays pour passer à l'étranger. D'autre part, en ce qui concerne les actionnaires du dehors, il leur est très difficile d'exercer une surveillance efficace sur les entreprises dans lesquelles ils ont investi leurs capitaux.

Or, l'Iran, qui avait déjà fait une mauvaise expérience avec des prêts anglais et russes, consentis à l'Etat Kadjar<sup>1</sup>, a préféré exécuter son programme de redressement économique plus lentement, mais avec des capitaux nationaux. Il fut une époque où les finances publiques iraniennes devaient recourir aux emprunts extérieurs « pour couvrir leurs dépenses ordinaires, cette ère est heureusement révolue et l'on n'envisagera plus d'emprunts extérieurs que pour une fin productive et pour hâter l'équipement économique du pays »<sup>2</sup>.

Mais le problème des capitaux à réunir à l'intérieur fut pour le Gouvernement une tâche assez ardue, parce que l'esprit individualiste qui dominait dans tous les organes

<sup>1</sup> Cf. Moschar Ghadimy : *op. cit.*, partie IV, chap. I.

<sup>2</sup> Cf. E.-K. Alami : *op. cit.*, p. 59.

En dehors de quelques sommes dues à l'Angleterre et dont les intérêts sont portés au budget pour 6.875.000 rials, l'Iran n'a plus de dette extérieure. La dette vis-à-vis de la Russie s'est trouvée éteinte après la Révolution soviétique (cf. R. Furon : *La Perse*, p. 223).

économiques, empêchait le groupement des capitaux, indispensable pour le développement de l'industrie. La formule de la société n'était pas bien connue, surtout celle de la société anonyme. Cette lacune était moins due à un défaut de capitaux qu'à un défaut des entrepreneurs. L'importance du chef d'entreprise, de l'entrepreneur, et l'importance de ses aptitudes personnelles, ont été trop souvent mises en lumière pour qu'il nous soit nécessaire d'insister sur ce point. L'économie iranienne n'a pas progressé autant qu'elle aurait pu, et ceci parce qu'il lui a manqué toute une classe de financiers, de commerçants et de capitaines d'industrie qui ont transformé la vie économique moderne<sup>1</sup>.

L'Iran est un pays où le particularisme est en honneur et où les bienfaits de la coopération sont presque inconnus. Il est donc compréhensible qu'aucun principe d'association ne soit à la base de l'économie artisanale. Chaque atelier a été fondé et dirigé par son patron qui y travaille seul ou avec l'assistance d'un apprenti.

Or dans une économie qui a à sa base la routine, l'élément essentiel est le travail d'une seule personne ; l'artisan ne pouvait donc imaginer qu'une société pourrait aussi

<sup>1</sup> Tous les économistes qui ont étudié le prodigieux développement économique moderne, reconnaissent la part d'influence des entrepreneurs. C'est d'après Wagemann « l'ascension sociale de la classe moyenne au XVIIIe siècle qui fit surgir une masse de chefs d'entreprise, pleins d'initiative » (*op. cit.*, p. 130) ; selon M. P. Reboud « l'entrepreneur est l'organe essentiel du mécanisme économique » (*Précis d'économie politique*, Paris, 1939, t. I, p. 199) ; pour M. F. Perroux « l'action prépondérante de l'entrepreneur dans l'évolution du capitalisme ne vient pas seulement de ce qu'il emploie des méthodes nouvelles de production, mais encore de ce que son rôle à l'égard du consommateur — contrairement à celui du producteur de l'époque artisanale — est actif et non passif (Schumpeter : *La théorie de l'évolution économique*, Introduction de M. F. Perroux, Paris, 1935, p. 85). Sur l'explication de la notion d'entreprise et d'entrepreneur, on lira le remarquable ouvrage du Professeur Emile James : *Les formes d'entreprises*, Paris, 1935.

facilement se faire une réputation solide par son propre nom ou par la personnalité de ses sociétaires. Mais l'apparition de nouvelles entreprises et l'extension de la production ne sont réalisables que grâce à la formation des sociétés.

Sans doute, poussant l'individualisme à l'excès, les Iraniens étaient peu disposés jusqu'à ces dernières années à associer leurs capitaux. Mais en fait, une des principales causes du peu de développement des sociétés de capitaux était l'absence d'une réglementation juridique satisfaisante. Or, un nouveau code de commerce fut promulgué le 4 mai 1932. En même temps, une loi sur l'enregistrement des sociétés fut adoptée.

Le public était généralement invité à participer effectivement à certaines entreprises en voie de réorganisation ou de création ; c'est seulement lorsque les capitaux privés se révélaient insuffisants que la participation de l'Etat devenait indispensable.

Cette participation<sup>1</sup> se faisait alors par l'intermédiaire de la Banque Nationale de l'Iran (Banque Mellie Iran), banque, qui devient par la suite la clé de voûte de toute la politique économique du pays.

C'est la loi du 14 ordibéhecht (4 mai 1927), qui avait permis la création de la Banque Nationale de l'Iran, sous la forme d'une société par actions.

Le capital initial de la Banque était formé par un montant de 150 millions de rials provenant de la vente des bijoux de la couronne. A ce capital fut ajoutée la somme de 50 millions de rials, versée par l'Etat. Le capital social

<sup>1</sup> « L'industrie a besoin d'un apport de plus large envergure, et c'est alors que l'on trouve le concours bancaire, aux formes multiples, auquel on a donné le nom de participations bancaires » (cf. M. Rebotier : *Les participations bancaires à l'industrie*, Paris, 1935, p. 10).

était divisé en 20.000 actions de 10.000 rials dont les actions furent souscrites par le Gouvernement. Plus tard, le 9 juillet 1935, devant les besoins toujours grandissants de crédit, il fut procédé à une nouvelle augmentation du capital social<sup>1</sup> ; il est actuellement de 300 millions de rials, divisé en 30.000 actions d'une valeur nominale de 10.000 rials chacune.

Avant la constitution de cette Banque<sup>2</sup>, les banques ne finançaient que les entreprises commerciales. Les crédits nécessaires à l'agriculture et à l'industrie ne pouvaient être obtenus qu'auprès de capitalistes particuliers à des taux prohibitifs.

La politique de la Banque Nationale fut une politique de crédit à bon marché. Le taux de l'intérêt fut progressivement ramené à 5 % et à 6 %<sup>3</sup>. L'art. 6 de ses statuts précise qu'elle a pour devoir de favoriser le développement du commerce, de l'agriculture et de l'industrie de l'Iran. Mais, étant une institution d'émission, la Banque Nationale ne pouvait accorder de très larges crédits et dans chaque cas devait exiger des garanties sérieuses.

Aussi une loi<sup>4</sup> vint-elle créer, conformément au vœu précédemment émis par le Parlement, une institution spé-

<sup>1</sup> Loi du 17 tir 1314 (9 juillet 1935) relative à l'augmentation du capital de la Banque Mellîé Iran.

<sup>2</sup> C'est la première banque qui a eu pour but le redressement économique du pays (pour plus de détails à ce sujet, consulter Pour-Homayoun : *La Banque Nationale de l'Iran et son rôle dans le développement économique du pays*, Paris, 1937).

<sup>3</sup> Cf. E.-K. Alami : *op. cit.*, p. 52.

<sup>4</sup> Cf. *Recueil des lois votées par la IXe législature du Parlement*, 1933-1935, pp. 9 et suiv. La loi du 21 khordad 1312 (11 juin 1933) avait permis la transformation de la section agricole de la Banque Nationale de l'Iran en une institution indépendante : la Banque Agricole et Industrielle.

ciale de crédit agricole et industriel : la Banque Agricole et Industrielle. Les disponibilités de l'organisme nouveau étaient fournies : 1<sup>o</sup> par son capital initial, s'élevant à 20 millions de rials, divisé en 100.000 actions de 200 rials chacune ; 2<sup>o</sup> par des dépôts consentis par l'Etat provenant de la vente des domaines publics et de la Caisse des Retraites. En 1936, ces dépôts atteignirent la somme de 59 millions de rials.

Le principal objectif de la Banque consistait dans le financement et l'extension de l'agriculture. L'article unique de la loi du 4 septembre 1934 autorisait expressément la Banque Agricole et Industrielle à créer des entreprises agricoles et de les soutenir financièrement et même, au besoin, de s'y associer directement. La Banque pouvait également participer à des sociétés en vue de favoriser les exportations du pays. Elle s'intéressait non seulement à l'industrie mécanique, mais aussi à la manufacture <sup>1</sup>.

Or, avec le développement de l'industrie et les difficultés que lui créèrent la guerre de 1939-1945, la nécessité d'une spécialisation du crédit industriel se fit sentir. L'ancienne Banque se spécialisa dans l'agriculture, tandis qu'un organisme nouveau fut créé sous le nom : la Banque d'Iran pour l'Industrie et les Mines. Le décret du 17 farvardine 1325 (6 avril 1946) permit au Ministère du Commerce et de l'Industrie de créer cette Banque sous la forme d'une société par actions dont le Gouvernement aurait souscrit toutes les actions. Le capital de la Banque fut fixé à une somme de 2.500.000.000 rials, divisé en 25.000 actions nominatives de 100.000 rials chacune. Cette institution de création récente, jouera désormais un rôle essentiel dans l'histoire de l'industrialisation de l'Iran.

<sup>1</sup> Cf. H. Afchar : *op. cit.*, p. 124.

D'après l'art. 3 de ses statuts, outre l'application du programme industriel du Gouvernement et la gestion des usines et mines appartenant à l'Etat, cette Banque devra faire des efforts en vue de la création de nouvelles entreprises industrielles et minières ; aider les entreprises et sociétés privées existantes ou en formation auxquelles elle fournira du crédit <sup>1</sup>.

Ainsi donc, grâce à l'action de ces institutions, on a pu former différentes sociétés, aussi bien pour le commerce extérieur qu'en faveur de l'industrie et de l'agriculture.

D'après les données suivantes, on verra que le nombre des sociétés enregistrées en 1941 s'est élevé à Téhéran à 802 contre 63 en 1931, et, en province, à 1100 contre 30 en 1931, et leur capital respectif à 1.302.000.000 et à 937.000.000 rials <sup>2</sup>.

Voilà bien un fait significatif de l'esprit nouveau dont les manifestations n'attendent, pour se multiplier et s'accroître, que le concours loyal et effectif des Pouvoirs Publics et de la masse de la nation, et qui sera un gage de sécurité pour l'économie du pays. »

Au reste, il est bon de relever que les capitaux étrangers ne sont soumis à aucune restriction. Ils peuvent entrer librement dans le pays, en respectant les mêmes règlements et prescriptions que les capitaux nationaux. En général, la presque totalité des sociétés étrangères est formée d'entreprises commerciales, d'assurances, de transports ou d'entreprises industrielles <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voir les statuts de la Banque.

<sup>2</sup> Cf. P. Peyamiras : *op. cit.*, p. 83.

<sup>3</sup> Le nombre des Compagnies étrangères, établies en Iran en 1936, était d'une cinquantaine, dont vingt-huit d'entre elles ayant appartenu à l'Angleterre (cf. R. Furon : *op. cit.*, p. 203).

En fait, l'« Anglo-Iranian Oil Company » qui possède la concession des pétroles du sud du pays, est la seule grande industrie étrangère établie en Iran. Cette société s'est installée dans notre pays avant le régime actuel et l'on peut dire que son activité n'a aucun rapport avec le mouvement industriel de ces dernières années. Quant au montant des capitaux étrangers investis dans les établissements industriels ou commerciaux, nous ne sommes pas encore en état de pouvoir fournir ici des chiffres exacts<sup>1</sup>:

Quoi qu'il en soit, on peut dire, d'une façon générale, que l'équipement industriel de l'Iran s'est réalisé avec des capitaux nationaux, et de ce fait, le pays a pu être épargné des exigences écrasantes des capitaux étrangers. D'ailleurs, il convient de dire que le mouvement industriel du pays n'étant pas très poussé, le concours des capitaux étrangers était moins urgent.

### C) LA POLITIQUE PROTECTIONNISTE

Le développement de l'industrie est subordonné à l'existence des générateurs d'énergie et des matières premières et à l'abondance des capitaux qui sont autant de facteurs de garantie pour la restauration industrielle du pays. Mais l'industrie ne peut prospérer en Iran, et des progrès ne peuvent s'y faire, sans un travail d'éducation économique.

Il convient de remarquer à ce propos le fait que l'essor industriel des pays à structure agraire est le résultat plus

<sup>1</sup> Selon les données statistiques de la Banque Nationale de l'Iran, la somme des capitaux étrangers, participant à titre privé à l'économie iranienne, s'élevait en 1936 à 22 millions de livres sterling (cf. R. Furon : *op. cit.*, p. 202).

ou moins direct d'une politique vigilante d'encouragement et de protection de leurs pouvoirs publics. Les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale constitueraient peut-être à cet effet un bon exemple <sup>1</sup>.

« Il y a des forces productives qu'il faut appeler à la vie et qui durant le temps qu'elles se forment ont besoin de protection » <sup>2</sup>.

C'est la vieille théorie du protectionnisme industriel <sup>3</sup> chère à Frédéric List <sup>4</sup>; théorie posée par le célèbre économiste roumain Manoïlesco, sur des bases scientifiques et qui en fait un élément permanent d'une politique économique rationnelle <sup>5</sup>.

Le protectionnisme que l'Iran a adopté est essentiellement éducateur, car il est conçu dans le but d'éduquer l'industrie naissante.

Délivré de l'entrave des capitulations si funestes au mouvement d'émancipation politique, le pays possédait enfin des conditions indispensables à son développement économique et social. En effet, par le traité de Moscou du

<sup>1</sup> Voir à ce sujet un pénétrant article de M. Otto Frangès : *L'industrialisation des pays agricoles du sud-est de l'Europe*, dans la Revue Economique Internationale du 1er juillet 1938.

<sup>2</sup> Cf. H. Truchy : *Cours d'Economie politique*, Paris, Sirey 1929-1934, t. II, p. 75.

<sup>3</sup> Pour la discussion de politique de protectionnisme industriel, consulter S. N. Prokopovicz : *L'industrialisation des pays agricoles et la structure de l'économie mondiale après la guerre*, Neuchâtel, 1946, chap. VII.

<sup>4</sup> Cf. F. List : *Système national d'économie politique*, Paris, 1867,

<sup>5</sup> Cf. Manoïlesco : *Théorie du protectionnisme et de l'échange international*, Paris, 1929.

26 février 1921<sup>1</sup>, le Gouvernement soviétique dénonça la politique impérialiste poursuivie par le Gouvernement à tendances colonisatrices de la Russie tsariste (art. 1), frappa de nullité le régime des capitulations institué par le traité de Torkamantchaï et rendit caducs tous les précédents traités et conventions signés par les Tsars avec une tierce puissance au sujet de l'Iran ou à son détriment (art. 2).

D'autre part, toutes les entraves qui limitaient sa liberté d'action en matière douanière étant abolies ; notre pays, en sa qualité de membre de la Société des Nations, fit appel à cette institution, celle-ci en 1927, s'étant montrée favorable à son autonomie douanière. En conséquence, le Gouvernement iranien, profitant de ces circonstances heureuses, ne tarda pas à présenter au Parlement un projet de tarif douanier autonome, lequel fut voté le 4 mai 1928<sup>2</sup>.

Cette loi consacrant l'indépendance économique en la matière, a prévu un tarif minimum et maximum, ainsi que l'interdiction au Gouvernement de passer des conventions douanières pour une durée de plus de huit ans. Il s'agit donc d'une sorte de tarif autonome, combiné avec les tarifs conventionnels. Ces tarifs douaniers étaient conçus de façon à procurer surtout des revenus fiscaux, la protection de

<sup>1</sup> Cf. *Recueil des Traités de la S. d. N.*, vol. IX, 1922, pp. 400-412.

« A partir du traité russo-iranien de 1921 abolissant le traité de Torkamantchaï, écrit M. Matine-Daftary, le régime des capitulations en Iran n'avait comme source que les clauses de certains autres traités, comme le traité avec l'Allemagne, la France, etc. inspirées du traité de Torkamantchaï » (*La suppression des capitulations en Perse*, Paris, 1930, pp. 214 et suiv.). Le 10 mai 1928 a ouvert un nouveau chapitre dans les annales de la diplomatie iranienne, car à partir de cette date, les droits de juridiction consulaires et privilèges dont jouissaient les ressortissants étrangers entraient dans le domaine du passé, le Gouvernement décidant, *proprio motu*, leur abolition (cf. Matine-Daftary : *op. cit.*, chap. IX).

<sup>2</sup> Cf. Hadi Khorassani : *Le régime douanier de l'Iran*, Paris 1937, pp. 127 et suiv.

l'économie nationale n'y trouvant pas satisfaction. Et quand la crise économique de 1930 éclata, le commerce iranien déjà si éprouvé, ne manqua pas de subir le contre-coup de la débâcle mondiale. Devant cette perspective vraiment décourageante, le seul moyen efficace pour préserver le marché intérieur fut de recourir aux moyens arbitraires.

Afin d'empêcher les échanges anormaux qui commençaient à nuire à l'industrie nationale et à l'agriculture, et de protéger la monnaie nationale, le Parlement vota, par les lois des 25 février et 11 mars 1931, le régime du monopole du commerce extérieur<sup>1</sup> qui détermina toute la politique économique du pays aussi bien avec la Russie soviétique qu'avec les autres puissances.

Plutôt des lois de contingentement que de monopole<sup>2</sup> ; ces lois avaient pour but d'établir un équilibre strict entre les exportations et les importations de l'Iran, tout en encourageant et en protégeant l'économie nationale.

Evidemment, la politique du contingentement est un ensemble de mesures dues aux circonstances, pour protéger certains intérêts nationaux en face de concurrents armés de toute la technique du protectionnisme, et de les obliger à contracter des accords équitables. Mais le système, pour bien fonctionner, exige une organisation bien développée du pays. Or, en Iran, le cadre d'une telle organisation est pour le moment inexistant.

Certes, si les circonstances pouvaient permettre une politique plus libérale, la réglementation en vigueur ne

<sup>1</sup> Cf. *Recueil des lois, op. cit.* : VIII<sup>e</sup> législature, 1931-1933, pp. 4 et suiv. ; cf. Ali Amini : *L'Institution du monopole du commerce extérieur en Perse*, Paris, 1932.

<sup>2</sup> Rappelons que le monopole du commerce extérieur tel qu'il existe en Russie soviétique est plus qu'une méthode de protection douanière, le complément indispensable d'un système de socialisme d'Etat.

manquerait pas d'être adoucie, ou même supprimée. Mais dès la suppression de celle-ci, il sera de toute importance de procéder à une revision du tarif douanier actuel dans le sens d'une majoration des droits.

## II. Participation directe de l'Etat à l'œuvre de l'industrialisation

La plus grande partie de l'industrie iranienne moderne est créée et exploitée par l'Etat directement. Nous allons passer rapidement en revue : tout d'abord le financement de cette industrie et ensuite, ses réalisations.

### A) CREDIT BUDGETAIRE

Une partie des initiatives industrielles gouvernementales est financée par des ressources ordinaires du budget. Certes, cet effort est très louable, mais ces fonds étant limités, l'équipement industriel du pays et l'exploitation de ses mines ne peuvent être l'objet de toute la sollicitude qu'ils mériteraient. Cependant, si l'on étudie l'évolution des crédits budgétaires réservés à l'économie nationale, on remarque la progression rapide du rythme de l'industrialisation entreprise par l'Etat<sup>1</sup>.

	1309 (1931)	%	1317 (1939)	%
	(en millions de rials)			
Economie nationale . . . . .	78	19	702	46
Défense nationale . . . . .	124	31	354	23
Administration . . . . .	201	50	471	31

<sup>1</sup> Cf. E.-K. Alami : *op. cit.*, p. 116.

D'ailleurs, le budget de l'Iran s'est accru considérablement ; durant ces dix dernières années il a presque décuplé. Pour l'année 1940-1941, les recettes budgétaires s'élèvent à 3.054 millions et les dépenses à 3.210 millions de rials dont voici la répartition <sup>1</sup> :

	<i>(millions de rials) %</i>	
Chemins de fer . . . . .	862,9	26,9
Usines et fabriques . . . . .	671,9	20,9
Construction et entretien des routes . . . . .	120,0	3,7
Agriculture . . . . .	71,6	2,2
Défense nationale . . . . .	520,4	16,2
Education nationale . . . . .	123,9	3,9
Hygiène publique . . . . .	64,6	2,0
Frais administratifs et divers . . . . .	775,4	24,2

Ajoutons que, jusqu'en 1940, les recettes de la taxe sur la circulation routière et de la taxe sur le sucre et le thé — réservées respectivement à l'extension du réseau routier et au financement du Transiranien — ne figuraient pas au budget. En 1940, ces recettes sont portées au budget ordinaire.

D'autre part, des lois spéciales ont autorisé le prélèvement, sur le fonds de la réserve nationale, constituée principalement par l'apport des droits régaliens et des impôts que le Gouvernement reçoit de l'« Anglo-Iranian Oil Company » ; d'autres ressources alimentent probablement ce fonds de réserve dont les chiffres de recettes et de dépenses sont gardés secrets. Ce fonds a, dans une large mesure, participé au financement du Transiranien, de l'industrialisation et de l'armement de l'Iran actuel.

<sup>1</sup> Cf. *Almanach Pars* (en persan), Téhéran, année 1320 (1941-1942), pp. 37-45.

## B) *L'ETAT EN TANT QUE CREATEUR ET EXPLOITANT DIRECT DES INDUSTRIES*

S'il faut laisser l'industrialisation du pays et la prospérité dont la nation a besoin aux seuls soins de l'initiative privée, jusqu'alors restée amorphe, il faudrait passer par une longue période de patience. L'Etat constatant qu'en dépit des avantages considérables accordés à l'industrie privée, celle-ci se révélait incapable de créer et d'exploiter des entreprises industrielles d'une certaine importance, dont l'économie du pays a pourtant un urgent besoin, s'imposa comme créateur et exploitant des industries.

Par conséquent, afin de servir les intérêts économiques et politiques du pays et de rendre florissante l'activité des grandes industries, l'Etat a senti la nécessité de travailler d'une façon continue.

Parmi les usines et fabriques créées par l'Etat, nous citerons ci-dessous les principales :

1. Dans l'industrie des textiles : une grande usine d'indienne à intégration verticale complète fonctionnelle à Beh-Chahr, une fabrique pour la filature et le tissage du coton installée à Chahi, deux fabriques de soieries également à intégration complète sont en activité à Tchalouss et à Recht, et une fabrique pour la filature et le tissage de jute continue son exploitation à Chahi. La création d'une autre usine du même type que celle de Beh-Chahr est prévue à Téhéran.
2. Dans l'industrie alimentaire : huit raffineries de sucre et deux fabriques de conserves ont été ins-

tallées. Dans les provinces Caspiennes, cinq usines de séchage du thé et neuf usines de décortilage du riz ont été créées.

3. Dans l'industrie chimique : onze fabriques de glycérine, une fabrique d'acide chlorhydrique, une fabrique de sulfate de soude, une fabrique de carbonate de soude et de chaux, une usine d'imprégnation de traverses, une fabrique de ciment, une fabrique de créosote, celle de tabacs et de cigarettes, ainsi qu'une huilerie à Varâmine ont été créées.

La fonderie de cuivre de Mesguar-Abad, les hauts-fourneaux d'Amine-Abad, et l'usine de pièces de rechange mécaniques de Vanak ont également été installées.

L'Etat gère en régie directe ces entreprises. Cependant, comme nous le verrons plus loin, sa gestion a été critiquée ces derniers temps. En conséquence, la Banque des Industries et des Mines reprendra en main toutes les usines d'Etat et leur appliquera des méthodes de gestion commerciales plus souples que les règles administratives.

## CHAPITRE II

### ***Modernisation des procédés agricoles et extension de certaines cultures en rapport avec le développement industriel***

Dans l'Iran actuel, malgré les rapides progrès d'une politique d'industrialisation, l'agriculture et l'élevage qui se rattachent par des liens multiples, « continuent à former le centre de gravité de la vie économique, et la classe paysanne, l'armature même de la nation »<sup>1</sup>. D'après une statistique publiée par la S. d. N., 76 % de la population, vers 1930, dépendait, pour sa subsistance, de l'agriculture<sup>2</sup>. Encore aujourd'hui, le pétrole et les tapis mis à part, ce sont les produits agricoles qui tiennent la première place dans notre commerce extérieur. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que 70 % de l'exportation de l'Iran est constitué par la richesse du sol<sup>3</sup>. Pourtant, il nous faut reconnaître à la suite de tous les auteurs iraniens que l'agriculture est très peu développée et pourrait atteindre un

<sup>1</sup> Cf. P. Peyamiras : *op. cit.*, p. 28.

<sup>2</sup> Cf. Folke Hilgerdt : *Industrialisation et Commerce extérieur*. Publ. de la S. d. N., Genève, 1945, p. 33.

<sup>3</sup> Cf. A. Esfandiary : *Les propriétés et entreprises de l'Etat iranien*, Genève, 1945, p. 34.

niveau bien plus grand. On estime en effet à 45 % la surface cultivable du sol iranien<sup>1</sup>, dont seulement un peu moins du quart, soit 10 % de la superficie totale, est actuellement cultivée<sup>2</sup>.

Comment expliquer cet état de choses ? Les raisons en sont multiples, mais hâtons-nous de constater que l'une des causes principales de cet état anormal a été l'existence de la grande propriété semblable aux latifundia<sup>3</sup>. Or le problème de la distribution des terres reste ouvert. Les petits et les moyens propriétaires sont en effet très peu nombreux, et les richesses foncières du pays sont partagées entre un groupe très limité de familles. Cette situation de fait crée un malaise qui apparaît dans toutes les manifestations de la vie nationale.

Jusqu'à présent les procédés et les instruments de culture sont dans l'ensemble restés les mêmes qu'au Moyen Age. A cet égard, l'on est en droit d'être étonné par le retard qui subsiste dans notre économie agricole. L'Iran, pays de vastes espaces et de culture extensive, devait penser aux excellents résultats de la mécanisation de l'agriculture. C'est pour atteindre ce but que le Gouvernement introduisit dans son programme d'organisation constructif l'importation d'un important lot de tracteurs, de moissonneuses-faucheuses, de faneuses, de batteuses, etc., et leur emploi

<sup>1</sup> « De toute la superficie de l'Iran, écrit M. Mehran, le 25 % environ est formé par des déserts qui échappent à toute exploitation ; les parties montagneuses, qui couvrent environ 30 % de la superficie, ne sont exploitables que dans un certain nombre d'endroits offrant des forêts ou des pâturages ». (*Le problème du relèvement des niveaux d'existence en Iran et l'action coopérative*, Genève, 1940, p. 46).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Cf. K. Sandjabi : *op. cit.*, p. 99.

progressif dans l'agriculture<sup>1</sup>. Mais le but à atteindre exige encore de très grands efforts.

Les dirigeants du nouveau régime se sont vite rendu compte que les cadres techniques et scientifiques faisaient défaut à l'agriculture. L'ignorance et les habitudes routinières des éléments laborieux et actifs de la population dans un grand nombre de pays agricoles et en particulier en Iran, constituent de grands obstacles à l'amélioration du rendement de la terre. Non seulement les moyens d'acquisition et d'utilisation de ces instruments modernes leur font défaut, mais ils ont grand'peine à renoncer à d'anciens systèmes de culture et à des méthodes périmées de travail.

Afin de combler cette lacune, l'Etat créa des écoles et des instituts agricoles, des fermes modèles appliquant des méthodes de production perfectionnées.

L'amélioration de l'outillage agricole, le défrichage et la mise en culture des terrains abandonnés, etc., nécessitant des crédits importants dont les propriétaires et, à plus forte raison, les paysans ne disposent pas ; le Gouvernement organisa des instituts de crédits, notamment la Banque Agricole et Industrielle déjà citée plus haut<sup>2</sup>.

D'un autre côté, le Gouvernement a essayé d'encourager les travaux d'irrigation par plusieurs lois, notamment la loi du 6 avril 1935, relative à la cession des terres domaniales du Khouzestan aux cultivateurs s'engageant à les

<sup>1</sup> Cf. Esfandiary : *op. cit.*, p. 181.

<sup>2</sup> La dotation initiale du capital social étant insuffisante, vu l'activité toujours croissante de cet organisme et les besoins grandissants de crédits, le décret du 11 esfand 1317 (2 mars 1938) promulgua l'augmentation du capital et le porta de 20 à 100 millions de rials, partagé en 500.000 actions nominatives de 200 rials chacune (cf. A. Esfandiary : *op. cit.*, p. 91).

mettre en valeur et la loi du 16 novembre 1937 concernant la réfection des « Kanats »<sup>1</sup>.

Conjointement de grands efforts sont déployés en vue de l'extension de certaines cultures. Par cette politique, le Gouvernement poursuit deux buts essentiels : 1<sup>o</sup> répondre aux besoins en matières premières des industries nationales naissantes ; 2<sup>o</sup> équilibrer la balance commerciale, c'est-à-dire augmenter la production des cultures qui, par leur développement, pourraient réduire dans une large mesure le volume des importations des produits les plus consommés à l'intérieur du pays<sup>2</sup>.

Dans les pages qui vont suivre, nous tâcherons de donner quelques précisions concernant l'extension de quelques-unes des plus importantes de ces cultures.

#### 1. Le coton.

La culture de certaines variétés de coton est pratiquée depuis assez longtemps en Iran. Avant la guerre de 1914, sa production avait atteint 30.716 tonnes, mais elle diminua pendant cette guerre et, en 1918, elle n'était que de 14.310 tonnes.

Depuis les dernières années, sa culture a progressé ; en effet, vu la demande toujours croissante de nos filatures d'une part, et l'extension d'un marché prospère à l'étranger d'autre part, les mesures appropriées telles que la distribution des semences sélectionnées, l'octroi d'avances aux

<sup>1</sup> Le moyen le plus important d'irrigation actuellement utilisé en Iran consiste à amener à la surface l'eau des montagnes, accumulée dans le sous-sol, par la construction de canaux souterrains appelés « Kanats ». La longueur de ces Kanats varie et atteint parfois 15 à 20 km. L'établissement et leur entretien occasionne des frais énormes aux usagers.

<sup>2</sup> Cf. P. Peyamiras : *op. cit.*, p. 42.

cultivateurs, etc., ayant été prises pour introduire dans le pays la culture des cotons de qualité supérieure, se sont avérées profitables. Il en est résulté que trois variétés se cultivent actuellement<sup>1</sup> : une variété américaine à fibre longue et soyeuse (34 millimètres), le *filestani*<sup>2</sup> (29 millimètres) et une variété indigène à fibre courte et trop peu résistante (23 millimètres).

La superficie des surfaces cultivées qui n'était que de 82.000 hectares<sup>3</sup> en 1930-34 a atteint 120.000 hectares en 1942-43. On le rencontre à peu près partout et principalement dans les provinces de Khorassan, de Téhéran, de Mazandéran, d'Azerbaïdjan et de Khouzestan.

Les derniers chiffres concernant la production indigène se répartissent comme suit<sup>4</sup> :

(production en milliers de quintaux)

1930 - 34	243 <sup>5</sup>	1941 - 42	330
1939 - 40	500	1942 - 43	260
1940 - 41	450	1943 - 44	200

Signalons enfin, les principaux pays de destination pour notre coton qui sont : les Indes anglaises, la Belgique, l'Irak et l'U. R. S. S., la plus grande partie étant absorbée par ce dernier.

<sup>1</sup> Cf. R. Furon : *op. cit.*, p. 196.

<sup>2</sup> Le coton *filestani* a été obtenu par l'hybridation du coton indigène et égyptien pratiqué en Filestan, situé dans la région de Varâmine, près de Téhéran.

<sup>3</sup> La moyenne de 4 ans.

<sup>4</sup> Cf. *Annuaire statistique de la S. d. N.*, 1942-1944, Genève, 1948.

<sup>5</sup> La moyenne de 4 ans.

## 2. Le tabac.

Deux variétés ont été cultivées depuis des siècles, l'une appelée *tanbâcou* pour le *narghilé* (*ghalian*), et l'autre *toutoun* pour la pipe iranienne (*tchopogh*). A celles-ci viennent se joindre des variétés dont on a importé des semences d'Europe et d'Amérique et qui fournissent du tabac pour cigarettes, dont la qualité est appréciée des consommateurs indigènes.

La culture du tabac connaît une ère de prospérité depuis qu'en 1929 l'Etat la monopolisa et qu'une « Société Anonyme du Tabac », avec un capital de trois millions de rials, fut constituée.

La production annuelle des diverses variétés de tabac dépasserait le chiffre de 12.000 tonnes pour une superficie de plus de 10.000 hectares. Presque tout le tabac destiné à la fabrication des cigarettes dont la culture est limitée aux régions tempérées et humides, telles que le Mazandéran et surtout le Guilan, est consommé en Iran. Les autres variétés sont cultivées avec succès dans de nombreuses régions du plateau, principalement dans les provinces de Fars et d'Ispahan.

Il devrait être possible, sous réserve de l'adoption de meilleures méthodes de culture et de préparation, d'augmenter la production de tabac pour la cigarette de manière à supprimer toute importation de ce produit, et même à obtenir un excédent considérable pour l'exportation. Cependant, l'exportation du tabac pour la fabrication des cigarettes exige l'adoption de meilleures méthodes d'emballage et la création, à l'étranger, d'agences de vente.

### 3. Le thé.

Cette culture a été introduite en Iran il y a un demi-siècle ; mais jusqu'à ces dernières années, elle n'a connu aucun développement, bien que la consommation intérieure soit devenue d'un usage très courant. Cependant la demande de thé du pays devait être presque entièrement satisfaite par l'importation qui pesait lourdement sur notre balance du commerce extérieur. Le Gouvernement, conscient de ce fait, a encouragé les plantations du théier dans les régions de la mer Caspienne, notamment à Guilan, dont les terres argileuses et le climat humide l'ont tout naturellement indiqué pour devenir progressivement un vaste territoire couvert d'arbrisseaux à thé. Le théier entre en production au bout de la troisième année. La récolte des feuilles sur des plantes en pleine production peut donner de 3.470 à 3.815 kg. par hectare.

Quant à la production annuelle, elle a atteint 240 tonnes en 1932-1933, 600 tonnes en 1933-1936 et 1.295 tonnes en 1941-1942.

D'après les statistiques douanières, 4.416 tonnes de thé, d'une valeur de 35.236.000 rials, furent importées pendant l'année 1932-1933 ; par contre, en 1941-1942, l'Iran a importé seulement 2.091 tonnes de thé, d'une valeur de 33.137.000 rials<sup>1</sup>.

La culture du théier dans les provinces Caspiennes, favorisées par les conditions du climat et du terrain, ne manquera pas de s'accroître à l'avenir.

Les autorités compétentes ont décidé d'augmenter de 1.000 hectares chaque année la superficie de terres cultivées,

<sup>1</sup> Cf. *Statistique de l'Administration Générale des Douanes, Téhéran, 1941-1942.*

de manière à couvrir tous les besoins du pays, ceux-ci étant estimés à 12.000 hectares.

#### 4. *La betterave à sucre.*

La consommation du sucre en Iran est très importante, du fait que tous ses habitants boivent beaucoup de thé, de préférence très sucré. La culture de la betterave sucrière, était presque inexistante avant la création de nos raffineries de sucre, dont nous parlerons plus loin. Dans les premières années de son apparition, la semence de provenance étrangère fut distribuée pour assurer la continuité de la culture. L'Etat, afin d'accroître le rendement de celle-ci, créa un centre scientifique d'études pour l'amélioration des semences ; octroya certains avantages aux cultivateurs, tel que l'octroi de crédits ayant comme garantie la récolte prochaine. Grâce à ces mesures, les terres affectées à la culture de la betterave<sup>1</sup> se trouvant à proximité des raffineries, sont arrivées à fournir une quantité de betteraves équivalant au quart de la consommation de sucre, dont le volume total atteint une moyenne de 80 millions de tonnes.

On a estimé à 100.000 tonnes de sucre la capacité d'absorption du marché intérieur. Or, nous sommes pour une large part tributaires de l'étranger, mais cette contribution diminue annuellement, comme l'illustrent clairement les chiffres des deux dernières années<sup>2</sup> :

<i>Années</i>	<i>Poids en tonnes</i>	<i>Valeurs en milliers de rials</i>
1940-1941	94.133	90.491
1941-1942	86.426	87.298

<sup>1</sup> La teneur en sucre des betteraves ainsi produites s'élèverait jusqu'à 23 %, à raison de 51 tonnes de betteraves par hectare.

<sup>2</sup> Cf. *Statistique de l'Administration Générale des Douanes, Téhéran, 1941-1942.*

### 5. *Les gommés.*

Différentes variétés de gommés sont connues en Iran : gommés adragantes, gommés arabiques et autres. Les arbres qui exsudent ces matières sont abondants, on les trouve dans toutes les régions du pays. La gomme la plus connue est la gomme adragante, fort appréciée à l'étranger, en raison de son utilisation dans la fabrication des teintures, ainsi que dans certaines industries, comme celle du papier. La production et l'exportation de la gomme jouent un rôle assez important dans l'économie iranienne; la demande intérieure étant très limitée, cette production se fait presque exclusivement en vue de l'exportation. En effet, de 25 millions de rials en 1934-1935, l'exportation atteint à 52 millions de rials en 1939-1940 <sup>1</sup>.

### 6. *Le mûrier et la soie.*

L'élevage du ver à soie est conditionné par l'existence du mûrier, dont les feuilles lui servent de nourriture, il n'est donc possible que dans les endroits où croît cet arbuste. Le climat de l'Iran étant très favorable à la croissance du mûrier, celui-ci est cultivé dans de nombreuses régions, particulièrement dans les provinces de la Caspienne et dans celles de Khorassan, d'Ispahan, de Kâchan et de Yazd. L'élevage du ver à soie se fait donc à peu près partout et la sériciculture est à considérer comme une industrie rurale artisanale fort rémunératrice.

La production de la soie de l'Iran si prospère autrefois — que les récits et souvenirs des voyageurs nous révèlent

<sup>1</sup> Cf. *Statistique de l'Administration Générale des Douanes, Téhéran, 1939-1940.*

abondamment — avait périclité au cours des derniers siècles<sup>1</sup>. Après la guerre de 1914, on essaya de remédier à cet état de choses par l'importation d'œufs étrangers, importation qui fait actuellement l'objet d'un monopole de l'Etat. En 1934-1935 déjà, la production des cocons atteignait 19.000 tonnes, et l'exportation se chiffrait à 346 tonnes de cocons et 13 tonnes de soie grège.

Voici d'ailleurs les derniers chiffres concernant l'exportation de la soie grège<sup>2</sup> :

(*Exportation en tonnes métriques*)

1934	108	1939	140
1935	82	1940	62
1936	85	1941	85
1937	1	1942	48
1938	31	1943	—

#### 7. *Le pavot à opium.*

La culture du pavot en Iran et l'exportation du suc de pavot sont relativement récentes. En effet, cette culture ne s'est répandue dans le pays qu'après la crise de sériciculture causée par les ravages de la Pébrine. On tendit alors à développer cette culture, parce qu'elle est une culture idéale pour le producteur. En voici les raisons :

1. Le pavot est une plante semée en automne, à une époque où l'on peut lui donner de l'eau en abondance.

<sup>1</sup> On évaluait la production de la soie à 6.572.000 livres; en 1877, à la suite de l'apparition de la Pébrine, cette production tomba à 100.000 kg.

<sup>2</sup> Les données se référant à l'exportation comprennent, outre la soie grège, les cocons évalués en soie grège au moyen de coefficients appropriés. La quantité de cocons nécessaires pour produire un kilo de soie grège varie généralement entre 10 et 13 kg. (*cf. Annuaire statistique de la S. d. N., 1942-1944, Genève, 1945*).

2. Il est possible de trouver, pour un salaire très bas, une main-d'œuvre nombreuse, habile et expérimentée.
3. La possibilité immédiate de vendre ce produit et sa grande valeur, sous un petit volume, en font, de ce point de vue, une récolte idéale dans un pays où il n'existe presque pas de facilités de transport <sup>1</sup>.

Le pavot cultivé en Iran est le *papaver somniferum*. Seul un climat sec à température élevée convenant à cette plante, elle peut être cultivée dans tout le pays, à l'exception cependant des régions sud-Caspiennes. La teneur en morphine de l'opium iranien varie suivant les régions, elle est en moyenne de 7, 8 à 10 % <sup>2</sup>.

L'opium préparé est de deux sortes : 1<sup>o</sup> l'opium en bâtons (bâtonnets) destinés à la consommation intérieure du pays ; 2<sup>o</sup> l'opium en forme de pains, destinés à l'exportation.

La majeure partie de la production du narcotique est dirigée vers les pays de l'Extrême-Orient : la Chine, le Japon et l'Indochine. Les acheteurs européens tels que l'Allemagne, la Grande-Bretagne, ne le recherchent que dans un but uniquement médical.

Une faible quantité est consommée dans le pays même, où on le fume.

Après la guerre de 1914-1918, la production du pavot ayant pris un aspect international, le problème se posa au sein de la Société des Nations. Celle-ci, après enquête, in-

<sup>1</sup> Cf. *Rapport de la Commission d'enquête sur la production de l'opium en Perse*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>2</sup> Selon M. John Gavit, l'opium iranien présente une teneur en morphine relativement élevée (12 à 12,5 %), alors que l'opium indien et l'opium chinois présentent une teneur en morphine comparativement faible (de 9 à 10 et de 7 à 7,5 % respectivement ; cf. *Opium*, London, 1925, p. 38).

tervint en 1927, auprès des pays producteurs de cette drogue nuisible et leur conseilla, pour des raisons d'ordre humanitaire, de prendre des mesures en vue d'une restriction de la culture de cette plante néfaste. De son côté, le Gouvernement iranien, poussé par des mobiles d'ordre hygiénique et social, a envisagé certaines mesures et intervient lentement mais sûrement afin de réduire de plus en plus la production du pavot sur le territoire de l'Empire<sup>1</sup>. La culture de cette plante a même été prohibée<sup>2</sup> dans plusieurs provinces où elle était pratiquée sur une large échelle, telles que Kermanschah, Hamadan, Kâchan, Fars, Séistan. Dans d'autres provinces, telles que Kerman, Yazd, Boroudjerd, cette culture a été restreinte à quelques localités seulement. L'ensemble de la diminution de cette culture a causé une perte de 70 millions de rials à notre économie nationale. Pour compenser les pertes de gain résultant de la réduction de la culture, on a invité les cultivateurs à planter des céréales, du coton, des betteraves à sucre, etc. Ainsi, la production annuelle de l'opium, qui variait il y a encore quelques années entre 750 et 900 tonnes, n'était plus en 1934-1935 que de 480 tonnes. Son exportation aussi a considérablement diminué : de 96 millions de rials en 1926-1927, elle a baissé à 12 millions de rials en 1934-1935<sup>3</sup>. Pour l'année 1939-1940, le chiffre de cette exportation était de 132 tonnes d'une valeur de 14.643.513 rials.

<sup>1</sup> Signalons que pour permettre au Gouvernement de contrôler la production, la vente et l'exportation de l'opium, le Parlement vota la loi du 26 tir 1307 (juillet 1928) sur le monopole de ce produit.

<sup>2</sup> Conformément au décret du Conseil des Ministres du 20 esfand 1313 (11 mars 1934).

<sup>3</sup> Cf. *Bulletin de l'Administration Générale des Douanes, Téhéran*, 1936.

Tout en admettant pleinement qu'il est nécessaire de procéder avec prudence pour restreindre la production d'une matière qui fournit une proportion si élevée des recettes du pays, nous estimons que la somme envisagée peut être considérée, si l'on fait entrer tous les facteurs en ligne de compte, comme étant loin de compenser les dommages d'ordre physique et moral que la production de l'opium fait subir à l'Iran. Car, dans certaines régions, la moitié de la population adulte s'adonne à ce stupéfiant, ce qui est de nature à provoquer une réduction effroyable de notre capital humain.

#### 8. *Plantes diverses.*

Parmi les plantes de moindre importance qui croissent en Iran, soit par la culture, soit à l'état sauvage, mais qui ne sont pas négligeables et qui offrent des possibilités pour l'avenir, on peut citer celles des plantes qui sont associées au développement éventuel de l'industrie ou à la renaissance de certaines industries qui existaient autrefois. En voici les principales :

Plantes textiles autres que le coton. — La culture du jute qui, il y a quelques années, était destiné, dans la mesure de sa production à l'exportation, a totalement changé d'affectation depuis 1937, car il est employé sur place dans les usines de Recht et de Chahi. La culture du lin qui, ne revêtait quelque importance que grâce à ses graines oléagineuses, commence à prendre la place qui lui revient dans le tissage et pour cette fin, il a été fait appel aux semences étrangères de bonnes qualités qui s'adaptent facilement aux conditions climatiques du pays.

Plantes à parfums. — Bien que la rose ait une tradition en Iran, et qu'on observe des rosiers magnifiques dans les

jardins et de diverses variétés, à fleurs les plus parfumées, on ne peut pas parler de culture industrielle de cette plante, qui donne une essence précieuse. Les plantes, telles que le jasmin, le géranium rosat, la menthe, la lavande et autres, pour la production desquelles l'Iran était autrefois réputé, sont également cultivées. Les essences obtenues par distillation trouvent toujours des débouchés immédiats.

Plantes oléagineuses. — On cultive beaucoup, en Iran, l'*Eruca sativa* (*mandab*) pour l'huile que fournissent ses grains. Le ricin a été également cultivé çà et là. D'autres plantes oléagineuses pourraient facilement être cultivées, telles que l'arachide, qui donne une huile appréciée et d'une grande importance industrielle, et dont les graines constituent aussi une bonne nourriture pour l'homme ; le soja, lequel, outre l'huile, offre tant de ressources alimentaires à la Chine et au Japon ; le colza et la navette dont les graines donnent de l'huile pour la fabrication du savon, etc.

Plantes tinctoriales. — Les plantes tinctoriales, dont les principales sont le safran, l'indigo et le henné, lequel est un arbrisseau cultivé dans les provinces de Kerman, de Yazd et de Khorassan. Avec ses fleurs et ses feuilles, le henné fournit une matière colorante rougeâtre, dont se servent beaucoup de musulmans pour se teindre les cheveux, la barbe, les mains, usage très répandu en Orient.

Plantes médicinales. — L'Iran est un pays très riche en plantes médicinales, dont beaucoup croissent en abondance dans les champs et dans les montagnes et qui donnent même lieu à une certaine exportation. Les plus importantes sont : les mannes, le chardon bédict *cuicus benedictus*, la gentiane, la réglisse, de la noix de Galle, de la rhubarbe, de la garance, l'assafœtida, les gommés, etc., etc.

En dehors de ces produits, ajoutons que la canne à

sucre peut être cultivée sur une grande échelle dans la province de Khouzestan (le pays du sucre), province où la production du sucre provenant des plantations d'Ahvaz et du bassin de Karoun étaient bien connus autrefois<sup>1</sup>. La réapparition massive de la canne à sucre pourrait sensiblement contribuer au ravitaillement en sucre du pays, étant donné qu'elle trouve dans certaines régions des conditions physiques et naturelles favorables à son développement. C'est pourquoi cette culture doit aussi retenir tout particulièrement l'attention des pouvoirs publics.

<sup>1</sup> Cf. M. K. Fatch : *The economic position of Persia*, London, 1926, p. 17.

## CHAPITRE III

### *Les transports*

Auxiliaires indispensables de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, jouant en outre un rôle primordial pour la défense nationale, les transports offrent un intérêt capital qui a suffi à légitimer la nécessité de doter l'Iran d'une organisation des moyens de transports intérieurs ayant pour but de donner le maximum de services au public, tout en permettant une meilleure distribution des richesses du pays.

#### **I. Le réseau routier**

A l'encontre de certains pays occidentaux où le relief du sol offre assez souvent des moyens de transports naturels, les deux chaînes de montagnes qui bordent l'Iran au nord et au sud, et les vastes espaces désertiques de l'intérieur, sont autant d'obstacles sérieux à l'établissement des voies de communication. Cependant, les vallées orientées dans la direction ouest - est ont de tous temps favorisé les communications entre l'Orient et l'Occident par l'Iran ; si bien qu'avant la découverte des grandes voies maritimes, d'importants mouvements de caravanes avaient fait de l'Iran un centre actif de transit.

Mais après l'arrêt de ce mouvement, provoqué par la découverte de la route maritime des Indes et par les pro-

grès réalisés en matière de transports modernes, l'Iran, comme nous l'avons signalé plus haut a perdu le privilège de sa situation de pays de transit. Dès lors, l'Etat, en raison de difficultés d'ordre technique et financier, n'a pas toujours attaché assez d'importance à la construction et à l'entretien des routes.

Au lendemain de la guerre mondiale de 1914 - 18, les principaux centres urbains étaient encore reliés entre eux par des pistes de caravanes ouvertes à la circulation pendant la belle saison seulement, et il n'existait que quelques routes carrossables à la périphérie du pays, construites par les puissances étrangères à des fins militaires et stratégiques. L'ensemble du réseau routier n'avait qu'une longueur de 3.930 km. Si l'on tient compte de l'immense superficie du pays, on se rend compte de toutes les conséquences qu'un tel état de faits peut entraîner.

Aussi fut-il vite reconnu que la modernisation du réseau des voies de communication et la création de nouvelles routes en Iran étaient une nécessité primordiale, à toute mise en valeur du pays.

Dans ce domaine également, les progrès réalisés ont commencé avec l'avènement du nouveau régime. En effet, c'est au début de l'année 1923 que le Gouvernement pensa sérieusement à la réparation et à l'entretien des routes déjà existantes qui avaient été presque abandonnées.

Pour le financement de cette entreprise, le Parlement vota, en 1926, une loi abolissant tous les droits, taxes de routes, péages, impôts municipaux existants et créant une taxe de route unique, payée aux frontières, sur les importations et les exportations <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. P. K. Kazémi : *op. cit.*, p. 141, et M. Mehran : *op. cit.*, p. 99.

Cette loi fut suivie d'un plan de construction de 17.000 km. de routes, échelonné sur une période de 9 ans. Il fut poursuivi avec énergie et mené à bonne fin si bien que le réseau routier de l'Iran qui s'étendait sur plus de 21.000 km., s'est étendu plus encore que prévu à l'origine et en 1938, près de 3.000 km de nouvelles chaussées ont été ouvertes à la circulation routière. Les travaux dans ce domaine se poursuivent avec succès<sup>1</sup>.

Voyons ses principaux itinéraires. Ce sont :

1. La route Téhéran-Kazvine, Recht et Pahlavi, au bord de la mer Caspienne. Elle fut construite par les Russes, mais aux termes de l'article X du traité de 1921, ceux-ci la cédèrent à l'Iran<sup>2</sup>. Cette route joue un rôle important pour le commerce et le transport des voyageurs vers l'U. R. S. S. et l'Europe, et compte à cet effet, parmi les principales voies de communication iraniennes. Elle est depuis Recht, reliée à une route à destination d'Astara (frontière irano-russe au bord de la mer Caspienne), d'une longueur de 173 km.

2. La route Téhéran-Kazvine-Zandjan-Tabriz: 626 km. Elle est très importante au point de vue économique. Tabriz, la seconde grande ville iranienne, est le centre d'un réseau routier et les routes qui y convergent relient cette ville aux pays limitrophes :

a) Tabriz-Djolfa : 135 km. construite par les Russes, mais cédée à l'Iran par le traité de 1921. C'est la

<sup>1</sup> Le crédit prévu dans le budget de l'année 1940-1941 (1319) pour la construction et l'entretien des routes se chiffre à 120 millions de rials, soit 3,7 % du total du budget (*Almanach Pars : op. cit.*, p. 43).

<sup>2</sup> Cf. *Recueil des Traités de la S. d. N.*, *op. cit.*, p. 404.

principale route commerciale entre Tabriz et l'U. R. S. S.

- b) Tabriz-Khoï-Makou : 135 km. Cette route relie Tabriz à la frontière turque.
- c) Tabriz-Savedjbolagh-Heidarabad, appelée route de Ravandouz. Cette route relie Tabriz à la frontière iranienne.
- d) Tabriz-Astara : 281 km. Elle relie Tabriz à la mer Caspienne.

3. La route Téhéran-Hamadan-Kermanchah : 776 km. Elle permet la communication entre Téhéran et Bagdad, et rend aussi de grands services aux voyageurs venant de l'Occident par la Méditerranée.

4. La route Téhéran-Ghom-Arak-Khorramabad-Dezfoul-Khorramchahr (ex-Mohammareh) : 1.107 km. C'est la voie la plus courte et la plus rapide pour arriver de Téhéran au golfe Persique. Outre ses avantages économiques, cette route présente un intérêt stratégique important.

5. La route Téhéran-Ispahan-Chiraz-Bouchir : 1.180 km. C'était la seule route directe traversant le pays du nord au sud. Aujourd'hui, elle a perdu son importance à cause de la nouvelle route de Bandar Chah à Khorramchahr.

6. La route Téhéran - Kâchan - Yazd - Kerman - Bandar Abbas : 1.543 km. Elle relie entre elles une partie des principales villes iraniennes, tout en leur donnant accès au golfe Persique.

7. La route Téhéran-Firouzkouh-Semnan-Meched : 919 km. Elle relie la capitale à la ville de Meched, lieu de pèlerinage. Cette dernière ville est d'ailleurs reliée au Tur-

kestan russe, à l'Afghanistan et aux Indes, par des embranchements dont voici les principaux :

- a) La route Meched-Badjguiran : 245 km. Elle assure la liaison avec Echgabad, située sur la ligne de chemin de fer transcaspienne ;
- b) la route Meched - Ghoutchan - Gonbadé Ghabouss-Bandar Chah : 703 km. Elle relie Meched à la mer Caspienne et au point terminus nord du chemin de fer transiranien ;
- c) La route Meched-Karize (frontière afghane) : 250 km. ;
- d) la route Meched-Torbaté Heidari-Ghaïne-Zahédan: par celle-ci, d'une longueur de 1.006 km., la province de Khorassan est reliée à Zahédan, point terminus du chemin de fer des Indes, dans le Séistan.

Ces routes sont, en général, praticables aux automobiles. Ce sont des routes en grande partie empierrées, couvertes de cailloux. L'Iran ne possédant pas assez de ressources pour construire des routes goudronnées et bitumées, le problème consistait à surmonter les obstacles naturels : tailler la montagne, creuser des tunnels, construire des ponts, rendre les cols praticables et empierrer autant que possible les voies construites. Sur toutes ces routes, le transport se fait actuellement par caravanes et par camions automobiles. L'augmentation considérable des véhicules en Iran demandait la construction de bonnes routes et la politique du Gouvernement iranien à cet égard est très louable.

Si nous devons résumer, on peut dire que le développement très rapide de l'automobilisme, parallèle à l'extension du réseau routier de bonne viabilité, ainsi que la dimi-

nution consécutive des frais de transports, sont actuellement les premiers faits à signaler comme trait caractéristique dans l'économie de transports en Iran.

## II. Le réseau ferré

La question des chemins de fer a été posée depuis de longues années devant l'opinion iranienne et les étrangers eux-mêmes ont écrit beaucoup à leur sujet. En effet, l'établissement des voies ferrées nous aurait assuré, outre des avantages stratégiques de grande valeur, des avantages économiques considérables. Les échanges entre l'Asie et l'Europe prendraient un aspect tout à fait nouveau, si l'Iran était pourvu d'un réseau de voies ferrées. Il est d'autre part évident que les chemins de fer nous permettraient d'exercer une influence profonde sur l'homogénéité, non seulement économique, mais encore politique et sociale du pays. Ces remarques nous font penser combien cet instrument de civilisation était primordial pour améliorer la structure économique et sociale du pays.

Dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les dirigeants de l'époque envisageaient la construction de chemins de fer. A cette occasion, les Russes et les Anglais se disputaient la faveur d'avoir le premier les concessions relatives aux voies ferrées et dès que la question était sur le point de prendre corps, les intrigues de l'une ou l'autre puissance faisaient échouer l'entreprise. Plusieurs tentatives de construction d'un Transiranien n'aboutirent pas devant l'antagonisme anglo-russe. L'histoire de ces tentatives, composée d'épisodes quelquefois dramatiques, est intéressante à étudier, mais dépasse le cadre de notre ouvrage. Ce qu'il faut retenir, c'est que tous ces efforts demeurèrent sans résultat notable

et jusqu'en 1927, l'Iran était parmi les nations civilisées l'un des derniers pays qui ne possédât pas de chemins de fer.

Nous n'estimons pas superflu de mentionner ici à titre tout à fait documentaire, l'existence de quelques tronçons éparpillés de nos chemins de fer après la guerre mondiale de 1914-1918 :

1. Le chemin de fer Téhéran-Rey, 8,7 km. En 1882, un entrepreneur français, nommé Boital, avait obtenu entre autres concessions, celle de relier par voie ferrée les bords de la Caspienne au golfe Persique. Mais à la suite des échecs successifs qu'il a subi dans ses entreprises, il vendit cette concession à la « Société Anonyme Belge des Chemins de fer et Tramways en Perse », laquelle en 1888, réussit à construire une voie étroite entre Téhéran et Rey. Cette ligne, la plus ancienne de l'Iran, sert depuis sa création au transport des fidèles à la tombe du Chah Abdol-Azim. Elle a cependant beaucoup perdu d'importance depuis que de nombreuses voitures automobiles parcourent ce trajet.

2. Le chemin de fer de Pounel, à voie simple, 15 km. Elle sert pour le transport de matériaux destinés à l'usage du service du port de Pahlavi.

3. La ligne Pirébazâr-Recht, 9 km. De médiocre importance, elle est utilisée pour le transport des marchandises seulement.

4. La ligne Mahmoudabad-Amol, 18 km. Inaugurée en 1890, c'est Hadj Aminoz-Zarb, gros rentier iranien qui la construisit. Celui-ci caressait, au début, le projet de relier par chemin de fer les bords de la Caspienne à la capitale. Il venait d'achever son tronçon de 18 km., mais devant les difficultés de toutes sortes, il dut faire inter-

rompre les travaux sans avoir pu atteindre son but. Cette tentative mérite cependant d'être signalée, car, pour la première fois, un Iranien a réussi, par ses propres capitaux, à construire un tronçon ferré qui d'ailleurs fut détruit par la suite.

5. La ligne Djolfa-Tabriz (147 km. avec l'embranchement de Soufian à Charafkhaneh sur le lac de Rezaïeh 53 km.). Construit par la Russie tzariste dans le but de servir ses intérêts stratégiques, le réseau fut mis en exploitation dès 1916. Durant la guerre mondiale de 1914-1918, la ligne servit au transport des armées et du matériel de guerre. Elle fut cédée à l'Iran par les Soviets, en vertu du traité de 1921 (art. X).

6. Le chemin de fer de Makou, d'environ 100 km. A la même époque, les Russes ont construit au nord-ouest de l'Iran une autre voie ferrée pour les besoins de leur armée. Cette voie est inutilisée actuellement et on n'en trouve que des traces en ruines.

7. Le chemin de fer de Zahédan, d'environ 167 km. Durant cette même guerre, l'Angleterre construisit dans un but stratégique une ligne prolongeant à travers le Beloutchistan le réseau indien, depuis Nouchka jusqu'à Zahédan. Après la guerre, cette ligne fut cédée à l'Iran. Elle servit longtemps de moyen de transport commercial entre l'Inde et l'Iran avant d'être complètement abandonnée.

8. Le chemin de fer Bouchir-Borazdjan, 50 km. Construit en 1919 par les Anglais, cette ligne servit deux années durant les intérêts locaux. Elle fut délaissée par la suite et est hors d'usage aujourd'hui.

Voilà comment se présentait la situation de quelques

tronçons éparpillés, à la veille de la réalisation du Transiranien, œuvre que l'on peut qualifier de gigantesque.

En 1921, avec l'avènement du régime actuel, la construction du chemin de fer transiranien commençait à devenir une réalité. C'était la première fois, depuis des siècles, que l'Iran allait entreprendre une œuvre nationale, et cela par ses propres moyens financiers. En effet, il n'était pas question cette fois-ci de concessions, ni d'emprunts, car les expériences antérieures avaient montré que l'apport de capitaux étrangers sous forme de concessions ou d'emprunts entraînerait inévitablement une intervention politique.

Pour assurer donc le financement de la construction du Transiranien, la loi du 24 mai 1925 institua le monopole du sucre et du thé. En vertu de cette loi, une taxe à l'importation du sucre et du thé fut prélevée à raison de 2 à 6 rials les 3 kg. Quand les fonds occasionnés par les travaux s'avérèrent insuffisants, le Gouvernement eut recours aux avances des banques (Banque Nationale de l'Iran et Banque Agricole et Industrielle), et fit également prévoir au budget des crédits spéciaux. De plus, les dépenses en devises furent en grande partie prélevées sur les fonds de la réserve nationale.

Voici d'ailleurs les deux chiffres relatifs aux recettes et aux dépenses <sup>1</sup> :

Total général des recettes :	2.195.180.700-40 rials
Recettes en livres sterling :	3.587.448.19-3
Total général des dépenses :	2.188.334.220-35 rials
Dépenses en livres sterling :	3.587.448.19-3

Après les premiers tâtonnements et les travaux préliminaires, l'effort de construction prit une forme active.

<sup>1</sup> Le journal *Ettelaât*, du 27 août 1938, numéro spécial, Téhéran, p. 16.

Dès février 1926, le Gouvernement engagea des ingénieurs américains pour étudier le projet. Ceux-ci portèrent leur vue sur le projet prévoyant une ligne transiranienne reliant les bords de la mer Caspienne au golfe Persique. En mars 1927, le Parlement approuva la construction du Transiranien. Une année après, le Gouvernement iranien signa un contrat avec un consortium germano-américain au terme duquel celui-ci devait étudier le tracé définitif et construire simultanément aux deux extrémités de la ligne, 382 km. de voie ferrée à titre d'essai. Mais ce contrat fut annulé en 1931, vu que les travaux ne répondaient pas aux conditions posées.

En 1933, le Gouvernement confia alors à un consortium scandinave la « Kampsax »<sup>1</sup> l'achèvement de la voie ferrée transiranienne, contre le paiement d'un droit de contrôle et de commission de 5.000 dollars-or par kilomètre. Commencé ainsi, le 15 octobre 1927, le Transiranien fut achevé le 27 août 1938. D'une longueur totale de 1.394 km. avec voie d'écartement normal de 1435 mm., cette grande ligne se divise en deux secteurs :

1. Secteur nord : Bandar Chah-Téhéran (461 km.).
  2. Secteur sud : Téhéran-Bandar Chahpour (933 km.).
- Le parcours nord prend naissance à Bandar Chah<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> La Société Kampsax est composée de deux entreprises danoises « Kampmann, Saxild et Co, A. S., Copenhague ; Saabye et Lerche, Copenhague » et une entreprise suédoise, « Nidgvist et Holm. A. B., Trollhaten, Suède ». C'est la même société qui, entre les années 1927 et 1934, avait entrepris avec succès la construction de 1.000 km. de voie ferrée en Turquie (le journal *Ettelaât*, *op. cit.*, p. 6).

<sup>2</sup> Port artificiel, situé en face du détroit de la baie de Gorgan, à 2800 mètres, sur le littoral de la mer Caspienne, au sud-est. Il est relié à Téhéran par une route de 382 km. et par le Transiranien assurant deux fois par semaine le service régulier.

port de la mer Caspienne, et jusqu'à Chahi, il traverse la plaine fertile de Mazandéran. Entre Chahi et Gadouk, il s'enfonce dans une série de tunnels pour aborder la formidable chaîne de l'Elbourz qui est une des plus hautes régions atteintes par cette ligne. Puis, après avoir passé en direction de la vallée de Hableh-Roud et franchi les plaines de Khar et de Varâmine, il rejoint la capitale.

Quant au parcours sud, il se forme à Bandar Chah-pour<sup>1</sup>, sur le golfe Persique, et jusqu'à l'arrêt d'Andimechk, il traverse les immenses plaines de Khouzestan pour franchir de nouveau un autre système montagneux et la vallée d'Abdiz, qu'au dire d'un spécialiste tel que M. Saxild, directeur général du consortium Kampsax « C'est un des tronçons du chemin de fer les plus gigantesques du monde ». Cette traversée nécessite une quantité de travaux d'art. Poursuivant toujours son itinéraire, il s'engage dans le plateau de l'Iran et, après avoir atteint les villes d'Arak et de Ghom, il arrive à Téhéran<sup>2</sup>.

Comme il n'existait aucune route praticable en dehors des sentiers dans la plupart des régions que la ligne devait traverser, on construisit 850 km. de routes de service qui furent livrées au Ministère des Voies et Communications après l'inauguration du Transiranien.

Si le capital était exclusivement iranien, il en était autrement des constructeurs. Pour cette ligne, construite dans un terrain où les difficultés sont innombrables, on

<sup>1</sup> Port naturel, situé à l'extrémité sud-ouest de l'Iran sur la côte du golfe Persique, à la tête d'une petite baie naturelle à 80 km. à l'est du Chattol-Arab, ayant une faible largeur et possédant un quai d'un kilomètre de longueur. Ce port est le point terminus du Transiranien.

<sup>2</sup> Cf. A. Ahmadi : *Le chemin de fer transiranien, son rôle politique et économique*, Fribourg, 1945, pp. 73 et suiv.

recourut à des milliers de terrassiers italiens. De plus, les contremaîtres et les ingénieurs étaient anglais, suisses, suédois, américains, hollandais et français. De 1935 à 1937, période où les travaux battaient leur plein, de 40 à 50.000 ouvriers, dont 59 % indigènes, furent employés par jour.

Le Transiranien est jalonné de 90 gares et stations, dont 31 se trouvent dans le secteur nord, et 59 dans le secteur sud. La gare de Téhéran avec ses quais, ses escaliers monumentaux et sa façade construite en pierre blanche de travertin, occupe une superficie de 34.000 m<sup>2</sup>.

Sur son parcours, le Transiranien atteint à deux reprises l'altitude de 2.200 m., il traverse 224 tunnels d'une longueur totale de 84 km. dont 93 pour le Nord (23,4 km.) et 131 pour le Sud (60 km.). Parmi les plus longs, celui de Gadouk (2.880 m.) au nord et de Tangtchahar à Abdiz (2.522 m.) au sud.

Le nombre des ponts et viaducs s'élève à 4.772, d'une longueur totale de 9 km., dont 1.993 dans le secteur nord, et 2.839 dans le secteur sud. Le plus long d'entre eux est le pont métallique sur le Karoun, près d'Ahvaz, d'une longueur de 1.050 m.

La consommation mensuelle de ciment, au cours des cinq dernières années, fut de 10.000 tonnes, celle des explosifs de 100.000 kg.

Il ne reste plus à prévoir que l'entretien, rendu délicat par la nature des terrains traversés et les tremblements de terre qui agitent l'Elbourz de temps à autre.

Signalons enfin que la construction de plusieurs embranchements a déjà été décidée :

1. La ligne transversale Est-Ouest. — Cette ligne reliera d'un côté la capitale à Meched à l'Est (805 km.) et

de l'autre côté à Tabriz et de là à la frontière turque (616 km.). La ligne fut commencée tout de suite après l'achèvement du Transiranien. En partant de Garmsar à l'Est de Téhéran, elle passe par Semnan-Chahroud, pour aboutir à Meched. Cette ligne permettra un notable développement économique, grâce à l'extension du commerce avec les Indes et sera la bienvenue pour les milliers de musulmans indigènes, afghans, hindous ou irakiens qui se donnent rendez-vous chaque année au pèlerinage de Meched.

La ligne qui doit relier la capitale à la frontière turque passe par Karadj, Kazvine, Zandjan, Miandoab et est sur le point d'atteindre la ville de Tabriz, qui fera probablement sa jonction avec le Transcaucasien. Mais la jonction de la ligne Téhéran-Tabriz avec le réseau turc une fois chose faite, Téhéran pourra rejoindre les réseaux ferroviaires de l'Europe, c'est-à-dire le Simplon-Orient-Express.

2. La ligne Téhéran-Ghom-Yazd. — Cette ligne une fois achevée reliera non seulement les provinces du Nord, riches en produits agricoles, aux provinces du Sud, mais elle permettra également l'exploitation intensive du riche bassin minier d'Anârak et de Yazd...

## CHAPITRE IV

### ***Les industries<sup>1</sup> modernes***

#### **I. Caractères généraux**

Depuis une date assez récente, l'Iran possède un certain nombre d'établissements qui figurent dans la catégorie de la grande industrie. A une industrie de ce genre, il faut de vastes usines et de gros capitaux, avec une force motrice puissante, et le concours d'un nombre de travailleurs plus ou moins considérable. Ces entreprises en Iran, dont le nom-

<sup>1</sup> Nous croyons nécessaire de préciser ici ce qu'on entend par industrie. On peut la définir : « l'ensemble des opérations ayant pour but la production ou la circulation des richesses. Dans son sens le plus étendu, l'industrie comprend donc à peu près toutes les occupations de l'homme. Cependant dans le langage courant, on écarte généralement de l'industrie les travaux agricoles, ne comportant aucune transformation des produits récoltés, ainsi que les opérations commerciales et les opérations de transport. Le mot industrie groupe donc, dans son sens restreint, les opérations d'extraction minière et de transformation des matières premières (cf. L. Guillet : *Larousse de l'Industrie et des Arts et Métiers*, Paris, Librairie Larousse, 1935, p. 719).

Mais entre ces deux genres d'industries extractive ou minière, l'industrie manufacturière ou de transformation, il existe une différence essentielle : tandis que l'une extrait sans modifier leur structure intime les matières minérales utiles à l'homme, l'autre fait subir aux matières premières de diverse origine une transformation plus ou moins complète. Seule, en réalité, cette forme particulière d'activité économique, la transformation des matières premières, constitue l'industrie proprement dite. Elle se diversifie d'ailleurs en plusieurs branches, selon la nature ou la destination des produits fabriqués : industrie de la construction, de l'alimentation, industrie textile, industrie chimique, etc., etc.

bre dépasse une centaine, ont été créées soit avec la participation directe de l'État, soit par l'initiative des particuliers <sup>1</sup>.

Comme il était naturel, l'effort de l'Iran s'est dirigé principalement vers la création de l'industrie des biens de consommation (sucrierie, industrie des textiles, etc.) qui satisfont actuellement à une grande partie de la consommation indigène. Cependant l'industrie des biens de production (fabrication de ciment, industrie chimique, etc.) n'a pas été négligée et fait progressivement son apparition dans le pays.

Nous n'allons pas traiter ici toutes les branches d'industrie créées récemment en Iran ; nous nous contenterons d'énumérer et expliquer celles d'entre elles qui jouissent effectivement de quelque importance dans l'activité économique du pays.

D'ailleurs, la classification des industries en Iran présente des difficultés spéciales à cause de la multitude des petites entreprises qui sont en réalité des ateliers d'artisans et sur lesquels des renseignements précis ne peuvent être que difficilement obtenus.

## II. Industrie des textiles

La rubrique de l'industrie des textiles <sup>2</sup> englobe sous son apparente uniformité, des industries très différentes qui

<sup>1</sup> Les usines appartenant à des particuliers, intéressent surtout la verrerie, la savonnerie, le cuir, les allumettes, les filatures et tissages de laine, la parfumerie, la menuiserie, la literie, les boissons alcooliques, l'huile comestible, etc.

<sup>2</sup> Les documents statistiques officiels de différents pays présentent ordinairement l'industrie des textiles comme un ensemble d'activités diverses, mais connexes. La définition adoptée dans un document du Bureau International du Travail est conçue comme suit : « l'industrie textile a pour but la fabrication des fils, filés, tissus, articles de bonneterie, dentelles, réseaux divers, etc... devant satisfaire principalement aux besoins d'habillement et d'ameublement » (*L'industrie textile dans le monde*, Publication du B. I. T., Genève, 1937, vol. I, p. 8).

transforment les principales fibres textiles, telles que : le coton, la laine, la soie, le jute, etc. Elle n'en représente pas moins un groupe industriel assez homogène, car l'ensemble des industries textiles se différencie des autres branches de la production nationale par certains caractères généraux qui lui donnent une physionomie propre : c'est par exemple l'indépendance à peu près complète où se trouvent les industries textiles nationales à l'égard de l'étranger pour leur approvisionnement en matière première ; c'est encore l'infinie variété de la fabrication textile qui va de l'article populaire de consommation courante, jusqu'à l'article de luxe. Cette industrie constitue à l'heure actuelle une des branches les plus importantes de l'économie nationale iranienne, si l'on tient compte du capital investi ; du nombre des ouvriers et des employés, et de la quantité de production qu'elle atteint.

Au début de notre siècle, l'un des hommes d'Etat les plus éminents du pays, Sanied Dovleh, a introduit en Iran la première filature mécanique et l'installa à Téhéran. En 1911, une seconde filature fut installée à Tabriz par les soins de la Société « Rahim Zadeh et Youssef Agha Kazvini ». Elles continuent encore leur exploitation.

Dès 1931, et surtout à partir de l'année 1934, l'industrie des textiles fit des progrès sensibles.

En général, les tissages ont frayé la voie parce qu'ils exigent moins de capitaux et de capacités professionnelles<sup>1</sup> et qu'ils peuvent, dans de bonnes conditions économiques, travailler pour un marché restreint.

<sup>1</sup> Le progrès des inventions mécaniques ayant diminué l'importance de l'habileté professionnelle, les fabriques utilisent une main-d'œuvre plus nombreuse, surtout des femmes et des enfants, et cela d'autant plus facilement qu'il ne s'agit pas ici d'un travail dangereux ou exigeant une grande force physique.

Les principaux centres de cette industrie se trouvent à Mazandéran, Ispahan, Téhéran, Yazd, Meched, Tabriz, Kerman, Chiraz, Kâchan, Ahvaz, Ghom, etc.

Autrefois, la ville d'Ispahan était le centre d'art et d'industrie dont on peut admirer les échantillons dans les musées des grandes villes d'Europe et d'Amérique. Aujourd'hui encore, la grande cité occupe le premier rang parmi les villes industrielles du pays, tant au point de vue de l'importance que de la qualité des produits fabriqués. Les neuf usines existant actuellement dans cette ville sont les suivantes :

1. La plus importante des fabriques de tissus de laine du pays est celle de « Mihan » de MM. Kazerouni. Fondée en 1922, elle est la plus ancienne de la cité. La fabrique dispose d'environ 5760 fuseaux pour la filature et le tissage. Elle possède un grand nombre de départements spécialisés et fournit de beaux tissus de laine.

2. Les usines « Risbâff » fondées en 1933. Elles sont arrivées à produire des tissus de laine d'une qualité comparable à celle des tissus d'Europe.

3. Les usines « Pachme-Bâff situées au nord de Zayandeh-Roud, fondées en 1936, qui produisent aussi des tissus de laine.

4. Les usines de lainage fondées en 1940.

5. Les usines « Zayandeh-Roud » fondées en 1936 ; elles fournissent toutes sortes de fils et tissus de coton.

6. Les filatures et tissages de coton « Chah Reza » fondées également en 1936 ; elles possèdent des sections de filature, de tissage, de teinturerie et d'impression. L'usine

dispose d'environ 5500 bobines pour la filature et le tissage et de 120 métiers à tisser.

7. Les usines « Bargh » fondées également en 1936.

8. Les usines « La filature d'Ispahan ».

9. Les usines « Rahime-Zadeh » sont situées au centre de la ville et fournissent exclusivement des fils d'une qualité supérieure.

Pour l'année 1941, l'industrie des textiles se divise comme l'indique le tableau ci-après <sup>1</sup> :

Filatures et tissages de coton . . . . .	25
Filatures et tissages de laine . . . . .	5
Filatures et tissages de coton et de laine . . . . .	4
Fabriques de tricotages en tous genres . . . . .	27
Fabriques de soieries . . . . .	1
Fabriques de toiles à sacs . . . . .	2
Fabriques de fils à coudre . . . . .	1

Les filatures et tissages de coton disposent de 200.000 broches et de 2.200 métiers à tisser ; pour les filatures et tissages de laine, ce nombre est respectivement de 25.600 et de 700.

La production annuelle du pays se répartit comme suit <sup>2</sup> :

Les filatures et tissages de coton : 25.000.000 de mètres de tissus et 10.000.000 de kg. de fils.

<sup>1</sup> Dans cette énumération, il importe de tenir compte des quatre fabriques (deux pour la filature et le tissage du coton, une pour la toile à sacs et une pour la soierie) créées par l'Etat, dont nous avons déjà parlé plus haut.

<sup>2</sup> Cf. *Revue du Travail*, Service de la Publication du Ministère du Travail, Téhéran, 1<sup>re</sup> année, Nos 2 et 3, p. 17.

Les filatures et tissages de laine : 2.300.000 mètres de tissus et 870 kg. de fils.

Les fabriques de soieries : 600.000 mètres de tissus.

Les fabriques de toiles à sacs : 5.200.000 mètres de tissus de kanaf<sup>1</sup> et 300.000 kg. de fils.

Les fabriques de tricotage : 3.000.000 de paires de bas et chaussettes en tous genres.

Selon un rapport officiel, le nombre des ouvriers occupés dans l'industrie des textiles s'élève à environ 30.000 hommes, femmes et enfants, et la force motrice utilisée est de 43,6 CV. En outre, le capital investi dans celle-ci se chiffre à 430 millions de rials<sup>2</sup>.

Ce progrès n'a été accompli qu'avec l'aide du Gouvernement, qui en frappant de droits de douane l'importation des fils et des tissus de coton, et en facilitant en même temps l'importation de machines et de matériel s'est attaché à favoriser le développement de cette jeune industrie. D'autres mesures, comme celle du 4 octobre 1931, relative au contrôle des devises étrangères, ainsi que la politique de crédit adoptée par le Gouvernement, ont aussi facilité l'essor de cette industrie.

Toutefois, bien que le rapide développement de cette branche d'économie nationale a permis de couvrir presque entièrement les besoins en fil du pays, la production du tissu est encore loin de satisfaire tous les besoins de la consommation indigène ; et, à l'heure actuelle, les tissus occupent encore une place importante dans les importations iraniennes.

Voici d'ailleurs deux tableaux indiquant très nette-

<sup>1</sup> Textile analogue au jute.

<sup>2</sup> Cf. *Revue du Travail* : *op cit.*, pp. 12 et suiv.

ment la forte diminution des produits importés, exprimée aussi bien en poids qu'en valeur <sup>1</sup> :

Tableau de poids et valeur des tissus de coton pur importés en Iran depuis l'année 1932-1933 :

<i>Années</i>	<i>Poids en tonnes</i>	<i>Valeur en milliers de rials</i>
1932-1933	9.485	168.727
1933-1934	10.194	143.196
1934-1935	9.879	133.736
1935-1936	11.306	163.185
1936-1937	8.865	127.821
1937-1938	13.001	183.115
1938-1939	4.167	54.451
1939-1940	7.610	103.124
1940-1941	6.917	127.099
1941-1942	769	18.278

Tableau de poids et valeur des tissus de laine pure ou mélangée de coton, importés en Iran depuis l'année 1932-1933 :

<i>Années</i>	<i>Poids en tonnes</i>	<i>Valeur en milliers de rials</i>
1932-1933	563	26.297
1933-1934	430	19.047
1934-1935	441	18.104
1935-1936	723	29.366
1936-1937	809	39.951
1937-1938	705	39.881
1938-1939	391	23.086
1939-1940	248	12.861
1940-1941	193	11.188
1941-1942	124	10.094

<sup>1</sup> Cf. *Statistique de l'Administration Générale des Douanes*, Téhéran, 1941-1942.

### III. Industrie alimentaire

#### A) RAFFINERIES DE SUCRE

L'industrie sucrière constitue dans l'industrie alimentaire la branche principale. Elle est de création récente en Iran.

La consommation du sucre en Iran est relativement considérable. En effet, le thé fait, pour ainsi dire, partie de l'alimentation de ce pays, surtout dans la campagne, et l'Iranien prend son thé habituellement très sucré. La moyenne annuelle des importations de sucre en Iran pendant les années 1926-1931, période précédant immédiatement celle où le pays commença à produire du sucre, se montait à quelque 80.000 tonnes, d'une valeur d'environ 110 millions de rials, soit près d'un septième de la valeur totale de toutes les importations.

Ces considérations amenèrent le Gouvernement à envisager la création d'une industrie sucrière. Grâce à son droit de monopole (loi du 30 mai 1925), l'Etat a pu, durant ces dernières années, créer plusieurs usines dans les régions où le sol et le climat se prêtent mieux à la culture de la betterave sucrière. C'est ainsi que depuis 1931 huit raffineries des plus modernes ont été construites et fonctionnent actuellement dans le pays.

La sucrerie de Kahrizak (Téhéran). — Pour la première fois en 1895 une usine fut construite par les soins d'une société belge à Kahrizak, à 20 km. de Téhéran. Mais, par suite de la concurrence russe et de l'incurie dans la gestion manifestée de la part du Gouvernement Kadjar, la sucrerie tomba en faillite, vers 1889. Le bâtiment fut abandonné et le matériel totalement négligé.

En 1931, une société fut fondée avec la participation de la Banque Nationale de l'Iran, en vue de la remise en état de la sucrerie de Kahrizak, laquelle fut bientôt réparée et inaugurée le 29 janvier 1932.

La sucrerie de Karadj (Téhéran). — Toujours désireux de rendre le pays plus indépendant vis-à-vis de l'étranger, le Gouvernement ébaucha aussitôt la construction d'une nouvelle usine. A cet effet, l'entreprise tchécoslovaque Ceskomorods Kakolben-Danek, à Praguc, fut invitée à s'occuper de l'installation d'une usine à Karadj près de Téhéran. Sous la direction du Département de l'Industrie, les travaux furent activement poussés à chef et la nouvelle sucrerie put ainsi être inaugurée le 28 novembre 1932.

Depuis 1933, et à raison de deux usines par an, les sucreries de Varâmine (Téhéran), de Chahi<sup>1</sup> (Mazandéran), de Chahabad (Kermanchah), de Marv-Dachte près de Chiraz (Fars), de Miandoab (Azerbaïdjan), et d'Abkouh près de Meched (Khorassan), furent installées par les soins de la Société tchécoslovaque Skoda dans les meilleures conditions possibles. Ces usines disposent d'une force motrice de 11.206 CV et emploieraient, estime-t-on 6.000 ouvriers. Elles ont produit 25.000 tonnes de sucre en 1940, soit le quart de la consommation totale du pays.

Jusqu'à la fin de l'année 1942, chaque usine devait employer journallement 600 tonnes de betteraves selon le plan établi par les autorités compétentes. Si la campagne sucrière est calculée sur une base moyenne de 100 jours, chaque sucrerie consommera annuellement 60.000 tonnes de betteraves. En prenant donc une moyenne de rendement

<sup>1</sup> Cette usine a été transportée à Chazand (Arak) à cause du faible rendement en sucre des betteraves de Chahi.

de 15 % pour chaque sucrerie, on arrivera ainsi à une prévision moyenne de production de 90.000 tonnes de sucre par an, quantité suffisante pour satisfaire les besoins intérieurs. Actuellement, ces usines — ce qui est regrettable — n'ont pas encore atteint leur pleine capacité de production, car la culture betteravière, malgré le développement sensible de ces dernières années, n'a pas encore pris l'extension désirable pour alimenter suffisamment les usines <sup>1</sup>.

Voici les derniers chiffres de la production indigène du sucre qui se répartissent comme suit <sup>2</sup>:

*(Production en milliers de quintaux)*

1934-1935	80	1939-1940	252
1935-1936	112	1940-1941	290
1936-1937	171	1941-1942	240
1937-1938	174	1942-1943	—
1938-1939	213	1943-1944	—

Ajoutons que l'Etat, en vertu de la loi du 9 khordad 1304 (30 mai 1925), a bénéficié du monopole du commerce du sucre, pour en affecter les recettes (art. 9) à la construction du Transiranien.

Actuellement, la « Société du Monopole du Sucre » fondée en 1935 avec la participation de l'Etat, est le seul organisme ayant le droit exclusif d'importation et de vente dans tout le pays. Cette société, au capital de 30 millions de rials, a pour principale tâche de régler le marché de l'offre et de la demande, et de contrôler les prix sur toute l'étendue du territoire.

<sup>1</sup> Notons qu'actuellement deux autres raffineries sont en cours d'installation.

<sup>2</sup> Cf. *Annuaire statistique de la S. d. N.*, 1942-1944, Genève, 1945.

## B) AUTRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Nous allons étudier très sommairement les autres branches de l'industrie alimentaire.

La préparation des matières alimentaires avec des procédés rudimentaires était depuis longtemps connue des Iraniens. Mais c'est seulement depuis ces dernières années que les nouveaux procédés de préparation ont été introduits dans le pays et des usines modernes y ont été installées.

1. Plusieurs minoteries mécaniques ont été installées à Téhéran, à Tabriz, à Recht, etc. L'industrie des pâtes alimentaires est d'origine récente. Une fabrique de préparation de macaroni à Téhéran dispose d'une capacité annuelle d'environ 80.000 kilos.

2. Depuis 1931 jusqu'en 1945, une dizaine d'usines de séchage du thé fonctionnent dans la province de Guilan <sup>1</sup>.

3. Plusieurs distilleries et brasseries ont été créées, en vue de la préparation de l'alcool, des spiritueux, etc. Une de ces brasseries, installée à Téhéran, produit par an 1.500.000 bouteilles de bière.

4. Une fabrique de conserves de fruits fonctionne à Meched et produit par an 60.000 boîtes. La fabrique de conserves de Bandar Abbas produit annuellement environ 300.000 boîtes de sardines. Celle de Chahi fournissant surtout à l'armée des conserves de viande, dispose d'une capacité journalière de production de 7.000 boîtes <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La quantité de thé récoltée sur les côtes de la mer Caspienne s'élèverait à 1.697 tonnes en 1942-1943.

<sup>2</sup> Cf. *Revue commerciale et économique*, Service de la publication du Ministère du Commerce et de l'Industrie, Téhéran, VI<sup>e</sup> année, No 7, p. 50.

#### IV. Industrie des allumettes

Plusieurs fabriques d'allumettes sont en plein fonctionnement dont la production assure presque la satisfaction des besoins indigènes.

Ces fabriques, dont le nombre ne cesse d'augmenter <sup>1</sup>, appartiennent aux capitalistes privés. Elles ne sont pas concentrées dans certaines régions, bien au contraire, elles sont disséminées dans des centres importants du pays.

La première en date est celle construite à Tabriz il y a une vingtaine d'années. Une autre, installée à Hamadan est en plein développement ; elle emploie plus de 1.850 ouvriers. Cependant, pour des raisons que nous ignorons, le chiffre de la production annuelle de cette fabrique n'a pas été mentionné dans la statistique publiée par « l'Administration Générale des Douanes Iraniennes ». Les autres fabriques d'allumettes ont été construites dans les villes d'Ispahan, Zandjan, Chahroud et Téhéran.

Ces fabriques récemment fondées sont équipées de manière à produire une marchandise qui n'a rien à craindre de la concurrence étrangère.

Nous donnerons ci-après la statistique spéciale des allumettes fabriquées en Iran pendant l'année 1942-1943 <sup>2</sup>.

<i>Régions</i>	<i>Nombre de boîtes</i>	<i>Poids kg.</i>
Chahroud	1.457.000	14.570
Ispahan	1.494.000	14.940
Tabriz	46.937.000	469.370
Téhéran	22.337.000	223.370
Zandjan	29.786.000	297.860

<sup>1</sup> Le nombre de ces fabriques étant aujourd'hui de 17, nous n'avons relevé ici que les principales d'entre elles.

<sup>2</sup> Cf. *Statistique de l'Administration Générale des Douanes, Téhéran, 1942-1943.*

Voici la récapitulation des allumettes fabriquées en Iran depuis l'année 1933-1934 :

<i>Années</i>	<i>Nombre de caisses</i>	<i>Poids kg.</i>
1933-1934	58.926	618.711
1934-1935	38.203	386.950
1935-1936	15.846	129.920
1936-1937	25.634	256.340
1937-1938	104.071	1.040.709
1938-1939	112.639	1.126.392
1939-1940	97.546	975.462
1940-1941	101.389	1.013.886
1941-1942	142.979	1.429.790
1942-1943	102.011	1.020.110

Le relevé ci-dessus indique que la production des cinq fabriques a sensiblement progressé. Tandis que leur produit annuel total en 1933-1934 était de 58.926 boîtes d'allumettes, d'un poids total de 618.711 kg., en 1942-1943, cette production s'est élevée à 102.011 boîtes, d'un poids total de 1.020.110 kg., c'est-à-dire presque la moitié de la consommation nationale.

## V. Industrie du ciment

Jusqu'à ces dernières années. l'Iran importait en quantité considérable le ciment de la Russie, aucune fabrique de ce produit n'existant encore dans le pays. La consommation du ciment prenant une extension très rapide, à cause surtout de la construction du chemin de fer<sup>1</sup>, les importations

<sup>1</sup> L'absorption du ciment par la construction du chemin de fer, qui ne dépassait pas 19.982 tonnes en 1933-1934, est montée en 1937-1938 à 76.011 tonnes (*cf. Bulletin de la Banque Nationale de l'Iran*, mars 1938).

qui étaient en 1928 de 8.000 tonnes, se sont élevées en 1937 à 178.000 tonnes. A cette quantité s'ajoute la production nationale qui s'est élevée en 1937 à 80.000 tonnes.

Afin de réduire les importations en ciment du pays qui n'ont cessé d'augmenter à un rythme extrêmement rapide, le Gouvernement, en 1933, passa la commande pour l'achat des machines nécessaires à l'installation d'une cimenterie, tout près de Téhéran ; celle-ci a régulièrement fourni 100 tonnes de ciment par jour. Mais, vu l'accroissement des besoins du pays, en 1937 une nouvelle installation d'une capacité de 200 tonnes par jour fut adjointe à la première <sup>1</sup>. Ainsi on comptait à la fin de 1940 une production totale de 90.000 tonnes, quantité répondant aux besoins intérieurs du pays. En ce qui concerne la production du ciment pendant la période de guerre, nous ne sommes pas en mesure de fournir des chiffres.

Cette industrie occupait en 1937, 360 ouvriers, et en 1945, 1.029.

## **VI. Industrie du sous-sol**

Le sous-sol de l'Iran est exploité depuis des millénaires<sup>2</sup>.

• Il est depuis longtemps connu pour recéler la houille, le fer, le plomb, les huiles minérales, le nickel, le cuivre, l'oxyde de fer, le zinc, la turquoise, etc. Mais des recherches sérieuses n'ayant pas encore été entreprises, il n'est pas aisé de se rendre compte, d'une façon exacte, de l'importance de ces richesses.

<sup>1</sup> Les dépenses pour la construction des bâtiments et les frais de machinerie ont coûté à l'Etat 18 millions de rials.

<sup>2</sup> Cf. R. Furon : *op. cit.*, p. 203.

Nous nous contenterons de traiter en quelques mots des principaux minerais, en tête desquels se place incontestablement le pétrole.

### A) LE PETROLE

Les gisements de pétrole de l'Iran sont connus depuis les temps les plus reculés ; Hérodote lui-même en avait parlé. Mais c'est seulement à la fin du XIXe siècle qu'avec le progrès du machinisme et les services que le pétrole pouvait rendre comme combustible, les gens avisés pensèrent à exploiter cette richesse du pays.

Les sources de pétrole qui ont été découvertes en Iran sont à grouper en deux parties : la septentrionale et la méridionale.

L'Iran septentrional s'étendant sur plus de 700 kilomètres, comprend les provinces d'Azerbaïdjan, de Guilan, de Mazandéran, de Gorgan, et de Khorassan. Aucune recherche scientifique n'a encore été entreprise dans ces régions, seul le territoire de Khourian ayant fait, jusqu'ici, l'objet de prospection.

Quant à l'Iran méridional, cette partie comprend les provinces de Kordestan, Lorestan, Khouzestan, Fars, Kerman et les îles du golfe Persique dont quelques contrées de cette partie du pays ayant fait l'objet d'une grande exploitation. « La zone pétrolifère méridionale s'allonge sur 1.600 kilomètres depuis Kanikine à la frontière de l'Irak jusqu'à la province du Fars, en bordure du golfe Persique dans le prolongement des gisements de Mossoul »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Pierre George : *op. cit.*, p. 514.

L'acte de concession<sup>1</sup> fut octroyé en 1901 à un ressortissant britannique. En 1903, une compagnie anglaise, la « First Mining Rights Exploitation Company » commença les forages près de Chouster. Six ans plus tard, la « Bakhtiari Oil Company » ouvrait de nouveaux chantiers en pays Bakhtiari ; presque aussitôt, l'ensemble des installations était racheté par un nouveau groupement, l'« Anglo-Iranian Oil Company », alors « Anglo-Persian Oil Company », société semi-officielle, dont la majorité des actions appartient au Gouvernement britannique<sup>2</sup> et qui exploite actuellement le pétrole de l'Iran.

L'exploitation commença en 1908 pour la première fois, dans la région aujourd'hui célèbre de Meidané-Naftoun à une profondeur de 334 mètres, et augmenta lentement jusqu'à la guerre de 1914-1918. Certains puits se révélèrent gros producteurs, le F.7 qui a donné à lui seul et sans

<sup>1</sup> Dès le 28 mai 1901 le Chah Mozaffareddine accordait à un nommé William Knox d'Arcy, sujet britannique, une concession comportant le privilège spécial et exclusif de rechercher, obtenir, exploiter, développer, rendre propre pour le commerce, emporter et vendre le gaz naturel, le pétrole, l'asphalte et l'ozokérite dans toute l'étendue de l'Empire, sauf dans les cinq provinces septentrionales (l'Azerbaïdjan, le Gilan, le Mazandéran, le Gorgan et le Khorassan) soit une superficie de 500.000 km<sup>2</sup>. Sa durée était de 60 ans. En ce qui concerne les redevances, l'Etat recevait à partir de la constitution de la première société d'exploitation, une somme de 20.000 livres sterling en espèces, et une somme additionnelle de 20.000 livres sterling en actions entièrement libérées de la première société créée, plus une somme égale aux 16 % des bénéfices annuels nets de toute société qui pourrait être constituée pour l'exploitation de la concession (pour plus de détails à ce propos, voir Azami Zangueneh : *Le Pétrole en Perse*, Paris, 1933, pp. 86-94 ; et M. Nakhai : *Le pétrole en Iran*, Bruxelles, 1938, pp. 33-37).

<sup>2</sup> Sur 20.137.500 actions ordinaires, 11.250.000 appartiennent au Gouvernement anglais. Dans les assemblées générales de la Société, les actionnaires ont droit à une voix par cinq actions privilégiées et deux voix par action ordinaire. Autant dire qu'une action ordinaire vaut dix actions privilégiées.

pompage 7 millions de tonnes de 1911 à 1925, le B. 17, 1 million de tonnes en une seule année.

La production qui s'élevait à 1 million de tonnes en 1919, passe à 5 millions dix ans plus tard et, en 1936, à 8.239.290 tonnes. Le cap de 10 millions de tonnes était dépassé en 1937<sup>1</sup>.

Voici donc un tableau indiquant les chiffres de production des pétroles du Sud de l'Iran, depuis 1912<sup>2</sup>.

<i>Années</i>	<i>Tonnes</i>	<i>Années</i>	<i>Tonnes</i>
1912	43.084	1925	4.333.933
1913	80.800	1926	4.556.157
1914	273.635	1927	4.831.800
1915	375.977	1928	5.357.800
1916	449.394	1929	5.460.955
1917	644.974	1930	5.939.302
1918	897.402	1931	5.750.498
1919	1.106.415	1932	6.445.808
1920	1.385.301	1933	7.086.706
1921	1.743.557	1934	7.537.372
1922	2.327.221	1935	7.487.697
1923	2.959.028	1936	8.198.100
1924	3.714.216	1937	10.167.800

Comme on le voit, par le tableau ci-dessus, la production a toujours été croissante jusqu'en 1931, date à laquelle apparaît une légère diminution.

Ce phénomène ne peut être qu'en rapport avec la politique générale de la limitation de la production adoptée

<sup>1</sup> Cf. Pierre George : *op. cit.*, p. 513.

<sup>2</sup> Cf. M. Nakhai : *op. cit.*, pp. 18 et suiv.

par les grands trusts. La productivité des gisements iraniens est beaucoup plus grande que ne le montrent les chiffres actuels <sup>1</sup>.

Déjà à partir de 1937, l'Iran occupait le quatrième rang comme pays producteur, sur le marché mondial. En 1943, parmi les pays grands producteurs de pétrole, l'Iran a maintenu sa place comme le montre le tableau suivant <sup>2</sup> :

<i>Pays</i>	<i>Pétrole brut</i> (en milliers de tonnes métriques)
1. Etats-Unis	203.434
2. U. R. S. S.	35.600
3. Vénézuéla	25.963
4. Iran	10.300

Cependant, la production qui avait fléchi nettement en 1941 par suite des événements militaires survenus dans cette région, a plus que doublé les années suivantes <sup>3</sup> :

	(en milliers de tonnes)
1940	8.300
1941	5.510
1942	8.420
1943	9.020
1944	11.710
1945	16.839

Cet impressionnant développement n'a pu être atteint que grâce à un contrôle très strict des puits existants et à la mise en exploitation des nouveaux champs pétrolifères

<sup>1</sup> Cf. Azami Zangueneh : *op. cit.*, p. 112.

<sup>2</sup> Cf. *Annuaire statistique de la S. d. N.*, 1942-1944, Genève, 1945.

<sup>3</sup> Cf. *Etudes et conjonctures*, Economie Mondiale, Nos 7 et 8, décembre 1946, janvier 1947, Paris, p. 143.

(Gach-Saran et Agha-Djari), malgré les difficultés techniques dues à la nature des roches. Le dernier rapport de l'Anglo-Iranian (1945-1946) montre bien que la Compagnie a l'intention de développer au maximum ses exploitations pétrolières d'Iran et que la politique de « mise en réserve » des ressources pétrolières du Moyen-Orient qui avait prévalu à certaines époques de l'entre-deux-guerres, est aujourd'hui dépassée.

Le pétrole exploité en Iran est en très grande partie destiné à l'étranger. Son exportation qui n'était que de 1.143 millions de rials en 1932-1933, s'est élevée à 3.482 millions de rials en 1942-1943 <sup>1</sup>.

Les grands champs d'exploitation sont situés :

1. à Masdjid-Soleïman (dans le Khouzestan) ; à 218 km. au nord-est d'Abadan, dans une région appelée Meidané-Naftoun et à Haftguel, à 170 km. au nord-est d'Abadan. Ils sont reliés par un système de pipe-lines, longs de 233 km. à Abadan, à l'embouchure du Chattol-Arab, sur le golfe Persique où il existe une usine de raffinerie très puissamment dotée, avec une capacité de traitement de 9,5 millions de tonnes. Cependant, comme le note le dernier rapport de l'Anglo-Iranian, les installations de raffinage d'Abadan ont presque doublé par rapport à l'avant-guerre ; elles atteignent aujourd'hui une capacité de raffinage de 18 millions de tonnes par an, dont 1.250.000 tonnes d'essence d'aviation <sup>2</sup>.

2. On a mis en exploitation (dans le Kermanchahan) un chantier à cheval sur la frontière irano-irakienne, à Naft-

<sup>1</sup> Cf. *Statistique de l'Administration Générale des Douanes*, Téhéran, 1942-1943.

<sup>2</sup> Cf. *Etudes et conjonctures*, *op. cit.*, p. 143.

Khaneh et à Naft-Chah. Cette disposition a obligé la Compagnie à avoir deux raffineries, l'une en Iran, et l'autre en Irak. La raffinerie iranienne située à Kermanschah est reliée aux chantiers, au sud de Ghassré Chirine, par une conduite de 200 km. et produit le pétrole qui sert à la consommation intérieure du pays <sup>1</sup>.

Cependant les relations de la Compagnie et du Gouvernement iranien ont été marquées par d'innombrables conflits d'opinion et des disputes continuelles. Il en a été ainsi parce que la Compagnie n'a jamais voulu jouer franc jeu <sup>2</sup>. Comme la Compagnie ne voulait pas prêter l'oreille aux revendications légitimes du Gouvernement iranien, celui-ci décida et notifia <sup>3</sup>, le 27 novembre 1932, l'annulation de la concession d'Arcy. Mais pour donner une nouvelle preuve de bonne volonté, il avertit la Compagnie qu'il était prêt à conclure avec elle un nouveau contrat dans lequel les intérêts des deux parties seraient également pris en considération.

Cette action du Gouvernement iranien s'expliquait surtout par le fait que la Compagnie, contrairement à ses engagements, ne lui avait jamais soumis, jusqu'à la date de l'annulation du contrat, un compte détaillé de ses dépenses. En outre, le procédé de calcul des redevances (*royalty*) versées chaque année par la Compagnie laissait beaucoup à désirer. La somme offerte à l'Iran en 1931 (307.000 livres sterling) était trop inférieure à la redevance de l'année précédente qui était de 1.288.000 livres.

<sup>1</sup> Cf. E.-K. Alami : *op. cit.*, p. 127.

<sup>2</sup> L'historique de ces relations et le bien-fondé de nos griefs ont été étudiés par un bon nombre d'auteurs. On consultera notamment, Azami Zanguenéh : *op. cit.*, chap. VI et VII.

<sup>3</sup> Cf. M. Nakhai : *op. cit.*, pp. 60 et suiv.

Et voici d'ailleurs tout ce que le Gouvernement a reçu à titre de redevances durant les trente ans de la concession d'Arcy. Une somme globale d'un million de livres sterling pour les années 1915 à 1920, puis<sup>1</sup> :

	<i>Livres sterling</i>
en 1920	469.000
1921	585.000
1922	593.000
1923	533.000
1924	411.000
1925	831.000
1926	1.054.000
1927	1.400.000
1928	1.031.000
1929	1.437.000
1930	1.288.000
1931	307.000

Enfin, l'article premier visait non seulement le fait de rechercher, obtenir, exploiter, mais encore développer et rendre propre pour le commerce le pétrole et autres produits dans toute l'étendue de l'Empire. Or pendant longtemps, l'«Anglo-Iranian Oil Company» fit subir au pétrole iranien une grande partie de ses préparations en dehors de l'Iran.

Les manquements de la Société permettaient au Gouvernement iranien de se dégager ainsi d'obligations qui n'avaient plus de contre-partie suffisante.

Quand une richesse est dévolue par la nature à un territoire, il est juste qu'elle serve au développement économique de ce pays. La collaboration étrangère mérite, certes,

<sup>1</sup> Cf. Azami Zangueneh : *op. cit.*, p. 150.

une rémunération, mais elle ne peut réclamer des profits excessifs au détriment de la nation productrice.

Des négociations furent engagées à Téhéran entre le Gouvernement iranien et Sir John Codman, président de l'«Anglo-Iranian Oil Company» et l'on arriva à conclure une nouvelle concession<sup>1</sup> qui fut ratifiée par le Parlement et promulguée par un décret royal le 28 mai 1933.

La partie la plus importante de la nouvelle concession se rapporte à la modification du calcul des redevances. Aux termes du contrat, la base du calcul de ces redevances est fixée à 4 shillings par tonne de pétrole exportée ou vendue à l'intérieur du pays, plus une somme annuelle égale à 20 % du dividende distribué aux actions ordinaires de l'«Anglo-Iranian Oil Company» excédant la somme de 671.250 livres sterling. Le montant global des redevances ne devant jamais être inférieur à 750.000 livres sterling par an. En outre la question des impôts ainsi que les réclamations des redevances dues par la Compagnie pour les années écoulées ont été réglées.

C'est ainsi que cette industrie se trouvant entre les mains d'une société étrangère, entre à ce titre dans le vaste domaine de la production mondiale du pétrole qui est soumise à ses propres lois économiques, dont les possesseurs des terrains pétrolifères subissent plus ou moins fortement l'emprise<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La nouvelle concession est accordée pour 60 ans à partir du 28 mai 1933. En ce qui concerne l'étendue des terrains sur lesquels s'étend le droit d'exploitation, la compagnie doit, au plus tard jusqu'au 31 décembre 1938, choisir les terrains sur une superficie déterminée pour un total ne dépassant pas 100.000 milles carrés anglais, soit 258.888 kilomètres carrés (pour plus de détails consulter : Azami Zangueneh, *op. cit.*, chap. VIII).

<sup>2</sup> Cf. Nikitine : *La structure économique de la Perse*, dans la *Revue Economique Internationale*, septembre 1931, p. 613.

Mais en dehors de cela, il ne faut pas oublier :

1<sup>o</sup> que des milliers de nos compatriotes vivent de cette industrie. Aussi, le nombre des Iraniens travaillant dans cette gigantesque entreprise s'élève pour l'année 1945 à 70.000 ouvriers <sup>1</sup> ;

2<sup>o</sup> que toute une province est devenue prospère : en effet, un service médical a été créé par les soins de la Compagnie qui étend son activité dans toute la région concédée ; des hôpitaux importants ont été fondés à Abadan et à Masdjid-Soleïman, une vingtaine de dispensaires fixes ainsi que des dispensaires ambulants ; des écoles ont été construites dans la région que la Compagnie contrôle et qui sont transférées au Gouvernement iranien ; un institut technique a été ouvert en 1939 à Abadan pour l'enseignement technique supérieur et 460 techniciens en sont sortis en 1945 ; le réseau routier, les canalisations, l'électricité dans la concession de l'Anglo-Iranian sont également l'œuvre de la Compagnie <sup>2</sup> ;

3<sup>o</sup> qu'enfin, l'Etat a pu constituer, grâce aux sommes reçues à titre de redevances, un fonds de réserve national.

Quant aux tentatives faites dans la voie de la concession du pétrole des provinces du Nord, l'histoire en est particulièrement dramatique et longue. Sur cette scène on voit apparaître à tour de rôle les Iraniens, les Américains, les Anglais, les Russes, et aussi très discrètement, les Français et les Japonais <sup>3</sup>. Dans son ouvrage sur *l'Impérialisme du*

<sup>1</sup> Cf. *Statistique du Ministère du Travail*, Téhéran, 1948.

<sup>2</sup> Cf. *Etudes et conjonctures*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>3</sup> Cf. *Azami Zangueneh* : *op. cit.*, pp. 195 et suiv.

*pétrole*, M. Louis Fischer nous donne un bon résumé de la situation jusqu'en 1926 <sup>1</sup>.

Signalons toutefois qu'en janvier 1937, l'Amérique a réussi à obtenir la concession des gisements du Nord-Est, au nom de la « Delaware Company » et l'« Amiranian Oil Compagny » <sup>2</sup>. La nouvelle concession s'étendait de la Caspienne à la frontière afghane. Elle fut octroyée pour une période de soixante années. Comme pour l'Anglo-Iranian, une clause prévoyait l'obligation de réduire dans quinze ans la surface de la concession à cent miles carrés anglais. Dès 1942, l'« Amiranian Oil Company » devait verser au Gouvernement un minimum de 50.000 livres sterling <sup>3</sup>.

Mais en juin 1938, les concessionnaires américains de pétrole du Nord-Est, en application de la première partie de l'article XXIV de l'accord de concession, renoncèrent à cette concession. Dans une lettre adressée à cet effet au Ministère Iranien des Finances, cette société concessionnaire déclarait que ce n'était pas le manque de pétrole dans la région faisant l'objet de la concession qui avait déterminé sa décision et que l'abrogation n'était due qu'à la concurrence acharnée des produits pétrolifères étrangers sur les marchés internationaux <sup>4</sup>.

En septembre 1944, le Gouvernement soviétique adressa au Gouvernement iranien une demande officielle

<sup>1</sup> Cf. Louis Fischer : *L'Impérialisme du pétrole*, Paris, 1926, chap. VIII.

<sup>2</sup> Cf. R. Furon : *op. cit.*, p. 209.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Cf. *Mercurie d'Orient*, Paris, septembre 1938, p. 67, cité par Djalalzadeh : *L'évolution économique et sociale du Nouvel Iran*, p. 126 (étude non éditée). Bibliothèque du B. I. T.

pour accorder à l'U. R. S. S. une concession pétrolière dans l'Iran du Nord <sup>1</sup>.

En avril 1946, un accord pour la création d'une société pétrolière mixte russo-iranienne fut signé <sup>2</sup>, qui fixait à cinquante ans le terme de l'activité de cette société. Au cours des premières vingt-cinq années, 51 % des actions appartiendront à la partie soviétique et 49 % à celle de l'Iran ; ensuite, la répartition des actions se fera sur la base d'égalité. La participation iranienne consistera en cession des terrains qui devront être exploités, alors que le partenaire soviétique fournira tous les aménagements nécessaires à cette fin. Une clause de l'accord prévoyait qu'il ne prendrait force de loi qu'après ratification par le Parlement iranien. C'est au sujet de cette dernière clause que les choses viennent à se gâter. En effet, le Parlement de Téhéran a rejeté le projet de créer pour cinquante ans la compagnie mixte d'exploitation pétrolière. Soucieux de sauvegarder les apparences et de ménager les susceptibilités russes, il a adopté en outre une loi <sup>3</sup> interdisant à toute société étrangère d'exploiter de nouveaux gisements de pétrole en Iran <sup>4</sup>.

Ainsi donc le roman du pétrole du Nord et du Nord-Est s'est enrichi d'une nouvelle page.

Concluons enfin que depuis la seconde guerre mondiale, l'Iran se trouve au centre d'un système de forces concurrentes quant à l'exploitation des gisements de pétrole. Plus de la moitié du territoire iranien, soit une superficie

<sup>1</sup> *La Gazette de Lausanne* du 4 avril 1946, Lausanne.

<sup>2</sup> Cf. *Etudes et conjonctures*, *op. cit.*, p. 143.

<sup>3</sup> Loi du 29 mehr 1326 (22 octobre 1947).

<sup>4</sup> Cf. l'intéressant article de M. René Bovey sur *Le pétrole iranien*, paru dans *Le Journal de Genève* du 26 novembre 1947, Genève.

deux fois plus étendue que la France, sont pétrolifères. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique et l'U. R. S. S. ont les yeux braqués sur ce pétrole. Il est indéniable que la compétition entre ces trois grandes puissances s'accroîtra. Or, le meilleur moyen de neutraliser cette concurrence en Iran sera de limiter les concessions étrangères et de les remplacer peu à peu par une exploitation purement nationale.

L'effort à faire est sans doute considérable. Pour l'édification d'une industrie purement nationale, le chemin à parcourir surtout pour assurer les débouchés à l'extérieur, s'avère difficile et parsemé d'écueils.

Nous souhaitons que le développement rapide de l'Iran qui s'opère dans l'enthousiasme, permette d'envisager, à l'expiration des concessions accordées aux sociétés étrangères, la possibilité d'exploiter les gisements du pays par des moyens exclusivement nationaux.

### B) AUTRES MINERAIS IMPORTANTS

Lord Curzon, en parlant de l'avenir des mines en Iran, rappelle avec justesse que « si la Perse, dotée de si riches ressources naturelles, manquait de beaucoup de choses, et ses richesses ne sont pas changées en or, la faute en incombe à la nation persane elle-même »<sup>1</sup>.

Le bref aperçu ci-dessous nous donne une idée sur la richesse minière de l'Iran, pour laquelle aucune étude scientifique n'a encore été faite afin d'établir une liste complète de toutes ces mines.

En ce qui concerne la méthode d'exploitation, sauf quelques mines exploitées sous la surveillance du Gouver-

<sup>1</sup> Cf. Lord Curzon : *op. cit.*, t. II, p. 517, cité par P. K. Kazémi : *op. cit.*, p. 220.

nement, l'on ne connaît que des exploitations d'intérêt purement local entreprises selon des procédés anciens et sans aucune connaissance de la technique moderne.

1. *La houille.* — A la suite des prospections réalisées au cours de ces dernières années, des gisements de houille ont été découverts dans presque toutes les montagnes de l'Iran ; les plus importants se trouvant au nord et à l'ouest du pays.

Dans les chaînes de l'Elbourz les gisements sont importants à cause de l'étendue et de la richesse minière. En Mazandéran, la largeur du filon est parfois de 80 cm. sans contenir aucune matière étrangère.

La région de Chemchak, où l'Etat exploite la houille d'après les méthodes modernes, se trouve à 60 km. au nord-est de Téhéran. Ces mines sont actuellement pourvues de toutes les installations modernes et sont percées déjà d'une série de galeries d'une longueur totale de 18 km. Elles sont aptes à assurer le ravitaillement en charbon de la capitale à laquelle elles sont reliées par une route carrossable récemment construite.

Le charbon de Chemchak, comme tous les charbons de la chaîne de l'Elbourz, est de première qualité ; il est facilement transformable en coke et fournit 7.500 calories. Le pourcentage de la teneur en charbon de ces gisements est à 86,91 %. L'extraction qui était de 20.000 tonnes par jour en 1937, a atteint 150.000 tonnes en 1941.

Les mines de Zirab, en Mazandéran, sont également exploitées par le gouvernement.

Enfin, signalons les mines situées au nord-ouest de Meched. Beaucoup de couches de charbon existent également à Gharadagh dans les montagnes d'Elvend, et de

Zagros. Les provinces de Kermanschah, Hamadan, Ispahan, Yazd, comme celles du Sud, contiennent des gisements de charbon, mais l'on ne possède à leur sujet encore aucune donnée scientifique officielle.

2. *Les mines de fer.* — Depuis un temps reculé, l'exploitation de ces mines est pratiquée au moyen de fourneaux à bois. La plus importante des mines de fer que l'on ait découverte est celle du fer magnétique de Bafgh, située au nord de Kerman. Cette mine à forme conique, se compose uniquement de fer brun magnétique et sans aucune roche. Sa capacité totale a été évaluée à 15 millions de tonnes environ. De plus, le pourcentage de la teneur en fer n'est nulle part inférieur à 65 %.

D'autres gisements, moins importants, s'étendent sur les confins du Kévir, sur un arc de cercle allant de Kerman à Kâchan.

Entre Semnan et Damghan, d'importants minerais de fer magnétique contiennent du phosphore. Il semble que ces derniers gisements pourront fournir pendant 15 ans de la matière première pour des usines destinées à produire 50 tonnes de fer par jour.

L'exploitation des minerais se trouvant autour de Téhéran (à Mesguar-Abad, Bibi-Chahrbanou et Dochân Tappeh) a commencé en vue de constituer des réserves pour les hauts-fourneaux.

Enfin, il convient de signaler l'existence importante d'oxyde de fer, surtout sur les îles d'Hormoz ; celui-ci, en très grande partie, est destiné à l'étranger, notamment aux Indes.

3. *Le cuivre.* — Les mines les plus importantes — soit environ 30 — sont situées en Gharadagh, au nord de Tabriz.

D'autres gisements se trouvent dans les chaînes de l'Elbourz ; dans le Khorassan, près de Mian-Dachte ; en Kordestan, ainsi qu'en Kerman et Beloutchistan ; dans les chaînes de montagnes entre Rafsandjan et Sirdjan. Ces mines sont aujourd'hui en grande partie abandonnées, mais par les vestiges de fours qu'on y trouve, l'on constate que leur exploitation fut autrefois pratiquée.

La teneur en cuivre de ces gisements atteint quelquefois 60 % de cuivre brut.

Signalons que le Gouvernement a entrepris l'exploitation moderne de deux mines de cuivre de Zandjan et d'Anârak. D'autre part, il a projeté la création de fonderies de cuivre, comme celles déjà installées à Mesguar-Abad, près de Téhéran.

4. *Minerais divers.* — Parmi les minerais divers citons notamment le plomb et la turquoise.

Le plomb se trouve en abondance dans plusieurs régions du pays. Le plus important de ces minerais est celui d'Anârak, où une exploitation rationnelle est organisée. La région d'Anârak, située à 110 km. de Nâïne, possède d'ailleurs une mine importante d'antimoine et une mine de nickel dont les minerais contiennent 90 % de métal pur.

Les mines de turquoise connues depuis des siècles, ne sont que faiblement exploitées. La plus précieuse des turquoises est de teinte bleu foncé ; elle se trouve près de Neichabour, dans la province de Khorassan ; elle est très estimée chez les Arabes, et est exportée surtout en Egypte et à Bagdad.

D'autre part, il convient de mentionner l'existence d'importants gisements de nickel, d'antimoine, de bauxite, de borax, de cobalt, de kaolin, d'or, d'argent, etc...

De tout ce qui précède, nous voyons donc qu'en dépit des efforts déployés par le Gouvernement dans ce domaine, il n'existe pas encore, à proprement parler, d'industrie minière en Iran.

D'ailleurs, les statistiques officielles font encore à peu près totalement défaut.

## CHAPITRE V

### **L'artisanat indigène**

#### **I. Caractères généraux**

L'éclosion rapide en Iran des industries modernes ne doit pas nous faire oublier l'existence des industries indigènes issues d'un long passé. Tandis que les premières se caractérisent par l'emploi en grand des machines et de la force motrice, la concentration de la main-d'œuvre et de ses capitaux, les secondes se rattachent au type très ancien de la petite industrie : artisanat ou métier. L'artisan travaillant dans une petite échoppe « cumule la fonction technique et la fonction commerciale : il est propriétaire des outils, de la matière première, du produit manufacturé, et il le vend lui-même au consommateur »<sup>1</sup>. Il est aidé dans son travail par un très petit nombre d'apprentis et compagnons (parfois deux ou trois). En outre, l'artisan qui travaille le plus souvent à proximité des régions pourvues des matières premières, n'a pas les grands frais que nécessite le transport de ces matières ; il n'a pas non plus les dépenses énormes de publicité que les grandes industries ont pour l'écoulement de leurs produits.

Au surplus, quand l'artisan travaille dans de petits ateliers pour son compte personnel et se fait aider de quelques ouvriers, il n'y a pas de manifestation d'esprit de classes,

<sup>1</sup> Cf. P. Reboud : *op. cit.*, t. 1er, p. 253.

ni de luttes sociales, comme il s'en présente fréquemment dans les grandes entreprises. Indépendants et propriétaires de leurs instruments de travail, les artisans constituent donc une masse de travailleurs bien attachés à leurs foyers et forment ainsi, comme le note le Professeur James « une force stabilisatrice de l'ordre social établi »<sup>1</sup>.

Les métiers constituent un phénomène urbain ; ils se sont multipliés à mesure que les villes se développaient<sup>2</sup>. L'Iran n'a pas échappé à cette loi ; dans ses villes comme Ispahan, Kâchan, Yazd, Kerman, Khorassan, pour ne mentionner que les plus importantes, des ateliers minuscules subsistent, où les artisans se livrant à une activité indépendante, ont toujours conservé une forme traditionnelle du travail.

Une liste complète de toutes les industries iraniennes rentrant dans le domaine de l'activité artisanale nous mènerait trop loin. Aussi nous nous bornerons à signaler qu'il existe dans chaque ville et même dans beaucoup de bourgs et de villages, une foule d'artisans se livrant à quantité de travaux manuels, parfois de caractère plutôt artistique, et parmi lesquels le travail sur métal et le tissage prennent une place prépondérante.

Ces vieilles industries pourraient être divisées en deux catégories assez distinctes :

1. Celles qui relèvent plutôt des arts décoratifs, comme par exemple les briques émaillées, les broderies, les miniatures, les ciselages sur l'argent et le bronze, etc... appréciés surtout à cause de leur valeur artistique.

Dans la même catégorie il faut faire entrer les tissus de coton, de laine, de lin, les objets de cuivre et de fer néces-

<sup>1</sup> Cf. E. James : *Les formes d'entreprises*, Paris, 1935, p. 52.

<sup>2</sup> Cf. P. Reboud : *op. cit.*, t. 1<sup>er</sup>, p. 251.

saires pour le ménage, les chaussures tissées (*Guiveh*), très en usage chez les Iraniens, les chaussettes et beaucoup d'objets qui servent uniquement à la consommation intérieure ;

2. celles appelées à jouer un rôle effectif dans le commerce et les transactions, comme par exemple les tapis, les châles<sup>1</sup>, les cotonnades peintes (*Ghalamkar*), l'argenterie ciselée, la mosaïque sur bois (*Khatamkari*), et une foule d'autres produits qui, tout en disposant d'un marché à l'intérieur du pays, constituent en même temps un élément important du commerce d'exportation.

Etant donné que les tapis sont les plus connus et les plus importants de cette industrie domestique, et que la vente de ces articles est susceptible d'être encore développée à l'avenir, nous croyons utile de nous arrêter à cette branche économique du pays.

## II. Décadence et rénovation

Si l'Iran est connu des gens cultivés par sa longue histoire et sa littérature, il est surtout connu du grand public, en Europe et en Amérique, par ses tapis appelés couramment « tapis persans ».

L'industrie des tapis ne date pas d'aujourd'hui. Depuis le début de sa civilisation, l'Iranien tisse la laine de ses moutons et l'emploie à la fabrication des tapis, l'une de ses plus florissantes industries de jadis.

<sup>1</sup> Les châles du Kerman sont à peine inférieurs à ceux du Cachemire. On les tisse à la main comme les tapis : la matière première est le *Kork*, laine d'une espèce particulière de chèvres qui vivent en troupeaux nombreux dans la région, où elles trouvent sous un climat beaucoup plus égal que celui du reste de l'Iran, des pâturages d'hiver et d'été qui ne leur imposent pas de longues migrations.

Après l'époque des Safavides, l'industrie des tapis persans, par suite de nombreuses invasions, autant que par l'insouciance des dirigeants du pays, a perdu son rang.

Cependant ces événements défavorables n'ont pas empêché cette industrie de reprendre toutes les traditions d'antan. Aujourd'hui encore, les tapis iraniens, sans pouvoir atteindre leurs qualités d'autrefois, sont néanmoins de beaucoup supérieurs aux tapis d'autres origines.

« Les mots tapis d'orient évoquent l'image d'une industrie patriarcale, d'un travail à domicile. Dans certaines régions, on rencontre encore actuellement, des formes rudimentaires de tissage, sur des métiers simples montés par la famille elle-même, et qui permettent néanmoins de faire des œuvres artistiques »<sup>1</sup>.

Ce sont, avant tout, les femmes et les jeunes filles qui accomplissent ce travail dans des conditions qui laissent encore à désirer.

On distingue les tapis d'usage courant, de qualité moyenne sur lesquels travaillent quatre ouvriers pendant plusieurs mois, et ceux de luxe, de qualité supérieure, qui nécessitent de un à deux ans de labeur ; ces derniers sont généralement destinés à couvrir de vastes salons. Les deux sortes de tapis sont extrêmement durables, car ils sont toujours faits à la main.

Les modèles sont généralement exécutés en coton, en laine ou en soie, ou en laine et coton, ou encore en laine et soie.

« Si l'on examine un beau tapis iranien, on y voit un ensemble de coloris et de dessins composés par la main d'un artiste de goût. L'auteur a exprimé un sentiment de bon-

<sup>1</sup> Cf. R. Daglaroglu : *op. cit.*, p. 208.

heur profond, éveillé en lui par l'aspect d'une vie naturelle et saine, qui a été puisé dans l'abondance des sensations et s'est épanoui en richesse d'images, en force et en beauté. Un imitateur de cet art, s'il arrive à reproduire l'aspect physique intérieur, ne peut jamais rendre l'âme et le goût »<sup>1</sup>.

Cette industrie s'est répandue un peu partout dans le pays ; les principaux centres de manufacture se trouvent dans les provinces d'Azerbaïdjan, de Kordestan, de Kâchan, de Kerman, de Khorassan, etc.

En ce qui concerne le nombre de métiers pour le tissage des tapis et les personnes s'adonnant à ce travail, nous ne possédons pas de chiffres. Pour ce qui est de la production des tapis, il n'y a pas de statistiques complètes permettant de faire des comparaisons entre différentes époques. En revanche, il existe des chiffres exacts concernant l'exportation. Selon la statistique spéciale de l'« Administration Générale des Douanes Iraniennes », il ressort que l'Iran a exporté pendant l'année 1942-1943, ce qui suit :

Tapis, carpettes et bissacs de laine pure et de laine mélangée de coton (couleurs non fixes), pour une valeur de 10.578.700 rials, et d'un poids total de 125.281 kg.

Guelimes et djadjimes en laine pure et en laine mélangée de coton (couleurs fixes) pour une valeur de 20.665 rials, et d'un poids total de 689 kg.

Guelimes et djadjimes en laine pure et en laine mélangée de coton (couleurs non fixes) pour une valeur de 42.433 rials, et d'un poids total de 1.539 kg.

Tapis et carpettes de soie pure (couleurs fixes) pour une valeur de 28.983 rials, et d'un poids total de 29 kg.

Enfin, tapis et carpettes de soie pure (couleurs non fixes) pour lesquels, elle ne nous fournit pas de chiffres.

<sup>1</sup> Cf. Djazaéri : *op. cit.*, p. 99.

La statistique ci-après nous indique les exportations de tapis depuis l'année 1919-1920 <sup>1</sup>.

<i>Années</i>	<i>Valeur en milliers de rials</i>
1919-1920	29.709
1920-1921	49.965
1921-1922	66.100
1922-1923	92.864
1923-1924	104.755
1924-1925	101.881
1925-1926	117.580
1926-1927	122.563
1927-1928	154.062
1928-1929	159.442
1929-1930	147.151
1930-1931	125.500
1931-1932	190.098
1932-1933	182.459
1933-1934	142.045
1934-1935	117.180
1935-1936	121.250
1936-1937	149.507
1937-1938	104.773
1938-1939	100.145
1939-1940	106.828
1940-1941	120.118
1941-1942	131.627
1942-1943	137.819

Comme on le voit, l'exportation des tapis s'est continuellement accrue jusqu'en 1928-1929, pour subir dès cette

<sup>1</sup> Cf. *Statistique commerciale de l'Administration Générale du Commerce*, citée par H. Sotoudeh : *op. cit.*, p. 201 ; voir également *Statistique de l'Administration Générale des Douanes*, Téhéran, 1942-1943.

date, un recul sensible<sup>1</sup>, sauf en 1931-1932, et 1932-1933. Ceci trouve son explication dans les faits que nous allons maintenant essayer de décrire :

1. Depuis la crise mondiale de 1929, la politique économique suivie par la plupart des Etats, n'a pas été favorable à l'industrie iranienne des tapis.

En effet, les restrictions résultant du régime du commerce extérieur ont eu pour conséquences, d'une part la diminution de l'exportation des tapis iraniens considérés comme article de luxe, et de l'autre, la création chez nos principaux clients d'Europe et d'Amérique d'une industrie des tapis fabriqués à la machine.

2. Les tapis iraniens faits à la main sont des articles dont le prix de vente est relativement élevé. Or, l'évolution économique de ces dernières années ayant diminué le pouvoir d'achat de la clientèle, a amené cette dernière à restreindre ses dépenses. C'est ainsi qu'on en est venu à donner la préférence aux articles bon marché fabriqués à la machine et en masse.

3. Autrefois, les tapis iraniens étaient tissés avec de la laine teinte au moyen de couleurs végétales. Aujourd'hui, encore, les couleurs d'origine végétale sont presque exclusivement employées en Iran dans la fabrication des tapis. Mais l'industrie iranienne des tapis a commis, à un moment donné, une grande erreur. Voulant abaisser le prix de revient et partant, le prix de vente, elle a eu recours à des procédés de fabrication avec des couleurs artificielles qui sont meil-

<sup>1</sup> Dans le rapprochement de ces chiffres, il importe de tenir compte de la dépréciation de 50 % de notre monnaie depuis la crise mondiale de 1929.

leur marché que les couleurs végétales. Les conditions de fabrication changèrent, grâce surtout aux Allemands et aux Américains qui installèrent dans le pays de grandes fabriques, influençant les dessins et les coloris au moyen de couleurs d'aniline qui étaient prêtes à l'emploi et bon marché.

Certes, le Gouvernement se trouvant devant cette situation, ne resta pas sans réagir ; bien au contraire, il décida la création, en 1930, d'un « Institut National de Tapis »<sup>1</sup> qui avait pour but de développer leur exportation en prenant entre autres mesures<sup>2</sup> « l'édition de planches artistiques représentant les meilleurs modèles ; la création de comités consultatifs dans tous les centres de cette industrie ; l'amélioration de la laine ; l'établissement d'une marque nationale ; l'encouragement à la fabrication de hautes qualités supportant les tarifs douaniers étrangers ; la propagande et la recherche de nouveaux débouchés, etc. ».

Cet institut déploya des années durant, une activité intense, sans jamais atteindre le but qui lui était assigné. Transformé depuis 1941 en un « Office des Beaux-Arts », il est appelé à développer non seulement les conditions de fabrication des tapis, mais à s'occuper dans une large mesure du développement de toute industrie artisanale iranienne. Il convient de noter à l'actif de cet Office la création d'un Musée des Beaux-Arts, où tous les chefs-d'œuvre artistiques des artisans sont réunis et font l'objet de l'admiration de tous les visiteurs étrangers<sup>3</sup>.

D'un autre côté, en consultant les publications du Mi-

<sup>1</sup> Cf. P. K. Kazémi : *op. cit.*, p. 68.

<sup>2</sup> Cf. Nikitine : *op. cit.*, p. 615.

<sup>3</sup> Cf. *Revue commerciale et économique* : *op. cit.*, VI<sup>e</sup> année, No 4, p. 22.

nistère du Commerce et de l'Industrie, nous apprenons, entre autres, l'existence d'écoles où les maîtres enseignent l'ancien art persan : peinture, sculpture, tissage de tapis et différents tissus, etc. <sup>1</sup>.

Ces mesures sont en elles-mêmes très utiles pour améliorer les conditions de fabrication. Mais elles sont insuffisantes.

Pour notre part, nous croyons tout d'abord indispensable, de relever les conditions de travail des ouvriers des manufactures de tapis qui, malgré les efforts de ces dernières années, sont restées loin d'être satisfaisantes. Il est de toute nécessité que les pouvoirs publics prennent des mesures efficaces, afin d'y remédier. Il faut d'une façon permanente que les autorités surveillent et contrôlent les ateliers — relégués dans des quartiers insalubres des villes et des campagnes, sans le moindre souci d'ordre, de propreté ou d'hygiène — de manière à corriger quelque peu une ambiance détestable.

Nous croyons d'autre part, qu'il faudrait non seulement fixer les anciens dessins en s'inspirant surtout de la tradition safavide, mais créer également de nouveaux dessins qui puissent s'adapter aux exigences de l'art moderne, tout en tenant compte des goûts et du pouvoir d'achat de la clientèle.

L'exportation des tapis pourra être facilitée dans une large mesure, par les nouveaux accords commerciaux que le pays devra conclure.

En outre, il faudra entreprendre une action de propagande qui puisse permettre au public de se renseigner sur les caractéristiques de ces articles.

<sup>1</sup> Cf. *Revue commerciale et économique* : *op. cit.*, VI<sup>e</sup> année, No 6, p. 9.

Au surplus, il faudra organiser, aux futures expositions internationales, des stands qui présenteront quelques échantillons de la production nationale de tapis.

De toute façon, les produits de l'art trouvent toujours des acheteurs. Les amateurs de beaux tapis, quoique moins nombreux dans les périodes de dépression économique, auront toujours la possibilité d'en acheter à condition que ces articles gardent leur qualité et leur beauté.

### **III. De l'utilité de la création des coopératives artisanales**

Dans l'Iran actuel, ceux qui ne trouvent nul intérêt économique dans le maintien de l'artisanat, fondent leurs raisons sur sa médiocrité. Ils pensent que l'artisanat a fait son temps et qu'il n'est plus d'aucune nécessité, puisque le pays est en train de créer une forte industrie.

Ce raisonnement n'a aucun fondement, à notre sens. Même malgré les rapides progrès d'une politique d'industrialisation, l'artisanat nous est nécessaire et utile. D'ailleurs qualitativement parlant, notre artisanat occupe un degré élevé et vu le caractère spécifique de certaines de ses branches, loin d'enrayer son développement, nous devons lui venir en aide.

Certes, en dépit de ses avantages économiques et sociaux, « l'artisan souffre des maux qu'engendre sa médiocrité : son outillage est modeste, ses débouchés sont limités, ses capacités restreintes, ses frais généraux élevés relativement à ceux qui grèvent la grande industrie. Ayant peu de réserves et trouvant difficilement crédit, il résiste mal aux crises »<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf. L. Baudin : *Manuel d'économie politique*, Paris, 1944, p. 146.

Faut-il donc conclure à sa disparition prochaine ? Il semble bien que la masse artisanale, celle des artisans ruraux, celle des artisans fabriquant des objets usuels, celle des artisans d'art même, perd chaque jour du terrain, en raison de la concurrence que lui fait la grande entreprise.

Cependant, si l'on considère la structure sociale et économique de l'Iran, la condamnation de l'artisanat serait une grave erreur économique. Nous avons vu que les produits de nos artisans tisserands, maroquiniers, potiers, orfèvres, teinturiers, zingueurs, etc... servaient toujours à la consommation intérieure. Cela veut dire que c'est leur fabrication qui a pu doter l'Iran de ressources régulières et non négligeables ; c'est une chose dont il ne faut pas méconnaître l'importance dans l'équilibre de notre balance des comptes.

Le soutien et le développement de la production artisanale par différentes mesures<sup>1</sup> est à l'ordre du jour dans presque tous les pays.

« Une action d'importance est le groupement des artisans »<sup>2</sup>. Nous ne parlerons pas ici du groupe corporatif « qui se réalise et se fera forcément parce que les artisans sont plus attachés que beaucoup d'autres à des formes corporatives qui ont accompagné l'apogée de leurs métiers »<sup>3</sup>. Le groupement envers lequel se porte notre attention est celui des coopératives qui, parmi les formes d'organisation existantes, paraît le mieux convenir aux besoins économiques de l'artisanat.

<sup>1</sup> Cf. P. Demondion : *L'artisanat dans l'Etat moderne*, 2e éd., Paris, 1943, IIe partie, chap. II et III.

<sup>2</sup> Cf. Marc Margaut : *L'artisan dans l'économie* (Artisanat et Communauté, Collection dirigée par François Perroux, Paris, 1943, p. 56).

<sup>3</sup> *Ibid.*

Les coopératives sont des sociétés qui se présentent comme une sorte d'exception dans le régime juridique des sociétés commerciales. Elles groupent, en effet, des individus dont la caractéristique essentielle est d'être indépendants. L'activité collective de la société ne doit pas nuire à l'indépendance personnelle de chaque associé. Ces sociétés coopératives sont des groupements de personnes et non de capitaux, qui ont pour but exclusif de favoriser tous les avantages de l'association en vue de la production. A l'encontre de ceux qui s'associent en vue de sauvegarder leur propre intérêt au détriment de celui des autres, les sociétaires, dans les coopératives, par un lien de solidarité, existant entre eux, s'unissent pour assurer un peu de bien-être à tous.

Ces associations ont une importance économique que M. P. Feuilloley exprime dans ces termes : « Il est vital pour l'artisanat de subordonner son essor à la création de coopératives. Seuls ces groupements lui procurent la cohésion qui lui fait défaut et l'expansion productrice qui lui est indispensable. La coopérative avive en qualité et en quantité la production artisanale au service de laquelle elle s'attache »<sup>1</sup>.

Dans le domaine de l'artisanat, l'action économique des coopératives se manifeste sous ses différents aspects, dont chacun comporte des avantages économiques particuliers : tout d'abord l'approvisionnement des artisans en fournitures, etc., par les coopératives leur permet de se dégager de l'entreprise des commerçants isolés qui profitent — du fait qu'ils n'ont pas le choix entre différentes offres — pour leur vendre

<sup>1</sup> Cf. P. Feuilloley : *La coopérative prolongement de l'entreprise germe de la communauté* (Artisanat et Communauté, Collection dirigée par François Perroux, Paris, 1943, p. 68).

cher des articles médiocres ; les coopératives constituent donc une garantie de la qualité et du prix contre le monopole de certains fournisseurs. Ensuite, les coopératives assurent : « l'emploi d'un petit matériel perfectionné, l'adoption de méthodes nouvelles, mais efficaces, de fabrication ; l'étude de modèles susceptibles d'engendrer une orientation de l'activité artisanale dans la voie du progrès, toute en gardant un contact étroit avec la tradition et les goûts du moment » <sup>1</sup>. En outre, le contact direct des sociétés coopératives de vente, avec le marché principal, élimine dans une large mesure les nombreuses ramifications de la distribution, dont chacune absorbe une partie des produits, sous forme de profit. Au surplus, l'action du crédit coopératif dans l'artisanat permet de libérer les petits artisans citadins ou ruraux de l'usure en leur fournissant à bon marché le crédit qui facilite leur approvisionnement et développe considérablement leur activité.

Actuellement, dans tous les pays européens, un système économique artisanal s'esquisse dont la coopération est le pivot.

En France, le mouvement prit de l'extension au contact de l'Alsace et de la Lorraine ; de sorte que, en 1940, on pouvait estimer l'existence au moins de trois cents coopératives, dont une centaine environ dans le seul département de la Seine <sup>2</sup>.

En Allemagne, les coopératives artisanales, organismes obligatoires, sont puissantes et nombreuses. Les statistiques dénombrent 84 coopératives de production, 116 coopératives de travail, 118 coopératives de vente, 239 coopératives de fournitures.

<sup>1</sup> *Idem*, p. 69.

<sup>2</sup> Cf. P. Demondion : *op. cit.*, p. 186.

En Suisse, il existe de nombreuses coopératives artisanales.

En Bulgarie, une banque artisanale accorde des crédits aux artisans pour l'achat du matériel et des matières premières. Une Centrale coopérative se préoccupe d'organiser les marchés, en facilitant l'entente entre les diverses professions; et en entretenant parmi leurs membres un esprit de solidarité, de mutualité et de morale professionnelle <sup>1</sup>.

D'autres pays, tels que l'Italie, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Hongrie, la Turquie, etc., se sont engagés dans une voie sensiblement identique. Dans ce dernier pays, on a prévu la création de coopératives locales devant grouper les artisans tisserands. « Le but de ces coopératives est de développer la production et la vente, ainsi que d'assurer les moyens financiers à leurs membres par l'octroi de crédits à des conditions avantageuses » <sup>2</sup>.

A l'exemple de ces pays, l'Iran pourrait aussi jouir des bienfaits de ces associations <sup>3</sup>, en créant dans les centres urbains ou ruraux des organisations de ce genre. Nous pensons entre autres aux coopératives de tissage à la main, non pas de ce tissage que les paysans essayent, pour utiliser la laine qu'ils se sont procurée, mais du tissage qui est un métier. L'industrie des tapis, jouant un rôle assez considérable dans nos villages, des coopératives d'approvisionnement en teinture, en laine, des coopératives de vente pour écouler

<sup>1</sup> Cf. G. Chaudieu : *L'artisanat dans l'économie future*, Paris, 1943, p. 37 et suiv.

<sup>2</sup> Cf. R. Daglaroglu : *op. cit.*, p. 200.

<sup>3</sup> En Iran, où au cours de ces vingt dernières années tous les rouages économiques ont subi des modifications, une législation spéciale (4 septembre 1934) a été établie, qui autorisa la Banque Agricole et Industrielle à organiser des coopératives de production rurales; celles-ci d'ailleurs, faute d'éléments indispensables à leur progrès, ne se sont pas encore développées de façon appréciable.

les tapis, pourraient rendre d'appréciables services. Afin d'assurer leur développement, des Caisses Populaires, créées dans les régions où le tissage est pratiqué comme métier, accorderaient des crédits devant permettre à leurs membres l'achat de matières premières.

Dans notre pays, lorsque les pouvoirs publics faciliteront la création de ces caisses, le rôle joué par la caisse centrale devra incomber provisoirement à la Banque des Industries et des Mines, institution qui mettra à la disposition des caisses locales ou régionales, dont les ressources propres seraient insuffisantes, les moyens nécessaires pour pratiquer le crédit et déterminera en même temps leurs conditions de fonctionnement.

D'un autre côté, afin de préparer la population rurale artisanale — dépourvue de tout esprit d'initiative personnelle et d'organisation — à la conduite de telles organisations, les organes dirigeants créeront des cours, des conférences, des groupes d'études, etc. ; en agissant de la sorte, on peut contribuer à éveiller chez elle l'esprit d'association. Il est évident que lorsque le mouvement aura pris un certain essor, l'effort des producteurs artisans se manifestera sans l'appui des autorités.

TROISIEME PARTIE

**Effets de l'industrialisation  
de l'Iran**

## CHAPITRE I

### ***L'industrialisation et l'économie nationale iranienne***

L'observation des faits nous révèle qu'aucun peuple ne se spécialise plus aujourd'hui dans une seule branche de production, mais au contraire, tous les pays s'acheminent vers une organisation complexe.

Après avoir esquissé l'état actuel de l'industrie et l'effort d'organisation du Gouvernement actuel, nous étudierons dans ce chapitre l'influence de l'industrialisation sur l'économie nationale iranienne.

#### **I. La tendance au développement de l'organisation complexe**

L'Iran est très vaste : il a une superficie égale à trois fois celle de la France. D'un territoire aussi étendu que l'Iran, on peut tirer du sol et du sous-sol les matières les plus diverses.

Entre les différentes régions, les communications sont très difficiles, surtout à cause du relief du sol et à cause même de l'insuffisance des moyens de transports qui y ajoute encore des difficultés. Dans les régions où les limites sont constituées par des accidents de terrain difficiles à franchir, les habitants se contentent d'une vie tout à fait simple, ils essayent de se suffire à eux-mêmes.

D'autre part, la technique n'étant pas encore très développée, les régions n'ont pas pu se spécialiser. La division du travail interrégionale est insignifiante. Une région n'est pas complémentaire d'une autre, mais au contraire, elle constitue un tout plus ou moins fermé.

Donc, nous pouvons dire que la plupart des facteurs de l'intégration dans un cadre national fait défaut en Iran. Cependant, la solidarité nationale<sup>1</sup> sera constituée petit à petit par l'interpénétration économique des provinces qui est en train de s'opérer. D'ailleurs « cette tendance s'explique par les progrès parallèles des moyens de transport, de la division du travail et de la concentration des industries »<sup>2</sup>.

Nous avons montré que les moyens de transport par terre se multiplient : Téhéran est le centre du nouveau réseau routier et ferré ; par la route aussi bien que par le rail la capitale est reliée aux villes et ports principaux. Reste l'appoint du trafic des lignes secondaires en parties achevées, ou en voie de réalisation.

En ce qui concerne la division du travail interrégionale, elle s'explique par la localisation de certaines industries, qui est encore faible de nos jours. A l'exception de certaines usines créées par l'Etat (usines textiles de Beh-Chahr, cimenterie de Téhéran, hauts-fourneaux, etc...), le reste de l'industrie est peu concentré. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, « l'industrie iranienne moderne est principalement une industrie de consommation et en ceci elle a suivi l'évolution moderne de ces industries qui se rapprochent

<sup>1</sup> « La solidarité nationale, écrit Manoïlesco, accentue l'unité à l'intérieur de la nation, où toutes les liaisons économiques et sociales deviennent de plus en plus étroites et intimes ». Cf. M. Manoïlesco : *Le siècle du corporatisme*, Paris, 1938, pp. 35 et suiv.

<sup>2</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, t. I, p. 128.

des grands centres de consommation. Ce facteur a encore été aggravé par l'existence des frais que les longs transports feraient subir à une industrie concentrée dans un lieu quelconque du territoire »<sup>1</sup>.

Basée sur l'industrialisation, l'évolution économique de l'Iran est dirigée vers un développement complexe, c'est-à-dire vers le « développement de toutes les industries susceptibles de vivre sur le territoire national et de tous les services publics, nécessaires à leur fonctionnement... »<sup>2</sup>.

L'industrialisation, telle que nous l'entendons, ne doit s'étendre qu'aux industries qui se bornent à transformer en articles finis ou demi-finis les matières premières provenant du pays même. Il y aura ici une sorte de synchronisation des deux branches de la production, car l'agriculture et l'industrie sont les deux éléments complémentaires de la prospérité nationale.

Mais dans l'état des choses actuel, l'Iran ne possède pas, malgré sa terre fertile et ses prodigieuses ressources, la meilleure agriculture pouvant fournir les meilleures matières premières à tous les points de vue.

Nous savons que le mode de production sur la presque totalité du sol iranien est rudimentaire. L'amélioration des semences et des engrais et surtout l'emploi des machines agricoles, le changement et la variation des cultures, combinés avec les réformes éducatives, sanitaires, etc., pourront seuls faciliter dans une large mesure le développement de

<sup>1</sup> Cf. E.-K. Alami : *op. cit.*, pp. 120 et suiv.

Il convient de remarquer que l'activité de certaines régions dans le domaine de l'industrie ne doit être attribuée qu'à l'atavisme et à l'esprit d'entreprise de leurs habitants. Ainsi, par exemple, l'industrie des textiles dans la partie qui revient à l'initiative privée s'est surtout élevée sur les ruines de l'ancienne industrie artisanale textile de Yazd, de Kâchan et d'Ispahan. Ceci nous révèle d'autant plus la forte influence que les adaptations séculaires exercent sur l'économie d'un pays (*op. cit.*, p. 121).

<sup>2</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, t. II, p. 2.

l'agriculture et conduire le pays à la culture intensive<sup>1</sup>. Or, d'un autre côté, il est non moins évident que si l'agriculture était plus développée, l'industrie iranienne en profiterait très probablement.

Nous sommes convaincu qu'avec le développement de la grande industrie en Iran, est en train de se former une nation d'organisation complexe.

## II. Les avantages de l'industrialisation de l'Iran

Dans les lignes qui suivront, nous allons essayer d'exposer les avantages que peut procurer à l'Iran une bonne politique d'industrialisation.

L'Iran pourra jouir des avantages de l'industrialisation et de l'organisation complexe comme tous les pays industrialisés.

1. En effet, celles-ci permettront d'utiliser pleinement les ressources matérielles, souvent très variées que fournissent le sol et le sous-sol du pays: matières agricoles, matières minérales dont l'exploitation suffit à alimenter une multitude d'industries. Si l'Iran ne se consacrait qu'à la pratique de quelques cultures comme le riz, le coton, par exemple, ses ressources inexploitées seraient perdues pour lui, comme si ces ressources n'existaient pas. Mais nous pouvons dire avec List qu'« une nation serait insensée de vouloir obtenir, par la division nationale du travail ou par la production indigène, des articles pour lesquels elle n'est pas douée par

<sup>1</sup> « L'agriculture intensive, écrit M. Frémont, n'a jamais pu se développer que dans les pays industrialisés » (*op. cit.*, p. 251).

Citant l'exemple des Etats-Unis, M. Brocard nous fait remarquer que l'agriculture de ce pays, surtout la culture du blé, du maïs, du coton, du tabac, etc., se développe avec une intensité particulière, dans le voisinage des centres industriels: phénomène absolument universel, d'ailleurs, mais qui apparaît plus nettement encore dans les pays neufs, en Russie, dans différentes parties de l'Asie et de l'Afrique (*op. cit.*, t. 1, p. 119).

la nature et que la division internationale du travail, ou le commerce extérieur pourra lui procurer meilleurs et à plus bas prix. Mais elle trahirait un manque de culture ou d'activité si elle n'employait pas toutes les forces mises à sa disposition pour satisfaire ses propres besoins et pour acquérir, au moyen d'un excédent de production, les objets que la nature a refusé à son sol »<sup>1</sup>.

D'un autre côté, l'utilisation de toutes les matières premières permet de ménager l'ensemble des ressources régionales et nationales et de retarder l'époque de leur épuisement.

Enfin, l'utilisation des ressources nationales et leur transformation, sur place ou à courte distance, permet d'adapter plus exactement les divers produits à leur destination technique, aux goûts, aux habitudes et aux besoins des consommateurs<sup>2</sup>.

2. L'industrie est un élément actif de l'équilibre de la balance des comptes. L'Iran, pays économiquement jeune, a une balance commerciale déficitaire : il exporte une certaine quantité de produits bruts de provenance agricole, mais il importe pour une valeur très supérieure les objets manufacturés nécessaires à son outillage économique<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cf. List : *op. cit.*, p. 271.

<sup>2</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, t. II, p. 4.

<sup>3</sup> Années	Importations	Exportations	Déficit
	(exprimés en millions de rials)		
1929-1930	841	485	356
1935-1936	803	646	157
1942-1943	1313	557	756

Ces chiffres ne comprennent pas les exportations des deux sociétés concessionnaires de l'« Anglo-Iranian Oil Company » et des « Pêcheries de la mer Caspienne » qui ont exporté en 1942-1943, la première 3.482 millions, et la seconde 12 millions de rials ; ils ne comprennent pas non plus les importations des deux sociétés qui s'élèvent environ à 1.080 millions (cf. *Statistique de l'Administration Générale des Douanes, Téhéran, 1942-1943*).

Or, pour combler ce déficit, il faut établir l'équilibre entre nos importations et nos exportations. C'est précisément ici que l'industrie apparaît comme un excellent moyen de redressement : elle diminue le volume des importations en satisfaisant les besoins essentiels de la consommation locale, elle accroît celui des exportations en assurant des marchés extérieurs à ses entreprises les mieux placées ; par cette double action, elle tend à rétablir l'équilibre de la balance commerciale et permet dans un sens favorable celui de la balance des comptes.

3. L'industrialisation permet aussi d'abaisser dans une forte proportion le prix de revient des marchandises, les frais de transports étant réduits au minimum. Les Etats-Unis d'Amérique qui, de bonne heure, n'ont plus supporté les frais de transport, en fabriquant eux-mêmes avantageusement les objets autrefois importés d'Europe, nous en offrent un exemple frappant.

Si réduits qu'ils soient par les progrès de la technique, les frais de transport font peser sur la production une charge énorme <sup>1</sup>.

Si nous devons résumer, nous dirons que le prix de revient d'une marchandise quelconque est majoré lors de son exportation par un minimum de quatre rubriques, à savoir : frais de transport depuis la frontière du pays fournisseur au pays destinataire ; transport de la frontière du pays destinataire à l'usine industrielle ; pourcentage du commissionnaire ; assurance et frais divers. Ces dépenses représentant une part non négligeable du prix de revient, peuvent d'ailleurs varier beaucoup d'une marchandise à

<sup>1</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, t. II, p. 4, et Paul Cauwès : *Cours d'économie politique*, Paris, 1893, t. I, p. 405.

l'autre pour les frais de transport, mais surtout pour les droits de douane et les frais d'assurance en période de guerre <sup>1</sup>. Ces frais pèseront lourdement sur le consommateur indigène, d'où l'avantage incontestable pour le pays d'origine de la matière première à procéder sur son sol à une extension industrielle, ce qui a pour effet une diminution du prix de revient. L'Iran jouira encore d'un autre avantage : les bas salaires lui permettront encore la diminution du coût de production et, par suite, du prix de vente.

4. L'Iran est un pays agricole, spécialisé dans les petites industries domestiques.

Ce pays qui exporte des produits agricoles qui pourraient lui permettre de nourrir une population beaucoup plus nombreuse qu'il ne possède actuellement, se trouve avoir, malgré le redressement de ces dernières années, un niveau de vie extrêmement bas. S'il y a de grosses fortunes dans le pays, la majorité de la population est dans un état encore très primitif et voisin de la misère.

D'autre part, nous avons déjà vu qu'un des seuls produits manufacturés d'exportation est le tapis, industrie type iranienne qui ne contribue pas moins au prestige artistique du pays. Or, sans vouloir contester que le « tapis de Perse » ne soit une industrie nationale, que la demande en ait considérablement augmenté au cours des années d'après-guerre, cette industrie ne semble pas, au point de vue économique, permettre à la population ouvrière d'espérer un relèvement de son niveau d'existence. Les tisserands, qui sont pour la plupart des femmes et des enfants, sont obligés d'exercer

<sup>1</sup> Cf. G. Paris : *Le prix de revient dans l'industrie*, Neuchâtel et Paris, 1940, p. 42.

leur métier dans des locaux mal entretenus ; leurs salaires sont extrêmement faibles et ne répondent guère à la satisfaction de leurs stricts besoins.

Or, il n'est qu'un moyen de développer ce niveau d'existence, de permettre au paysan et à l'artisan iranien de pouvoir se procurer les produits qui leur permettraient de mener une existence meilleure, c'est de voir la nation créer des industries, et de ne plus devenir, de ce chef, tributaire de l'étranger. Il est certain que si la grande industrie de l'Iran était plus développée, la richesse totale, tout comme les revenus individuels, augmenteraient rapidement, et, par conséquent, le standard de vie du peuple iranien tout entier s'améliorerait. Ceci pour autant que le Gouvernement prenne les mesures adéquates, notamment en matière de protection du travail et d'hygiène.

5. L'organisation complexe développe encore et surtout le marché intérieur. Or, d'une part, plus le marché intérieur est développé, plus les diverses branches économiques s'appuient les unes sur les autres. A l'abri des fluctuations du commerce extérieur, les produits agricoles et les produits industriels s'échangent et offrent dans le circuit intérieur un débouché plus sûr, plus régulier et plus stable que le débouché extérieur. D'autre part, c'est en s'appuyant sur le marché intérieur, permettant une production très abondante et par conséquent à prix plus bas, qu'un pays peut, avec le plus de succès, conquérir et défendre ses débouchés extérieurs.

Une grande partie de la production nationale des différents pays est écoulee sur ce marché que M. Brocard évalue entre 64 % et 93 %. D'après l'éminent économiste « la proportion est de 75 % pour la Grande-Bretagne, 76 % pour

la France, 79 % pour l'Italie, 80 % pour l'Allemagne, 93 % pour les Etats-Unis, 96 % pour la Russie »<sup>1</sup>.

En Iran, les usines qui ont déjà été créées, ou celles qui sont en cours de création tendent à développer dans une large mesure le marché intérieur. Par exemple, le centre textile d'Ispahan, Yazd, Chahi ; la cimenterie de Téhéran et les raffineries de sucre ayant nécessité déjà l'exploitation de plusieurs mines de houille, développent la production des matières premières ; procurent du travail à un grand nombre de salariés ; créent une nouvelle clientèle à l'agriculture nationale. Tandis que l'industrie métallurgique, en consommant des centaines de milliers de tonnes de minerais et autant de charbon, activera l'exploitation de ceux-ci et permettra de créer des sous-produits, qui emploieront une main-d'œuvre nationale importante.

6. Enfin, l'industrialisation permet de détruire la force féodale. Même de nos jours la force féodale n'a pas encore disparu. En se reportant à des enquêteurs européens qui ont visité l'Iran au début du XXe siècle, l'on voit qu'ils définissaient notre pays comme étant essentiellement féodal. L'un de ceux-ci, Victor Bérard, écrivait dans son remarquable ouvrage : « La Perse n'est ni un Etat, ni une nation. C'est l'étrange combinaison d'une anarchie féodale et d'une fiscalité centralisée, l'instable mélange de tribus nomades et de cultivateurs à peine fixés au sol... »<sup>2</sup>

Il est vrai que le régime quasi féodal créé en Iran se rattache au passé. Les invasions et les guerres l'ont toujours empêché de disparaître.

Pourtant cette structure commençait à s'effriter à

<sup>1</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, p. 510.

<sup>2</sup> Cf. Victor Bérard : *op. cit.*, p. 21.

l'époque même, sous l'effet du commerce et de l'industrie qui se développaient. D'une part, le commerce se développait, surtout sous l'influence de facteurs politiques : tout le commerce du Nord se faisait avec la Russie, celui du Sud par l'intermédiaire de l'Angleterre. Le commerce agissait sur la structure économique et sociale du pays, en ce sens que ces deux puissances, par leur demande des matières premières de provenance agricole, comme le coton par exemple, poussaient indirectement les nomades à se fixer au sol et à développer l'agriculture. D'autre part, l'industrie commençait à se développer : la concession du pétrole dans le Sud de l'Iran attirait les membres des tribus Bakhtiars alléchées par l'appât d'un salaire fixe.

Les réformes juridiques qui ont suivi, permirent l'extension du commerce et le développement des sociétés anonymes. Cependant jusqu'à nos jours, des survivances des époques antérieures — féodales et patriarcales — s'opposent à l'extension du progrès économique.

L'histoire économique de l'Europe donne une idée du changement qui doit être éventuellement apporté aux institutions iraniennes pour lui permettre un développement industriel. Le régime féodal, le servage, les privilèges de classe et autres systèmes sociaux entravant le libre usage du travail et du capital peuvent y avoir à subir un bouleversement radical.

## CHAPITRE II

### ***L'Industrialisation et la population iranienne***

A tous points de vue, la population d'un pays est une chose de première importance. Toute la civilisation est le produit des hommes. M. Brocard dit avec justesse que : « Si la population européenne, celle surtout de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Italie, ne s'était pas développée rapidement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Empire britannique n'existerait pas, ni non plus les Etats-Unis, la civilisation demeurerait confinée en Europe, et l'Europe n'aurait sans doute pas atteint le niveau de prospérité auquel elle était arrivée en 1914 »<sup>1</sup>. Mais il est aussi vrai que tout le mal vient de l'homme. Quand le chiffre de la population d'un pays est grand, la question sociale est plus grave. Tel, cependant, n'est pas le cas de l'Iran. Comme nous verrons, notre pays souffre même d'un accroissement trop faible.

Dans ce chapitre, nous aborderons tout d'abord l'état de la population iranienne, et puis nous examinerons brièvement la population et son influence sur la collaboration nationale.

<sup>1</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, t. II, p. 472.

### 1. Etat actuel de la population iranienne

*Le nombre total.*

Jusqu'à ces dernières années, on s'accordait généralement à évaluer la population de l'Iran à quelque 9 millions environ ; 8.055.500 selon G. N. Curzon (*Persia and the Persian Question*, 1892) ; 9.332.000 d'après T. Lorini (*Persia economica contemporanea*, 1900).

Une source allemande (M. Haberlandt : *Die Völker Europas und des Orients*), relativement récente, l'ouvrage ayant été publié en 1920, mentionne les chiffres de 1881 : 1.964.000 citadins, 3.780.000 ruraux, 1.910.000 nomades.

M. Nikitine, de son côté, en se référant sur les travaux de Sir P. Sykes ainsi que le *Statesman's Year Book*, estime la population actuelle de l'Iran à 10 millions, soit 7 millions et demi de sédentaires (5 millions de ruraux, 2 millions et demi de citadins) et 2 millions et demi de nomades<sup>1</sup>.

Cependant, l'*Annuaire statistique de la Société des Nations* qui avait toujours donné le chiffre de 9 millions, l'a remplacé à partir de 1935-1936 par celui de 15 millions, en notant toutefois que ce chiffre est basé sur les inscriptions à l'Etat civil et que celui-ci ayant été organisé en Iran seulement au cours des dernières années et en l'absence de tout recensement, les estimations restent très incertaines.

Enfin, d'après les chiffres officiels du recensement iranien, année 1937, l'on estime la population totale à 15.154.000 dont 2.870.000 citadins et 12.284.000 ruraux<sup>2</sup>. Tandis que le dernier recensement, année 1947, évalue celle-ci à 18.387.502 habitants.

<sup>1</sup> Cf. Nikitine : *op. cit.*, p. 594.

<sup>2</sup> Cf. P. Peyamiras : *op. cit.*, p. 29.

Ainsi, la population rurale et nomade<sup>1</sup>, comme nous venons de le voir, est plus considérable que celle des villes. Il est à croire en effet que dans le passé, le pourcentage urbain était plus élevé en Iran<sup>2</sup>. Nombreuses sont les agglomérations urbaines, jadis centres florissants d'industries et de commerce, actuellement, sinon champs de ruines, tout au plus bourgades insignifiantes.

Le chiffre précédent est-il exact ou non, voilà la question. Malgré notre manque de précisions au sujet du recensement, nous croyons que la population de l'Iran a dû souffrir, au cours de ces derniers temps, d'un accroissement peu sensible pour quatre causes :

<sup>1</sup> Nous croyons devoir relever ici qu'il ne faut pas prendre l'expression de « nomade » à la lettre, dans le sens de « errant » sans stabilité comme les bohémiens, voici le témoignage du Comte de Gobineau qui semble décisif : « mais cette expression est entendue, en Occident, dans un sens trop inexact pour que je puisse me passer de l'expliquer. Des nomades ne sont pas des gens vivant sous les tentes et se promenant à volonté sur une étendue indéfinie de pays, partout où les pousse leur caprice. Ce sont des agriculteurs aussi bien que des bergers... L'hiver ils habitent un canton, toujours le même, où la plupart du temps les riches possèdent des maisons. L'été, ils vont chercher le frais à un endroit de la montagne qui leur est assigné à perpétuité ; et ils s'y rendent de père en fils, toujours par le même chemin, en s'arrêtant aux mêmes stations et y restant le même nombre de mois et presque de jours. De sorte qu'ils ont souvent des propriétés rurales en plusieurs localités et que leurs pérégrinations ne s'étendent guère au-delà d'un rayon de plus de quinze lieues et souvent de beaucoup moins... Si l'on veut y regarder d'un peu plus près, il existe des nomades de ce genre en Europe même, et particulièrement en Suisse. Seulement le climat ne permet point à ces derniers de se servir de tentes » (*op. cit.*, t. II, pp. 26 et suiv.).

<sup>2</sup> Quoique Chardin, qui a longuement voyagé en Perse au XVII<sup>e</sup> siècle, parle de 40 millions d'âmes, son estimation n'a, sans doute, pas de base plus sérieuse que les chiffres actuellement fournis. Mais il est indéniable que depuis les invasions des derniers siècles, la population de la Perse a dû éprouver un abaissement sensible ; le nombre des villages ruinés qu'on rencontre partout et la population très diminuée de toutes les villes en sont de sûrs indices.

1. Mortalité infantile considérable (variole, maladies intestinales, maladies des voies respiratoires) ;
2. Opérations de guerre — notamment celles de 1914 — avec son cortège de ruines, de morts et de massacres ;
3. Epidémies, surtout celles de 1918 (influenza et peste) et le développement des maladies contagieuses (notamment vénériennes) ;
4. Misère physiologique de certaines populations. Famines qui, si elles ont pu être évitées dans la capitale, ont sévi dans certaines régions où, faute de moyen de transport, il a été impossible au gouvernement de venir en aide avec efficacité <sup>1</sup>.

#### *La densité.*

Elle est évidemment fonction du climat et de la nature du sol. Par conséquent elle varie beaucoup suivant les régions. Par suite de la sécheresse du climat en Iran, toutes les agglomérations quelque peu importantes se massent au pied des montagnes où il est plus facile de procéder au captage des eaux souterraines provenant de la fonte des neiges. « La fourniture d'eau est à tel point le facteur dominant pour l'homme, surtout pour la production de ses aliments par la culture, que c'est avant tout la présence du liquide qui a déterminé la localisation des groupements humains, sa présence provoquant la fixation et sa disparition d'une localité, l'abandon du village » <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. *Rapport de la Commission d'enquête sur la production de l'opium en Perse, op. cit.*, p. 35.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 21.

« D'après Grothe, la densité de la population en Iran serait de 30 à 40 par kilomètre carré dans les provinces de la mer Caspienne, de 15 en Azerbaïdjan, tandis qu'elle tomberait à 2 dans le Sud-Est » <sup>1</sup>.

La moyenne de cette densité est très faible : 10 habitants au kilomètre carré estime M. Furon <sup>2</sup>, tandis que M. Sotoudeh dans son *Evolution économique de l'Iran et ses problèmes* affirme qu'il ne faut que 7 de ceux-ci pour couvrir un kilomètre carré <sup>3</sup>.

Mais le nombre n'est pas pour la nation le seul facteur de prospérité. Il faut aussi tenir compte des aptitudes de la population <sup>4</sup>.

#### *Caractéristiques.*

Maints auteurs ont écrit sur le caractère et les qualités de la population iranienne :

L'un de ceux-ci, le Dr Polak, le médecin autrichien qui a vécu jadis en Iran, juge les Iraniens en écrivant : « On prend soin en Europe de décrire les Persans avec cette indolence et cette paresse qui caractérisent en général les peuples orientaux. Cependant, celui qui a eu l'occasion de les observer de près, reconnaîtra bien vite cette erreur, et reviendra sur son jugement primitif en gagnant une meilleure opinion sur leur activité et leur sens pour toute entreprise agricole ou industrielle » <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Cf. H. Sotoudeh : *op. cit.*, p. 22.

<sup>2</sup> Cf. R. Furon : *op. cit.*, p. 16.

<sup>3</sup> Cf. H. Sotoudeh : *op. cit.*, p. 21.

<sup>4</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, t. II, pp. 470 et suiv.

<sup>5</sup> Cf. Dr Polak : *Persien, das Land und seine Bewohner*. II. Teil. S. 115, cité par H. Sotoudeh : *op. cit.*, p. 24.

Sur la qualité de la main-d'œuvre, nous lisons par exemple ce qui suit chez le Comte de Gobineau : « L'ouvrier persan est adroit, ingénieux, industriel à sa façon... Il est toujours charmé par l'idée du travail qu'il n'a jamais fait. Il se met à l'œuvre avec feu, comprend vite ce qu'on veut de lui et exécute avec une intelligence et une promptitude qui confondent »<sup>1</sup>.

Pour sa part, la Commission d'enquête de la S. d. N. sur la production de l'opium, déclare dans son rapport : « D'une manière générale, les travailleurs des champs sont laborieux et soigneux... Ils sont intelligents et perfectibles ». Et plus loin : « Le caractère persan a, sans doute, déjà fait l'objet de commentaires suffisamment développés, mais il est peut-être utile de répéter que la Commission a été frappée de l'habileté manuelle, de la facilité d'adaptation, et l'on pourrait peut-être dire, de la souplesse extrême de l'ouvrier persan »<sup>2</sup>.

Une nation qui, au dire même des étrangers, possède de telles qualités et qui vit dans un pays jouissant d'excellentes ressources naturelles, est faite pour prospérer et acquérir un rôle important dans le monde.

## **II. La population et son influence sur la collaboration nationale**

Après ce bref examen de l'état actuel de la population de l'Iran, nous voyons qu'en comparant la superficie du territoire avec les chiffres mentionnés ci-dessus, il est aisé

<sup>1</sup> Cf. le Comte de Gobineau : *op. cit.*, t. II, pp. 134 et suiv.

<sup>2</sup> Cf. *Rapport de la Commission d'enquête sur la production de l'opium en Perse*, *op. cit.*, pp. 36 et 54.

de constater l'insuffisance marquante des habitants. Ce fait représente naturellement un grand désavantage pour l'économie iranienne car, même en tenant compte des étendues désertiques et montagneuses, la population n'est pas en rapport avec les contrées cultivables du pays.

Le développement de la population est généralement un stimulant d'énergie ; il facilite la collaboration nationale et sa bonne organisation, il rend aussi possible, au moins dans certaines conditions et dans certaines limites, l'accroissement du bien-être national <sup>1</sup>.

L'industrialisation de l'Iran que nous avons étudiée, assure un accroissement de richesse naturelle. Or, d'après la théorie de Young (l'auteur de *North of England*), l'accroissement de la richesse et celui de la population sont deux faits nécessairement liés <sup>2</sup>. « Partout où les hommes trouvent à gagner leur vie, ils se multiplient rapidement » <sup>3</sup>. Autrefois, l'élément d'accroissement de la richesse des Iraniens était le commerce et le transit ; de nos jours, la richesse des Iraniens est et sera accrue par le développement de l'industrie. Or, logiquement, il faudrait conclure que par l'industrialisation de l'Iran, la population iranienne aussi augmentera.

A l'avenir le plus proche, l'accroissement de la population de l'Iran sera caractérisée par la diminution de la mortalité qui est aujourd'hui très grande en Iran. Les progrès de la science parvenant jusqu'en Iran, les maladies, surtout les maladies infantiles qui causent tant de morts, diminueront rapidement. D'autre part, les revenus indi-

<sup>1</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, t. II, p. 472.

<sup>2</sup> Cf. P. Mantoux : *La révolution industrielle au XVIIIe siècle*, Paris, 1905, p. 354.

<sup>3</sup> *Ibid.*

viduels s'accroissant par le développement de la grande industrie et du commerce, les parents auront davantage de ressources pour l'entretien et la nourriture de leurs enfants. Enfin l'ensemble de ces faits pourra, *a priori*, suggérer l'idée d'une collaboration et d'une solidarité plus grande parmi le peuple.

### CHAPITRE III

#### ***Régime du travail industriel***

La question ouvrière ne s'est posée en fait qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la suite de la révolution industrielle<sup>1</sup>. La législation sociale du travail est née de la nécessité de protéger les classes ouvrières. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la triple influence du mouvement ouvrier, des idées interventionnistes et des nouvelles tendances politiques, le législateur, dans de nombreux pays, introduit successivement des lois protectrices des travailleurs<sup>2</sup>. L'Iran était, et est encore, loin de cette maturité de l'économie capitaliste moderne, coexistant avec celle de la protection sociale.

La naissance de l'industrie, avons-nous dit, y est un phénomène récent. C'est pour cette raison que l'évolution de sa législation sociale est lente. En effet, il n'y avait que quelques règlements spéciaux, aussi insuffisants qu'inefficaces pour protéger le travail :

1. le règlement du 15 mars 1922 relatif à l'emploi des enfants dans l'industrie du tissage ;
2. le règlement de 1918 concernant les manufactures et les ateliers de tapis ;

<sup>1</sup> A ce propos, voir P. Mantoux : *La révolution industrielle au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1905.

<sup>2</sup> Cf. R. Mossé : *Economie et législation industrielles*, Paris, 1940, p. 51.

3. le règlement édicté par la Municipalité de Téhéran du 18 juillet 1933 sur les conditions de travail dans les boulangeries de la ville <sup>1</sup>.

Cependant, le développement de la vie d'usine, avec toutes ses conséquences, rendait nécessaire l'intervention de l'Etat iranien pour éviter les abus du capital et l'exploitation des ouvriers. Aussi le Conseil des Ministres approuva-t-il en date du 10 août 1936, l'application d'un règlement des lois sur le régime du travail industriel <sup>2</sup>. Ce règlement, lui aussi, était imparfait et laissait à désirer.

Depuis 1941, l'action collective ouvrière auparavant absente, s'est organisée en Iran. En effet, les exactions commises par les employeurs envers les travailleurs, ont fini par déclencher un mouvement ouvrier qui, en créant des syndicats et en cherchant à soustraire la classe ouvrière à l'oppression, s'étendait chaque jour davantage. Ce fait a rendu nécessaire la création d'une législation adéquate qui, tout en garantissant les droits des travailleurs, tend à asseoir leurs relations futures sur les bases de justice universellement admises.

D'autres considérations entrèrent en ligne de compte pour hâter l'élaboration de la loi du travail :

1. L'Iran était le seul pays qui, ne possédant ni législation ouvrière adéquate, ni Ministère du Travail, n'exécutait aucune des conventions internationales en la matière. Cette carence pouvait, par elle-même, porter atteinte au prestige du pays ;

<sup>1</sup> Cf. Mme K. Kéchavarz : *La protection du travail des femmes et des enfants en Perse*, Toulouse, 1934, p. 10.

<sup>2</sup> Cf. P. Peyamiras : *op. cit.*, p. 88.

2. Les ouvriers et les employeurs n'avaient pour régler les différends qui, en raison de leurs intérêts opposés et de leur contact perpétuel ne pouvaient manquer de survenir entre eux, aucune institution compétente. Aussi le moindre conflit risquait-il de s'envenimer et pouvait-il entraîner des suites graves ;
3. Enfin, la création d'industries nouvelles, l'augmentation du nombre des ouvriers et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs pouvaient seules éviter une régression de la production industrielle.

Telles sont en fait les raisons qui poussèrent le Parlement à saisir en 1944, une motion invitant le Gouvernement à élaborer un projet de loi sur le régime du travail industriel <sup>1</sup>.

Le Conseil des Ministres, sur la proposition du Conseil supérieur du travail et l'approbation du Ministère du Commerce et de l'Industrie, approuvait, en date du 28 ordibéhecht 1325 (avril 1946), la mise en vigueur, à titre d'essai, du projet de la loi du travail <sup>2</sup>.

Cette loi comprend 47 articles, dont les dispositions s'inspirent des principes adoptés et appliqués par les pays les plus évolués.

#### *Texte des dispositions législatives*

Le chapitre 1 de la loi du travail d'avril 1946, a pour titre « Généralités ». Pour mettre en vigueur la loi et les

<sup>1</sup> Cf. *Procès-verbaux des séances du Parlement iranien* (séance du 2 avril 1944), Téhéran, 1944, pp. 445 et suiv.

<sup>2</sup> Cf. *La loi du Travail et ses Règlements*, Service de l'Information du Ministère du Travail, Téhéran, 1947, p. 1.

règlements relatifs au travail, et jusqu'à la création du Ministère du Travail, il a été créé au Ministère du Commerce et de l'Industrie un organisme portant le nom d'Administration Générale du Travail (art. 1). L'article 2 stipule que les établissements industriels et miniers, les entreprises de constructions et de transports, les exploitations agricoles et les maisons de commerce qui sont soumis aux dispositions de la présente loi, seront désignés par l'Administration Générale du Travail avec l'approbation du Conseil supérieur du Travail. L'ouvrier d'après cette loi (art. 3), est une personne qui travaille dans une entreprise selon les instructions de l'employeur, et touche en contrepartie un salaire ou des appointements fixes.

Le chapitre II fixe la durée du travail des ouvriers. Les heures de travail, dans toutes les industries qui jouissent de cette loi, ne doivent pas dépasser 48 heures de travail réel par semaine (art. 4). L'employeur peut demander à l'ouvrier, avec le consentement de celui-ci, des travaux supplémentaires les jours de congé ou en plus des heures de travail fixées dans l'article précédent. Le salaire pour les travaux supplémentaires est de 35 % supérieur au salaire ordinaire. En aucun cas la totalité des heures de travail ordinaire et supplémentaire ne doit dépasser 12 heures par jour. En général la totalité des heures de travail supplémentaire, ne doit pas dépasser 600 heures par an dans les industries saisonnières, et 400 heures par an pour les autres.

Le chapitre III est relatif aux congés et vacances. Chaque ouvrier a droit à un jour de congé par semaine (vendredi). Si pour des raisons techniques, l'ouvrier est obligé de travailler le vendredi, l'employeur est tenu de lui accorder au cours de la semaine un autre jour de congé. Chaque ouvrier a droit, après 6 mois de travail continu dans une

entreprise, à une semaine de congé payé, et après un an de travail continu à 15 jours.

Les conditions de travail pour les femmes et les enfants stipulées dans le chapitre IV, sont les suivantes :

Il n'est pas permis de laisser travailler les enfants de moins de 12 ans, sauf en cas d'apprentissage, prévu dans ce règlement. En tous cas, leur âge ne doit pas être inférieur à 10 ans, et leur travail journalier ne doit pas dépasser 6 heures (art. 8). Le travail de nuit est interdit pour les enfants de moins de 16 ans et pour les femmes en général. Il est interdit d'engager des jeunes filles âgées de moins de 16 ans comme vendeuses de magasin et serveuses dans les restaurants et établissements publics, sauf dans le cas où elles travaillent avec leurs parents. Les mères allaitant des enfants âgés de moins de 18 mois, pourront disposer d'une demi-heure après chaque 3 heures de travail, pour l'allaitement de leurs enfants. Il est interdit aux femmes enceintes de travailler 6 semaines avant et 6 semaines après leur accouchement. Les travaux difficiles et dangereux sont interdits aux enfants âgés de moins de 16 ans et aux femmes en général.

La question du contrat de travail est traitée dans le chapitre V. Les contrats individuels et collectifs de travail qui seront signés à partir de la date de l'approbation de la présente loi entre l'ouvrier et l'employeur, ou entre les syndicats ouvriers et patronaux, doivent être établis par écrit et ne doivent pas enfreindre les dispositions de la loi sur l'assurance du travail et les règlements relatifs (art. 14).

Le chapitre VI est relatif à l'hygiène. Toutes les dispositions relatives à l'hygiène et à la protection des ouvriers contre les risques éventuels du travail seront établies par un règlement, rédigé par l'Administration Générale du Travail,

en collaboration avec le Ministère de l'Hygiène, et soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.

Le renvoi de l'ouvrier est stipulé dans le chapitre VII. L'ouvrier peut quitter son travail en avisant l'employeur 7 jours avant par écrit. L'employeur peut également le renvoyer avec un préavis du même délai. Si l'employeur licencie un ouvrier sans préavis, il sera tenu de lui payer ses sept jours de salaire (art. 17). Lorsqu'un ouvrier a été renvoyé dans les conditions prévues à l'article 17, outre à l'indemnité de sept jours qui est payée par l'employeur ; il doit recevoir de la caisse de secours, pour chaque année de travail continu dans cette entreprise, le salaire de 7 jours de travail calculé sur la base de ses derniers appointements. Si l'ouvrier quitte le travail de son propre gré, et dans le cas où il est resté moins d'une année dans l'entreprise, la caisse de secours de l'entreprise ne lui paiera rien (art. 18). Si pour des raisons d'ordre économique (défaut d'outillage ou manque de matières premières), l'employeur est obligé, avec la justification de l'Administration Générale du Travail, d'arrêter le travail ou de diminuer son personnel, il doit se conformer à l'article 18. Mais si l'arrêt du travail est occasionné par un cas de forces majeures (inondation, tremblement de terre, incendie, etc.), l'employeur n'aura aucun engagement envers l'ouvrier.

Les syndicats sont traités dans le chapitre VIII. Les ouvriers et le personnel travaillant dans une entreprise ou ayant une profession déterminée, peuvent, afin de défendre leur intérêt professionnel, et l'amélioration de leur condition matérielle et sociale, créer un syndicat. Les membres du syndicat doivent, pour régler les questions qui les concernent, élire un conseil d'administration puis, pour assurer au syndicat une personnalité légale, faire enregistrer ses sta-

tuts (art. 21). Les employeurs exerçant une même profession, peuvent également, dans les conditions susdites, former un syndicat. Il est expressément défendu d'obliger des personnes à être membre d'un syndicat, ou de les empêcher d'y entrer. Les contrevenants seront condamnés à une peine de prison de 8 jours à un mois. Lorsqu'un syndicat enfreint les dispositions mentionnées à l'article 21, et dépasse les limites légales qui lui sont assignées, ou essaye de troubler l'ordre public, l'Administration Générale du Travail demandera, par l'intermédiaire du procureur général, au Tribunal de première instance, la dissolution ou la fermeture du dit syndicat, pour une durée de 8 jours à un an, et demandera également que l'élection du conseil d'administration de ce syndicat soit renouvelée.

Le chapitre IX a pour titre « Le salaire ». Le salaire doit être payé en monnaie ayant cours légal dans le pays, à la fin de chaque semaine ou quinzaine (sauf dans les cas prévus par un règlement qui sera soumis à l'approbation du Conseil des Ministres).

Le salaire minimum de l'ouvrier doit être fixé de façon à assurer sa vie et celle de sa femme et de ses enfants, compte tenu des conditions locales de chaque région. Si dans le courant de l'année des événements extraordinaires nécessitent le changement des taux de salaire, une révision pourra avoir lieu sur la demande des ouvriers ou des employeurs. Les sommes retirées du salaire de l'ouvrier à titre d'amende pour la caisse de secours, l'assurance, l'hygiène ou autres organismes similaires, doivent être conformes aux règlements approuvés par le Conseil des Ministres. Sauf les cas prévus, aucun prélèvement sur le salaire ne peut être effectué. Les contrevenants seront poursuivis et punis selon le code pénal (art. 24).

Le chapitre X est relatif à la conciliation. L'article 27 précise que dans chaque entreprise est créé un conseil nommé « Conseil d'Entreprise ». Ce conseil est composé d'un représentant des ouvriers de l'entreprise, d'un représentant de l'employeur et d'un représentant de l'Administration Générale du Travail. Les pouvoirs de ce conseil seront fixés par les règlements approuvés par le Conseil des Ministres. Les conflits individuels entre l'ouvrier et l'employeur, concernant une infraction ou non application des lois et règlements du travail, de l'assurance ou des engagements pris par l'employeur dans le contrat, doivent être résolus, en présence du plaignant ou de son représentant, par le Conseil de l'entreprise, dont la décision est définitive. Si le Conseil d'entreprise ne parvient pas à régler un conflit surgi entre un groupe d'ouvriers et leurs employeurs, ou entre un syndicat ouvrier et des employeurs, le dit conflit sera porté devant une commission d'arbitrage. La commission d'arbitrage est composée d'un arbitre élu par les ouvriers et d'un arbitre désigné par le ou les employeurs. En cas de désaccord entre ces deux arbitres, un sur-arbitre sera désigné par les arbitres des deux parties plaignantes. Si les deux arbitres en question ne parviennent pas à se mettre d'accord pour désigner le sur-arbitre, le représentant de l'Administration Générale du Travail, ou à son défaut le chef de l'administration locale de la justice sera sur-arbitre de plein droit. Si dans un délai de 20 jours, la commission d'arbitrage ne parvient pas à donner son avis, si elle s'en abstient, ou dans le cas où l'avis-fourni serait contraire aux lois, la question sera portée devant la commission de conciliation. Celle-ci se compose du gouverneur ou de son représentant, du chef de l'administration locale de la justice ou de son représentant, du chef de l'administration locale du

travail, de 2 représentants désignés par les ouvriers et de 2 représentants désignés par les employeurs. Le gouverneur est d'office président de la commission. La commission de conciliation doit, dans les 20 jours au plus tard, se prononcer sur chaque question. La décision de cette commission est irrévocable et doit être mise à exécution. Avant l'expiration de la période mentionnée à l'article 30, l'employeur n'a pas le droit d'arrêter le travail, ni les ouvriers celui de se mettre en grève. Si l'employeur suspend le travail avant l'expiration du délai, le Gouvernement peut, sur la proposition de l'Administration Générale du Travail, ordonner la reprise du travail et payer, au compte de l'employeur, le salaire des ouvriers et les frais relatifs au travail. De même, si les ouvriers, avant l'expiration du délai indiqué ci-dessus, se mettent en grève, l'employeur peut en embaucher d'autres et congédier les contrevenants. Les ouvriers peuvent se mettre en grève exclusivement pour la défense de leurs intérêts professionnels. Les grévistes ne doivent en aucune manière troubler l'ordre public ou commettre d'autres délits. Les contrevenants s'exposent aux peines prévues par le code pénal.

En outre, la loi stipule (art. 34) qu'il est créé un conseil nommé « Conseil supérieur du Travail », chargé d'établir la réglementation du travail. L'organisation, le fonctionnement et les devoirs de ce conseil seront fixés par des règlements qui seront soumis à l'approbation du Conseil des Ministres.

Enfin, il est créé (art. 35), dans chaque entreprise, deux caisses d'aide aux ouvriers qui doivent fonctionner sous la surveillance du conseil d'entreprise :

1. La caisse d'Hygiène, destinée à aider les ouvriers en cas de maladie ne provenant pas du travail ;

2. La caisse de Secours Mutuel, créée pour aider les ouvriers dans le cas de mariage, charges de famille, de chômage, d'incapacité physique occasionnée par des maladies graves.

En même temps furent promulguées<sup>1</sup> une série de règlements additifs concernant les conseils d'entreprises, le salaire minimum, les conseils d'arbitrage et les commissions de règlement des conflits, la constitution des syndicats, l'instruction des ouvriers, et enfin les assurances sociales<sup>2</sup>.

Telles sont les principales dispositions de la loi d'avril 1946, relative au régime du travail industriel.

Appliquée dès 1946, cette réglementation constitue à l'heure actuelle la seule charte du travail en Iran ; elle vise à ce que les droits des travailleurs et des employeurs soient fixés d'une façon plus précise.

Cette loi du travail et ses règlements ont introduit pour la première fois en Iran une législation du travail qui, tout en tenant compte des expériences faites dans ce domaine par les autres pays, répond aux conditions propres à l'Iran.

En même temps, un Ministère du Travail fut organisé. Ce nouvel organisme qui a commencé à fonctionner dès le début du mois de chahrivar 1325 (août 1946), remplacera l'ancienne Administration Générale du Travail.

Pour finir ce chapitre, nous espérons qu'un progrès économique, tant en Iran que dans les autres pays du monde, sera toujours accompagné d'un progrès social correspondant.

<sup>1</sup> Cf. *La Loi du Travail et ses Règlements*, *op. cit.*, pp. 9-24.

<sup>2</sup> Sur le règlement et la loi concernant les assurances ouvrières (accidents du travail), voir *Série législative du B. I. T.*, 1947 (Iran), Genève.

QUATRIEME PARTIE

**Perspectives d'avenir:  
plan septennal du développement  
économique**

## CHAPITRE I

### *Sa genèse*

Jusqu'à présent, le développement économique de l'Iran s'est opéré sans aucun plan d'ensemble raisonné. Il faut reconnaître, à ce propos, le manque d'harmonie et de coordination qui parfois en résultait. Les cercles dirigeants iraniens veulent maintenant trouver dans la planification des forces productives du pays le développement plus logique de l'industrialisation et des travaux d'urbanisme.

En 1944, le Gouvernement décida de former un « Conseil supérieur de l'Economie » réunissant un nombre d'experts iraniens. Ce Conseil présenta un long rapport sur l'état économique du pays et sur la politique à suivre. Il invitait le Gouvernement à poursuivre sa politique d'interventionnisme économique en essayant de la coordonner selon un plan<sup>1</sup>.

En 1945, le Gouvernement réunit une commission de spécialistes en vue d'élaborer un plan pour le développement et l'extension des forces productives du pays. Divers comités se succédèrent. En 1946, le Conseil des Ministres

<sup>1</sup> « Le plan présente l'avantage, depuis longtemps souligné par le Français Fayol, de permettre à l'action de s'exercer logiquement, méthodiquement, harmonieusement. Grâce à lui, l'économie du pays se développera avec ensemble et de façon coordonnée » (cf. J. Saint Germès : *L'Etat capitaliste*, Paris, Sirey, 1937, p. 51).

décréta la création d'un « Conseil supérieur du Plan » qui fut chargé d'enquêter sur les points suivants <sup>1</sup> :

1. Fixer le potentiel financier du pays pendant la durée du plan ;

2. Etudier et proposer des moyens financiers pour l'exécution du plan ;

3. Adapter les chiffres de dépenses au potentiel financier du pays et aux crédits pouvant être obtenus de l'intérieur et de l'extérieur ;

4. Séparer la partie du plan incombant au Gouvernement, de celles devant être exécutées par les particuliers ;

5. Préparer le projet de loi à l'exécution du plan.

Une fois ces travaux terminés, le « Conseil supérieur du Plan » chargea M. Naficy, ancien ministre des Finances, de rédiger un rapport préliminaire sur le contenu et les moyens d'exécution du plan, en tenant compte des travaux d'experts américains de la Société « Morrisson Knudssen », engagés par le Gouvernement iranien pour étudier la question du plan et proposer des projets <sup>2</sup>.

En 1947, M. Naficy soumettait son rapport au Gouvernement et au Parlement, rapport qui, comme projet ne devait recevoir une consécration pratique et officielle qu'en 1949. La loi du 26 bahman 1327 (15 février 1949), autori-

<sup>1</sup> Cf. M. Naficy : *Rapport préliminaire sur le plan septennal* (en persan), Téhéran, 1947, p. 1.

<sup>2</sup> Ces experts ont déposé, en 1947, un volumineux rapport contenant leurs conclusions sur la valeur économique de l'Iran et ses perspectives de développement.

sait l'exécution des dispositions du rapport de la Commission parlementaire du plan septennal.

L'article premier du rapport de la Commission parlementaire du plan septennal est ainsi conçu : « En vue d'augmenter la production et l'exportation, de pourvoir aux besoins essentiels du pays par ses propres ressources, d'assurer le développement de l'agriculture et de l'industrie, ainsi que la prospection et l'exploitation des mines et des richesses souterraines, spécialement du pétrole, d'améliorer et de perfectionner les moyens de communication, d'améliorer le système sanitaire et d'accomplir tout ce qui est nécessaire au développement économique du pays, au relèvement du niveau de l'éducation, à l'amélioration du bien-être public et à la baisse du coût de la vie, le Gouvernement est tenu de réaliser, dans l'espace de sept ans à partir de la date d'approbation de la présente loi, des travaux, dont l'ensemble s'appelle le « Plan septennal du développement économique du pays » <sup>1</sup>.

L'intérêt de cette tentative de planification, la première de ce genre en Iran et même en Orient, vient « de ce qu'elle se déroulera dans une structure économique retardataire, hybride ou, comme disent les économistes anglo-saxons, dans une *backward area* » <sup>2</sup>.

Notre intention n'est pas d'analyser ici d'un point de vue critique la tentative de planification proposée par M. Naficy. Comme nous le verrons, le plan embrasse tous les domaines de l'économie, il édicte en plus des réformes d'ordre social.

<sup>1</sup> Cf. *Texte des dispositions légales régissant le plan septennal*, Téhéran, 1949.

<sup>2</sup> Cf. F. Hoveyda : *Un essai de planification de l'économie iranienne*, Paris, 1948, p. 10.

C'est pourquoi nous ne consacrerons ce chapitre qu'à l'étude de certaines parties du plan ayant un rapport direct avec notre travail ; aux prescriptions du plan septennal en matière industrielle. Mais avant d'aborder l'analyse de cette partie du plan, encore faut-il parler de ses caractéristiques.

## CHAPITRE II

### **Caractères généraux**

Comme nous l'indiquons ci-dessus, ce plan sera septennal<sup>1</sup>. Le choix de la période varie suivant les buts poursuivis et les données prises pour base. Quelle est donc l'idée qui a servi de base aux auteurs du plan ? Voici comment ils en expliquent la durée.

Une période trop courte, disent-ils, aurait empêché l'inscription au plan de certains travaux de longue haleine. D'un autre côté, avec une période plus longue, on aurait risqué de fausser les prévisions.

C'est pourquoi beaucoup de pays européens (URSS, Yougoslavie) et extra-européens (Argentine, Brésil) ont adopté des plans quinquennaux<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sur le plan septennal, on peut lire les documents suivants : Pierre Euille : *Iran moderne*, dans *France Illustration*, du 7 août 1948, Paris, p. 139 ; Extrait du *Bulletin de Presse de l'Ambassade Impériale de l'Iran à Paris*, No 5, du 18 août 1948 ; Louis de San : *Le plan septennal pour le développement économique de l'Iran* (*Bulletin commercial belge*, No 17, du 1er septembre 1948, Bruxelles, p. 1277) ; *Les objectifs du plan septennal d'expansion* (*Informations économiques — Office suisse d'expansion commerciale*, No 43, du 3 novembre 1948, Lausanne, p. 424).

<sup>2</sup> Voir à ce propos Voznesenski, N. A. : *Le plan quinquennal de l'U. R. S. S.*, 1946-1950, Paris, Editions sociales, 1946 ; *Plan quinquennal de développement de l'économie nationale de la République Fédérative Populaire de Yougoslavie*, Beograd, 1947 ; *L'Argentine moderne et le plan Péron*, dans la *Documentation française. Notes documentaires et études*, No 707 (Série américaine XXIV), Paris, 1947 ; Carlos van Bellinghen : *Le plan Salte* (Plan quinquennal brésilien), dans le *Bulletin commercial belge*, No 15, du 1er août 1948, p. 1123.

Pour nous, disent les auteurs du plan, cinq ans ne suffisent pas, car avec le manque d'expérience et de moyens financiers, il nous faudra compter une plus longue durée pour atteindre un but semblable. Durant les deux premières années, nos efforts se porteraient surtout vers des travaux d'étude et la mise en œuvre des moyens nécessaires. Ce n'est qu'après, que le plan de développement entrera en vigueur <sup>1</sup>.

Ce qui frappe ensuite dans ce plan, c'est sa généralité. En effet, les différents secteurs de l'activité nationale s'y entrecroisent fréquemment ; les mesures sociales empiètent sur l'économie et sont susceptibles d'entraîner des modifications dans la structure économique.

Du reste, dans son introduction au projet du plan, M. Naficy précise que si les diverses branches de l'économie sont dépendantes les unes des autres et doivent être coordonnées, l'économie elle-même dépend de l'ensemble des autres activités sociales.

C'est pourquoi les autorités du plan septennal ont dressé à côté des plans économiques des projets concernant l'éducation, l'hygiène, la réforme administrative, financière et judiciaire.

En troisième lieu, une étude sommaire du rapport de M. Naficy nous permet de voir qu'on n'entend pas remplacer l'activité privée par l'activité de l'Etat. Le Plan fait toujours appel à la participation des capitalistes privés. Dans tous les chapitres du rapport de M. Naficy, nous trouvons des allusions à la collaboration de l'Etat et des particuliers.

Ainsi donc, le plan septennal, tout en étant général, ne s'attaque cependant pas à la structure économique du

<sup>1</sup> Cf. M. Naficy : *op. cit.*, p. 6.

pays. Au contraire, il entend sauvegarder et favoriser la propriété et l'initiative privées.

Enfin, en parcourant ce même rapport, nous constatons que M. Naficy fait allusion expressément à des plans septennaux futurs. On voit donc qu'il s'agit d'une première étape qui doit être suivie d'autres.

## CHAPITRE III

### ***Plan de développement des forces productives***

#### **I. Le plan et l'agriculture**

Les méthodes actuelles d'exploitation agricole sont encore rudimentaires. Il faudra introduire de nouvelles techniques, des engrais, des machines agricoles, apporter des nouvelles cultures, opérer la sélection des semences, etc.

Une des principales initiatives du plan est la création de 60 sociétés coopératives agricoles pour l'achat de machines agricoles, de semences et d'engrais. Des fonds considérables seront mis à la disposition de la Banque Agricole pour des prêts à long terme à 5 % l'an, afin de favoriser l'achat de petites propriétés par les paysans.

##### *1. Le thé.*

Actuellement, l'Iran possède 6000 hectares de plantations de thé, produisant 3000 tonnes pour une consommation annuelle de 7000 tonnes. Le plan prévoit 8000 hectares de plantations nouvelles avec des prêts à 16 ans, et éventuellement l'engagement de techniciens chinois et hindous pour les établissements de séchage de thé.

## 2. *La soie.*

On intensifiera l'extension des plantations de mûriers et accordera une aide financière provisoire pour le redressement de cette industrie qui est actuellement en grande difficulté.

## 3. *Le coton.*

Le Gouvernement favorisera l'augmentation des plantations de coton, et l'installation de métiers à domicile dans les villages pour l'occupation de la main-d'œuvre féminine et familiale.

## 4. *Le tabac.*

On encouragera spécialement la culture du tabac pour cigarettes.

## 5. *Citronniers et oliviers.*

Malgré un climat très favorable, il y a peu de citronniers et d'oliviers en Iran ; ces arbres poussent lentement et les plantations ne rapportent qu'après de nombreuses années. Le Gouvernement accordera donc des prêts à long terme et bon marché, et distribuera gratuitement les petits arbres des pépinières. Il est prévu 22.000 nouveaux jardins d'orangers et de citronniers et 25.000 hectares d'oliviers.

## 6. *Irrigation.*

Le plan prévoit la construction de barrages, mais encouragera surtout le forage de nombreux puits et facilitera l'importation des pompes hydrauliques.

Les crédits prévus pour l'accomplissement du plan agricole s'élèvent à 5.250.000.000 de rials.

## II. Le plan et l'industrie

### 1. *Textiles.*

Une attention spéciale est donnée à l'industrie textile parce qu'elle s'appuie sur l'agriculture du pays. Il est prévu une extension des usines de Beh-Chahr et de Chahi, dont la production de cotonnades sera portée respectivement à 24 millions et à 12 millions de mètres par an. L'usine des soieries de Tchalouss devra produire un million de mètres.

L'acquisition de nouvelles usines textiles sera encouragée pour arriver à produire annuellement 90 millions de mètres, couvrant ainsi la moitié des besoins du pays. On essaiera également d'installer des usines pour tisser la laine.

### 2. *Sucre.*

Le programme du plan comporte l'encouragement de la culture de la betterave et de la canne à sucre, et la construction de raffineries d'une capacité totale de 150.000 tonnes par an.

### 3. *La sidérurgie.*

Le plan reprend le projet de la construction de hauts-fourneaux à Karadj, près de Téhéran, dont la réalisation avait été commencée par l'ancien Chah ; mais il faudra toutefois s'assurer au préalable de l'existence, en quantité suffisante, du charbon nécessaire à l'alimentation de ces hauts-fourneaux.

### 4. *L'industrie chimique.*

Le plan prévoit la construction de fabriques d'acide sulfurique, de manière à atteindre une production de 45.000

tonnes par an, tandis que des fabriques de carbonate de sodium et bicarbonate de sodium produiront 14.000 tonnes par an ; des fabriques d'ammoniaque et d'engrais 15.000 tonnes par an, et des fabriques de colles 10.000 tonnes.

##### 5. *Cimenterie, faïencerie et verrerie.*

Le premier objectif du plan est de compléter la cimenterie de Téhéran. Ensuite, la création de deux usines d'une production de 100 à 200.000 tonnes à Meched et dans le Khouzestan est prévue.

Le plan prévoit en outre la création d'une faïencerie de production annuelle de 1.500 tonnes.

Enfin, le matériel d'une grande verrerie, système Fourcalt, est déjà arrivé à Téhéran, et quand elle aura été mise en marche, elle couvrira une grande partie des besoins du pays en verre à vitres.

##### 6. *Industries diverses.*

La création de nombreuses fabriques de conserves, d'huilerie, de tanneries, de papeteries et de cartonneries sera également l'objet de la sollicitude des autorités.

##### 7. *L'industrie du tapis.*

Etant avant tout une industrie artisanale, cette industrie traverse actuellement une crise aiguë due à deux raisons : 1. la hausse du coût de production par suite de l'augmentation du prix des matières premières et du coût de la vie ;

2. le marché des tapis se rétrécit de plus en plus, la plupart des pays les considérant comme des articles de luxe.

Le plan prévoit une étude approfondie des problèmes

du tapis ; il s'occupe de la Société Anonyme des Tapis, organisme étatique. Les métiers à tisser passeront au cours de la période septennale de 3 à 15 milles, et la production de 35 à 175 milles mètres de tapis. En outre, pour augmenter le marché extérieur, le plan prévoit l'installation d'une société de vente iranienne aux U. S. A., qui sont actuellement les plus gros acheteurs de tapis.

#### 8. *Les mines.*

Dans le domaine minier, il reste encore beaucoup à faire, car le sous-sol iranien, quoique très riche, n'a pas encore été exploité systématiquement. Le plan prévoit donc tout un travail d'études scientifiques et l'ouverture de nouvelles exploitations.

Constatons que cette indication est très vague.

#### 9. *Le pétrole.*

Le plan propose la création d'une société étatique au capital de 1.000 millions de rials en vue de l'exploitation du pétrole dans toutes les régions de l'Iran. Le pétrole du Sud, objet de la concession de l'«Anglo-Irian Oil Company» reste en dehors du plan.

Les crédits nécessaires à l'ensemble du plan industriel atteignent trois milliards de rials.

### **III. Le plan et les grands travaux**

#### 1. *Routes.*

3.240 km. de nouvelles routes seront construites et 4.640 km. devront être asphaltées.

## 2. *Chemins de fer.*

Actuellement, seul le chemin de fer partant du Nord de l'Iran, et aboutissant au Sud à Khorramchahr (Port du golfe Persique) est achevé et en exploitation. Les travaux de terrassement de nouvelles grandes lignes reliant l'Est à l'Ouest sont en grande partie achevés ; le Plan septennal en activera l'achèvement qui comporte des achats considérables à l'étranger de rails, locomotives et wagons.

## 3. *Aérodromes.*

Deux grands aérodromes internationaux sont actuellement en voie d'équipement à Téhéran et à Abadan ; 17 autres aérodromes moyens permettront la liaison aérienne de tous les centres urbains de l'Iran.

Signalons en outre, l'extension du réseau des P. T. T., la construction d'habitations à bon marché, l'adduction d'eau dans les grandes villes, etc., qui ont retenu toute l'attention de nos autorités.

Les crédits nécessaires pour l'exécution de ces projets atteindront 5 milliards de rials.

## **IV. Le plan et le commerce**

Comme nous l'avons vu, le commerce extérieur de l'Iran est « monopole d'Etat » depuis l'année 1930. Ceci ne veut toutefois pas dire que l'Etat se soit substitué entièrement aux particuliers qui gardent toute liberté d'action dans le cadre des contingents qui ont été fixés par l'Etat.

Le plan septennal poursuit deux buts : tout d'abord, équilibrer la balance des comptes, ensuite assurer à l'extérieur la stabilité du pouvoir d'achat de la monnaie ira-

nienne. C'est pourquoi le plan propose des mesures concernant les devises et l'introduction d'un système de primes à l'exportation, dans le détail duquel nous ne pouvons entrer ici. Chaque année, un tableau du commerce extérieur fixera les contingents d'importation et d'exportation.

Des mesures seront également prises pour lutter contre la hausse des prix et la stabilisation du marché des changes <sup>1</sup>. Pour enrayer une hausse future des prix, il est prévu de réformer tous l'appareil de distribution, réforme qui comporterait, entre autres, la suppression de tous les intermédiaires inutiles. Parmi les mesures pouvant concourir à la baisse des prix, citons la lutte contre le gaspillage. L'encouragement de l'épargne nationale figure également au programme.

<sup>1</sup> Sur le marché libre des changes, la livre sterling plafonne en général aux environs de 220 rials contre 128 au taux officiel ; le dollar oscille entre 60 rials et 70, contre 32 au taux officiel. La livre sterling sur le marché libre est vis-à-vis du dollar dans un rapport qui varie de 3,20 à 3,60 ; ce qui tend à faire libeller les prix en livre sterling.

## CHAPITRE IV

### *Le financement du plan*

Comme le note M. Mossé, « la détermination du quantum du revenu national à investir est un des éléments les plus importants du plan »<sup>1</sup>.

Dans la présente section, nous allons étudier comment nos autorités entendent réunir l'ensemble des capitaux nécessaires à la réalisation du plan septennal.

L'on avait, au préalable, estimé à 62 milliards de rials les crédits nécessaires à l'exécution du plan. M. Naficy estime que la réunion de cette somme en sept ans dépasse les possibilités du pays. D'ailleurs, écrit-il, nous manquons du capital technique et de la main-d'œuvre nécessaire pour dépenser utilement cette somme dès le premier septennat<sup>2</sup>. Aussi le plan adopté limite-t-il les capitaux à 21 milliards de rials (160 millions de livres sterling), dont un quart à un tiers en devises étrangères. Cette somme sera dépensée par tranches successives de la façon suivante :

<sup>1</sup> Cf. R. Mossé : *Les investissements dans l'économie capitaliste et dans l'économie planifiée* (Revue d'Economie Politique, janvier-février 1934), p. 109.

<sup>2</sup> Cf. M. Naficy : *op. cit.*, p. 7.

1re année	1.800 millions de rials
2e année	2.200 millions de rials
3e année	3.000 millions de rials
4e année	3.500 millions de rials
5e année	3.500 millions de rials
6e année	3.500 millions de rials
7e année	3.500 millions de rials

Comme nous le voyons, les crédits prévus sont distribués sur les sept années du plan, dans un ordre progressif. Ce faisant, on entend éviter l'inflation, qui, si elle se produit, empêchera la bonne exécution du plan. D'autre part, à l'intérieur des crédits des deux premières années du plan, la règle qui préside est la suivante : l'avantage dans la distribution des crédits revient aux activités dont les bénéfices se réalisent dans le plus court laps de temps. Ainsi par exemple, dans le plan agricole, la première place reviendra à des productions telles que le tabac, le coton qui donneront leurs résultats dès les deux premières années du plan. Dans les plans particuliers qui nécessitent une période plus longue pour leur réalisation, on assurera d'abord les crédits à l'étude des problèmes, puis à l'achat des moyens nécessaires à leur réalisation.

L'émission de monnaie nouvelle ne commencera qu'au bout des deux premières années, quand les effets du plan commenceront à se faire sentir.

Ceci dit, comment réunir les fonds nécessaires ? A cette question nous consacrerons un premier paragraphe. Cette question résolue, reste à savoir comment on répartira ces crédits dans chacune des différentes branches économiques et sociales. Ce sera l'objet d'un deuxième paragraphe de cette section.

## I. Moyens d'assurer les crédits

Trois moyens existent, dit M. Naficy, pour réunir les 21 milliards de rials <sup>1</sup> :

1. Institution d'impôts et participation pour tous les fonds nécessaires du budget général de l'État ;
2. Emprunt étranger ;
3. Un moyen terme, qui consiste à combiner les deux moyens précédents.

Recourir à l'un des deux premiers moyens serait, ajoute M. Naficy, désastreux.

Si l'on assurait les 21 milliards nécessaires en recourant aux seuls revenus de l'État, le budget ainsi alourdi, serait en déséquilibre constant. Les impôts augmenteraient et pèseraient trop lourdement sur les contribuables.

Restent alors les emprunts étrangers. Mais ici encore, il y a des inconvénients à certains égards.

Ces deux moyens mis à part, les auteurs du plan ont préféré la troisième solution qui consiste à choisir le juste milieu. On combinera donc au mieux des intérêts nationaux la participation intérieure et extérieure. Cette double participation revient à mettre en œuvre la collaboration du Gouvernement, des Banques, des capitalistes privés et de l'emprunt étranger.

A chacun de ces points, nous consacrerons une mention spéciale <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Idem*, p. 8. Il faut signaler ici que M. Naficy néglige complètement les capitaux privés. Il y revient d'ailleurs plus loin.

<sup>2</sup> *Idem*, pp. 9-13.

## A) *PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT*

Avant le second conflit mondial, les revenus de l'industrie sucrière et des divers monopoles d'Etat, ainsi que les revenus de l'industrie pétrolière servaient à financer la construction de voies de communications, du chemin de fer transiranien, et l'achat des armes. Le budget des dépenses de l'Etat s'élevait à 4.000 millions de rials, assurés par les revenus de la trésorerie, notamment l'impôt. Depuis la guerre, ce budget a doublé et est de l'ordre de 8.000 millions de rials. Mais en valeur réelle, si nous tenons compte du renchérissement de la vie et de la diminution du pouvoir d'achat de notre monnaie, ces budgets ne représentent que 40 % des budgets d'avant-guerre.

Les autorités du plan estiment que le Ministère des Finances peut équilibrer les dépenses de l'Etat avec les revenus habituels, sans même recourir au revenu touché au titre du pétrole. Du reste ce revenu ne représente que la valeur du pétrole exporté et ne peut être considéré comme un revenu normal de l'Etat. Il faut dépenser ce revenu de façon à remplacer la richesse naturelle qui diminue, par une autre richesse. Autrement dit, il faudrait en faire un emploi productif.

C'est pourquoi les auteurs du plan estiment que les devises que nous procure le pétrole doivent être réservées au plan de développement.

D'après les prévisions des experts, les revenus pétroliers de l'Etat s'élèveraient à 8 millions de livres sterling dès l'année prochaine. Aussi bien estime-t-on à environ 60 millions de livres ou 240 millions de dollars (7.800 millions de rials à peu près), la part que l'Etat pourra prendre au financement.

D'un autre côté, l'Etat possède des usines qu'il n'a aucun intérêt à garder. Leur nombre atteint actuellement un total de 110<sup>1</sup>.

Dès 1931, l'Etat iranien avait créé des sociétés commerciales et industrielles. Et si les sociétés commerciales avaient fonctionné tant bien que mal, grâce au monopole du commerce extérieur, il n'en allait pas de même des sociétés industrielles. Celles-ci livrées à la bureaucratie administrative tracassière, marchaient vers la ruine. Et l'on dut remettre leur administration aux divers départements ministériels. Mais l'absence d'un programme de coordination n'était pas faite pour améliorer la situation de ces entreprises étatiques.

Malgré toutes les réformes, leur situation empira pendant le second conflit mondial, et leur production tomba par rapport à l'avant-guerre.

C'est la Banque d'Iran pour l'Industrie et les Mines qui s'occupe de ces entreprises et est chargée de réaliser la transmission de ces usines aux capitalistes privés. Cette vente fournira une source d'environ 1.000 millions de rials. Le produit de vente servira à étendre le capital de la Banque qui se spécialisera davantage dans les opérations de crédit.

Ainsi donc, la participation de l'Etat au plan se chiffre, au cours du septennat, par 240 millions de dollars et 1.000 millions de rials.

## B) *PARTICIPATION DE LA BANQUE NATIONALE*

Pour chaque pays, l'existence d'une encaisse-or n'est profitable que lorsqu'elle permet de faciliter le commerce et la production. Certes, l'encaisse-or, pour soutenir la mon-

<sup>1</sup> Cf. Louis de San : *op. cit.*, p. 1277.

naie, est nécessaire. Elle est aujourd'hui, dans la plupart des pays, de l'ordre de 25 %.

Par suite des événements de guerre, notre encaisse-or dépasse les besoins techniques de la monnaie. Les auteurs du plan font une proposition : 50 % de l'or, des devises et des bijoux seront destinés à former la base de l'émission monétaire ; le reste servirait à augmenter le capital de la Banque Nationale, et serait utilisé à donner des crédits aux institutions officielles ou privées par l'entremise de l'administration du plan.

La situation actuelle de la Banque Nationale est la suivante : pour 6.842 millions de rials en billets de banque en circulation, l'encaisse totale s'élève à 6.400 millions. La Banque peut facilement utiliser 3.000 millions de cette encaisse et augmenter son capital qui passerait de 300 à 3.300 millions de rials, et ouvrir ainsi des crédits aux entreprises chargées d'appliquer le plan.

Les auteurs du plan estiment que la participation en crédits de la Banque Nationale pourra s'élever à 4.500 millions de rials durant le septennat.

### C) *PARTICIPATION DES CAPITAUX PRIVÉS*

Quantité de travaux prévus par le plan pourraient être exécutés par les capitalistes privés. Le but du plan est de diriger les capitaux privés qui sont utilisés à des opérations de spéculation vers des activités productives.

Le plan entend profiter de l'organisation des caisses d'épargne de la Banque Nationale, dont le montant des dépôts s'élève pour l'année 1946-1947 à 660.343.000 de rials <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Bulletin de la Banque Nationale de l'Iran*, juillet 1947.

Le plan propose des mesures pour favoriser l'épargne nationale. Point important car, non seulement l'épargne agit sur la consommation, mais aussi elle permet de mettre à la disposition du pays de nouveaux capitaux.

Il ne s'agit pas ici de pousser les capitalistes à épargner. Ils emploient eux-mêmes leurs capitaux dans les affaires et en tirent des bénéfices suffisants. Ce qu'il faut faire ici, c'est pousser les gens de condition modeste à épargner et à participer aux entreprises du pays, et les empêcher de consommer tous leurs revenus.

Dès 1930, l'épargne était apparue en Iran et, par suite des encouragements nombreux, s'était fortifiée. Le plan septennal reprenant ces données veut étendre le domaine de l'épargne sur une plus grande échelle.

Les résultats peuvent être très appréciables. En effet, les 15 millions d'habitants de l'Iran, se répartissent en 3 millions de familles ayant chacun un revenu moyen de 36 rials par jour. Si chaque père de famille mettait de côté 1 rial par jour, il y aurait dans le pays une épargne journalière de 3 millions de rials<sup>1</sup>.

Aussi, les auteurs du plan prévoient-ils des conditions spéciales pour l'encouragement de l'épargne et pour sa généralisation. Ainsi, pour empêcher la dilapidation des fonds des petits épargnants, le Gouvernement contrôlera l'activité des sociétés dont le capital provient de cette épargne.

D'un autre côté, pour encourager les particuliers à employer leurs capitaux, l'administration du plan proposera des lois pour faciliter la création des sociétés et en même temps pour augmenter les garanties des petits actionnaires.

Les auteurs du plan, dans l'état actuel des choses du

<sup>1</sup> Cf. M. Naficy : *op. cit.*, pp. 61 et suiv.

pays, estiment à 1.000 millions de rials la participation des capitaux privés, somme qui pourra être réunie facilement au fur et à mesure que les capitalistes auront une confiance plus grande en ce qui concerne le plan et son efficacité.

Nous estimons, pour notre part, qu'on aurait dû laisser plus de place à la participation des capitaux privés, puisque le but du plan est de favoriser l'entreprise privée. Ce qui est sûr, c'est que les capitaux auraient été drainés par des conditions d'emploi avantageuses.

#### D) *EMPRUNTS ETRANGERS*

La mise à contribution des trois sources ci-dessus ne pourrait fournir qu'environ les deux tiers des crédits nécessaires à l'exécution du plan. Où trouver l'autre tiers ? C'est ici qu'intervient l'emprunt. Les auteurs du plan proposent d'effectuer un emprunt à la « Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement »<sup>1</sup>.

La somme à emprunter à cette banque s'élève à environ 200 millions de dollars. Mais cet emprunt n'interviendra qu'à partir de la troisième année du plan. De sorte que les résultats des deux premières années nous seront connus et que jusque-là aucun acte irréparable n'aura été accompli à cet égard. Les Pouvoirs publics pourront alors juger de la nécessité de cet emprunt. Dans la négative, le plan sera

<sup>1</sup> Cette Banque dont la constitution fut décidée à la Conférence de Bretton-Woods, doit participer à l'œuvre de la reconstruction et du développement des pays adhérents en collaborant avec les institutions financières privées à la mise à disposition des capitaux nécessaires pour procéder à des investissements productifs. Son capital global, d'un montant de 10 milliards de dollars, est réparti en actions inaliénables de 100.000 dollars chacune. Seul le 20 % de ce capital pourra être employé aux emprunts que la Banque Internationale accordera elle-même ou dans lesquels, elle ne participera que partiellement.

ramené à des limites proportionnées aux possibilités intérieures.

Telles sont les différentes sources de crédits que nous résumerons dans le tableau ci-après :

Participation du Gouvernement :

a) Revenus par l'« Anglo-Iranian Oil Company »	7.800 millions de rials
b) Vente des usines d'Etat	1.000 millions de rials
Participation de la Banque Nationale . . . . .	4.500 millions de rials
Participation des capitaux privés . . . . .	1.000 millions de rials
Emprunt à la Banque Internationale . . . . .	6.700 millions de rials
	<hr/>
Total . . . . .	21.000 millions de rials

Mais il ne suffit pas de réunir cette somme pour exécuter le plan. Encore faut-il en opérer une répartition judicieuse dans le cadre du plan.

Le problème de la répartition des capitaux se pose à plusieurs degrés. Il s'agit d'opérer d'abord une répartition dans le temps, entre les diverses années du Plan. Ensuite, une répartition dans l'espace, entre les diverses régions du pays. Puis vient une répartition selon la nature de la dépense. Enfin, nous avons une répartition selon la branche d'activité envisagée.

Dans chaque cas, des raisons particulières ont poussé les auteurs du Plan à adopter telle répartition plutôt que telle autre.

Voyons maintenant de plus près la répartition des investissements suivant les branches du Plan.

## II. Répartition des capitaux suivant les branches du plan

« La détermination de la masse, écrit M. Mossé, n'est qu'une partie du problème des investissements. Il importe, en outre, au plus haut point, d'étudier la répartition des investissements suivant les différentes branches de l'activité économique qui concourent à la satisfaction des besoins humains »<sup>1</sup>. C'est une question ardue que de répartir les capitaux. A cet égard, le Plan septennal iranien semble se rapprocher davantage des plans quinquennaux soviétiques, en ce sens que les autorités économiques ont fixé « la répartition obligatoire entre les diverses branches, en fonction des objectifs du plan »<sup>2</sup>.

Mais quels principes ont présidé à cette répartition ? Ont été pris en considération, dit M. Naficy : les besoins des différentes branches de notre économie ; la possibilité d'accomplir des réformes en un plus ou moins court laps de temps ; les possibilités des moyens d'exécution technique ; la possibilité d'un bénéfice réalisable en un minimum de temps.

Pour donner une idée du résultat de cette répartition, nous reproduisons ci-dessous le tableau dressé dans le *Texte des dispositions légales* (art. 2) régissant le *Plan septennal*<sup>3</sup> :

<sup>1</sup> Cf. R. Mossé : *op. cit.*, p. 117.

<sup>2</sup> Cf. R. Mossé : *L'économie collective*, Paris, 1939, p. 169.

<sup>3</sup> Voir le texte déjà cité, pp. 1 et suiv.

## CHAPITRE I.

### 1. *Agriculture.*

Etudes et Instituts scientifiques . . . . .	300.000.000 rials
Elevages et lutte contre les maladies des plantes et des animaux . . . . .	1.100.000.000 rials
Protection des richesses nationales comme les forêts, pâturages, etc. . . . .	450.000.000 rials
Développement et amélioration de la production agricole et réformes agraires . . . . .	450.000.000 rials
Irrigation et barrages . . . . .	1.850.000.000 rials
Versement à la Banque Agricole aux fins suivantes :	
Augmentation du capital de la Banque . . . . .	150.000.000 rials
Crédits aux cultivateurs . . . . .	400.000.000 rials
Participation aux capitaux des socié- tés coopératives . . . . .	250.000.000 rials
Machines agricoles et engrais chi- miques . . . . .	300.000.000 rials
	<hr/>
Total . . . . .	5.250.000.000 rials

## CHAPITRE II

### 2. *Chaussées, chemins de fer, ports et aérodromes.*

Chemins de fer . . . . .	2.500.000.000 rials
Construction et asphaltage des routes	1.850.000.000 rials
Ports . . . . .	250.000.000 rials
Aérodromes . . . . .	400.000.000 rials
	<hr/>
Total . . . . .	5.000.000.000 rials

### CHAPITRE III

#### 3. *Industrie et mines.*

Industries textiles . . . . .	1.200.000.000 rials
Sucreries . . . . .	450.000.000 rials
Fonderies . . . . .	450.000.000 rials
Industries chimiques . . . . .	250.000.000 rials
Industries céramiques . . . . .	150.000.000 rials
Industrie du tapis et industries di- verses . . . . .	250.000.000 rials
Mines . . . . .	250.000.000 rials
	<hr/>
Total . . . . .	3.000.000.000 rials

### CHAPITRE IV

#### 4. *Pétrole.*

Capital pour la fondation de la so- ciété de pétrole de l'Iran . . . . .	1.000.000.000 rials
---	---------------------

### CHAPITRE V

#### 5. *P. T. T.*

Perfectionnement des services pos- taux . . . . .	250.000.000 rials
Perfectionnement des services de T. S. F., de radio-diffusion et du téléphone . . . . .	500.000.000 rials
	<hr/>
Total . . . . .	750.000.000 rials

## CHAPITRE VI

### 6. Réformes sociales et urbaines.

Construction des maisons à bon marché . . . . .	1.500.000.000 rials
Crédits aux municipalités pour les canalisations d'eau, l'exploitation des eaux minérales et la création de centrales électriques . . . . .	1.000.000.000 rials
Travaux prophylactiques pour le relèvement de l'hygiène publique . . . . .	1.500.000.000 rials
Aide aux établissements techniques pour formation des techniciens, embauchage des chômeurs dans les travaux productifs et relèvement du niveau des connaissances techniques des ouvriers . . . . .	1.000.000.000 rials
Topographie et statistiques . . . . .	300.000.000 rials
Construction des prisons dans les villes principales . . . . .	200.000.000 rials
Travaux publics divers . . . . .	500.000.000 rials
	<hr/>
Total . . . . .	6.000.000.000 rials
Total des six chapitres . . . . .	21.000.000.000 rials

Pour donner une idée d'ensemble de cette répartition, nous dressons ci-dessous le tableau des pourcentages de chaque rubrique par rapport au total des investissements.

<i>Nature du plan</i>	<i>en millions de rials</i>	<i>%</i>
Agriculture . . . . .	5.250	25
Chaussées, chemins de fer, ports et aérodromes . . . . .	5.000	23,8
Industries et mines . . . . .	3.000	14,28
Pétrole . . . . .	1.000	4,76
P. T. T. . . . .	750	3,57
Réformes sociales et urbaines	6.000	28,57

Avec le problème de la répartition, nous terminons ainsi la question financière telle qu'elle est envisagée par les auteurs du Plan septennal. Il nous faut maintenant essayer d'aborder le problème de la main-d'œuvre tel qu'il est posé dans le cadre de ce plan.

## CHAPITRE V

### ***Examen du problème de la main-d'œuvre***

Cette question de la main-d'œuvre concerne tout le plan iranien, et non seulement l'industrie. Et de ce fait, le plan septennal, s'inspirant des divers plans élaborés dans les pays d'Europe centrale, en France, etc., y fait allusion dans une courte section sans avoir étudié la question. Cet examen du problème lui-même nous conduit à analyser ses aspects particuliers et les conditions de la solution envisagée.

Parmi ces aspects particuliers, il y a lieu d'examiner :

- L'état des besoins en main-d'œuvre ;
- Les causes principales du manque de main-d'œuvre ;
- Les moyens d'accroître les effectifs ;
- La formation professionnelle.

#### **I. Etat des besoins en main-d'œuvre**

L'état général des besoins au cours de la période du plan septennal a été établi par les autorités du plan. A cet effet, les administrations ministérielles intéressées ont été tenues de fournir toutes les indications nécessaires.

Il s'agissait notamment des chiffres sur les besoins de main-d'œuvre en quantité et en qualité, tels qu'ils résul-

taient des niveaux d'activités prévus par le plan septennal.

Il fallait également rassembler les indications concernant les catégories de personnel (hommes et femmes, employés, ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés et manœuvres) des effectifs nécessaires dans le cadre du plan.

Etant donné l'insuffisance des statistiques relatives à la main-d'œuvre et à la population active, il a fallu procéder à des enquêtes statistiques dans chaque secteur et recourir à des estimations. Sur la base de ces procédés, on a pu établir l'état des besoins numériques à satisfaire pour toute la période du plan.

L'ouvrier travaille en moyenne 300 jours par an, et ses salaires se montent en moyenne à 30.000 rials. Sur 10 ouvriers, on peut compter un spécialiste, un demi-spécialiste et 8 manœuvres.

Le tableau des besoins en main-d'œuvre à l'exécution du plan présente les chiffres suivants : <sup>1</sup>

<i>Année du plan</i>	<i>Total des ouvriers nécessaires</i>	<i>Spécialistes</i>	<i>Demi- spécialistes</i>	<i>Manœuvres</i>
1re	45.000	4.500	4.500	36.000
2e	55.000	5.500	5.500	44.000
3e	75.000	7.500	7.500	60.000
4e	92.000	9.200	9.200	83.600

## **II. Causes principales du manque de main-d'œuvre**

Si l'on parle des besoins numériques à satisfaire et du manque de main-d'œuvre en Iran, on est amené forcément à se demander quelles en sont les causes ?

<sup>1</sup> Cf. F. Hoveyda : *op. cit.*, p. 207.

Le cas le plus typique, c'est l'agriculture. On assiste, chez nous aussi, à ce fameux, mais déplorable exode rural depuis déjà bien des années.

Cependant, contrairement à certains pays européens, l'Iran n'a pas besoin de main-d'œuvre pour son agriculture. Il y a là même certains signes de chômage rural déguisé. La plus grande partie de la population iranienne s'occupant d'agriculture, la campagne est généralement surpeuplée. La terre n'offre du travail lucratif qu'à une partie de cette population. Ceux qui travaillent sur les terres bonnes, le font suivant des méthodes anciennes, de sorte que la production par tête de paysan est insuffisante.

Par conséquent, les paysans qui quittent leur terre pour essayer de s'embaucher comme ouvriers dans les grands travaux entrepris par l'Etat, ne sont pas tellement nécessaires à l'agriculture, et leur départ ne prive pas l'économie agricole du pays. Cependant l'appât de salaires fixes peut généraliser le mouvement d'exode et entraîner une crise de la main-d'œuvre. Or, pour parer à cette crise, l'intervention de l'Etat est nécessaire, en vue d'introduire l'utilisation des machines et d'améliorer la condition des agriculteurs.

D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que les paysans qui ont quitté la terre peuvent du jour au lendemain être employés comme ouvriers.

Une autre cause, non moins importante d'ailleurs, est l'abandon des travaux qui exigent un effort physique plus grand et des travaux où les conditions de travail et d'existence sont encore assez négligées ; notons par exemple, les salaires relativement bas, le manque d'habitations convenables des ouvriers occupés dans des manufactures de tissage.

Il est enfin une raison moins stable, due à la guerre et à la présence des armées alliées en Iran. Ces armées

avaient de nombreuses entreprises et ateliers qui occupèrent bon nombre de travailleurs disponibles, dont l'industrie nationale aurait pu profiter.

Telles sont en bref les causes de ce manque de main-d'œuvre. Notons cependant que les entreprises et ateliers créés par les armées étrangères sont actuellement totalement liquidés, et que la main-d'œuvre indigène semi-qualifiée, utilisée par ces organisations de guerre, est à nouveau disponible.

### **III. Moyens d'accroître les effectifs**

Les besoins seront couverts par la mobilisation des éléments suivants : des chômeurs, dont le plan prévoit le dénombrement ; des ouvriers qui ne sont pas occupés actuellement dans des tâches productives, et des travailleurs superflus des administrations, des organismes de distribution, des administrations de diverses entreprises, etc.

Contrairement à certains plans étrangers, et notamment au plan biennal tchécoslovaque<sup>1</sup>, le plan septennal ne veut pas assurer ses besoins en main-d'œuvre en faisant appel aux travailleurs actuellement employés dans des entreprises productives. Mais alors toute cette main-d'œuvre ne sera pas spécialisée. Ici se pose la question de l'éducation technique des travailleurs.

### **IV. La formation professionnelle**

Le manque de main-d'œuvre n'est pas le seul handicap à l'industrie iranienne. Encore faut-il avoir une main-d'œuvre formée, capable de remplir sa tâche professionnelle et accomplir son travail.

<sup>1</sup> *Le plan biennal tchécoslovaque*, La Documentation française, No 717, Paris, 1947, p. 15.

Ici le plan parle d'une organisation d'entraînement technique des travailleurs, mais sans en donner les détails. Cependant nous devons faire mention de quelques centres qui existent et fonctionnent actuellement.

Lorsque sous l'ancien Chah, le Gouvernement décida de créer des industries nationales, l'Iran était un pays essentiellement agricole. Il fallait trouver et préparer une main-d'œuvre industrielle. « C'est ce qui rendit difficile le départ du programme d'industrialisation. Le Gouvernement intervint ici efficacement, en engageant des cadres spécialisés venus de l'étranger, et qui avaient pour principal rôle de former la main-d'œuvre iranienne. En même temps, des écoles et centres d'apprentissage furent constitués. C'est ainsi que la Société des Chemins de fer de l'Etat possède son centre spécial d'apprentissage qui forme cheminots et mécaniciens »<sup>1</sup>. Il existe plusieurs autres écoles professionnelles<sup>2</sup>.

Elles sont nettement insuffisantes. Car l'élément démographique, ainsi que nous venons de le voir, perd beaucoup de sa valeur par suite du défaut de l'organisation d'enseignement technique. L'homme, en effet, ne doit sa supériorité qu'à sa puissance intellectuelle et technique. La distinction qu'on fait généralement entre l'ouvrier qualifié et l'ouvrier non qualifié n'est qu'une illustration de cette vérité.

Nous savons du reste que l'absence de méthode et d'ordre, autant de maux dont l'économie iranienne est le reflet vivant, et dont nous souffrons, sont les signes manifestes d'une insuffisance d'instruction, jointe à une incomplète formation de caractère.

<sup>1</sup> Cf. F. Hoveyda : *op. cit.*, p. 184.

<sup>2</sup> Cf. E.-K. Alami : *op. cit.*, p. 47.

## CHAPITRE VI

### ***Observations critiques***

L'examen critique de l'ensemble du plan septennal iranien est une étude qui dépasse le cadre de notre sujet. Toutefois, il nous a paru indispensable de porter quelques jugements sur certains aspects de ce plan. Dès lors, nous ne nous sommes occupés que de trois questions spéciales : la vente des entreprises d'Etat, les crédits alloués à l'industrie, et enfin la main-d'œuvre.

1. En ce qui concerne la vente des entreprises d'Etat, nous avons vu que les auteurs du plan iranien, pour des raisons diverses, envisageaient la vente de ces biens, l'Etat ne gardant par devers lui qu'un droit de réglementation pour protéger les intérêts des consommateurs et des travailleurs.

Ce projet de vente des entreprises publiques avait déjà suscité maintes controverses en Iran. Certains auteurs estiment que leur vente n'est pas une solution satisfaisante. D'autres se rangent à l'avis de M. Hoveyda qui écrit notamment : « La principale raison qui a poussé les auteurs de notre plan à préconiser leur vente, c'était leur mauvais fonctionnement. Mais autre chose est le fonctionnement, et autre chose le principe. Il ne faut pas les confondre. Il

aurait mieux valu réorganiser seulement ces entreprises »<sup>1</sup>.

Certes, on a vite reconnu que l'absence d'un plan économique général, d'une collaboration plus étroite entre les divers départements ministériels, jointe aux passions politiques, n'étaient pas faite pour améliorer la situation de ces entreprises d'Etat.

D'autre part, il peut paraître étonnant de vouloir vendre les entreprises publiques, constituées au prix d'énormes efforts, aux particuliers. Bien plus, cette intention semble en contradiction avec la planification elle-même.

Nous avons vu que le plan septennal iranien tient compte dans une large mesure de l'initiative privée, mais cette dernière ne suffirait pas dans ce pays, où deux tiers de la population est paysanne, pour développer rapidement l'industrialisation et les travaux d'urbanisme. Grâce à la planification, l'Etat peut réaliser une mécanisation complète et plus rapide que celle résultant de l'initiative privée. C'est justement dans cet ordre d'idées que la nouvelle Turquie — qui présente avec l'Iran une ressemblance de structure économique — a recouru à la nationalisation, en particulier pour hâter l'équipement industriel du pays<sup>2</sup>. « L'industrie d'Etat a été réalisée, là où l'entreprise privée nationale n'aurait pu suffire, pour élaborer des matières fournies par le pays »<sup>3</sup>.

Si les modes d'exploitation les plus fréquemment adoptés par nos gouvernements ne donnaient pas entière satisfaction, cela n'a été dû qu'à l'absence d'un programme

<sup>1</sup> Cf. F. Hoveyda : *op. cit.*, p. 223.

<sup>2</sup> Cf. H. Laufenburger : *L'intervention de l'Etat en matière économique*, Paris, 1939, p. 265.

<sup>3</sup> Cf. J. Saint Germès : *op. cit.*, pp. 31 et suiv.

de coordination. En tous cas, une chose est certaine, les défauts de gestion peuvent être écartés par des réformes adéquates. Il faut combattre la corruption et développer le sens de la responsabilité parmi les fonctionnaires, car enfin, c'est à eux qu'incombe l'exécution du plan.

2. Vient ensuite le problème des crédits alloués à l'industrie. Comme nous l'avons vu, l'agriculture et les voies de communication sont les plus favorisées, puisque ces deux branches de l'économie disposeront des crédits qui représentent respectivement le 25 % et le 23,8 % de l'ensemble des investissements prévus. Tandis que les crédits affectés aux industries et aux mines ne représentent que 14,28 % de l'ensemble des crédits.

Il nous semble que les auteurs du plan se sont montrés très peu prodigues en matière industrielle. Sans doute, leur effort est porté pour développer la production des usines existantes. Mais pour ce qui est de la création de nouvelles entreprises, ils se sont montrés beaucoup plus réservés.

Dans le plan septennal, il est question du passage de l'agriculture extensive à l'agriculture intensive.

Certes, pour porter l'agriculture nationale à un degré plus élevé, il faut augmenter la fertilité de la terre, et améliorer le mode de culture. Comment atteindre ce but ? Afin de pouvoir aider les paysans dans le perfectionnement de la culture des terres, il faut savoir quelles quantités de tracteurs, de moissonneuses, de faucheuses, d'engrais artificiels, etc... seront nécessaires à chaque région. Or, pour avoir des machines et outils agricoles, il faudra créer l'industrie des machines lourdes, de manière à équiper des usines produisant l'outillage agricole nécessaire. En même temps, il faudra exploiter les mines de charbon, de fer et autres minerais. lesquelles alimenteront les hauts-fourneaux.

L'industrialisation de l'Iran est indissolublement liée aux besoins de la paysannerie qui constitue la grande majorité du peuple ; le pivot le plus puissant de l'Etat iranien. Par conséquent, cette industrialisation n'est nullement un but en elle-même, mais elle doit servir à augmenter le bien-être de toutes les couches de la nation, en premier lieu de l'ouvrier et du paysan. Elle est donc une condition préalable à la réalisation d'une meilleure vie pour tous nos travailleurs laborieux.

Mais le plan septennal, tel qu'il se présente à nous, souffre des insuffisances sur lesquelles il nous faut quelque peu insister.

Tout d'abord, pour le développement de chacune des branches de l'industrie, il ne nous est donné que des indications vagues. En ce qui concerne la branche textile, les auteurs du plan indiquent un plafond à atteindre ; pour les raffineries de sucre, industries chimiques, industries diverses, ils prévoient vaguement la création d'usines nouvelles ; dans les rubriques concernant le pétrole, les mines, ils conseillent d'entreprendre des études. Ils ne relèvent pas ici suffisamment l'importance qu'il y aurait pour le pays, d'exploiter nos minerais. Or cette tâche doit être accomplie le plus tôt possible, et il est préférable que les Iraniens y pensent avant que les peuples plus forts ne songent à devenir propriétaires de ces richesses naturelles.

D'un autre côté, il faut noter qu'aucune indication ne nous est donnée sur le critère qui a permis aux auteurs du plan d'établir les attributions des crédits spéciaux à telle ou telle industrie.

Au surplus, nous ne trouvons dans le plan aucune indication sur le nombre de travailleurs nécessaires, sur les préférences et les priorités à donner à telle production sur les autres.

Ce que nous critiquons encore chez les auteurs du plan industriel, c'est leur réserve.

L'industrie moderne, basée surtout sur une production la plus économique possible, avec un maximum de rendement, dépend de la présence et de l'utilisation de sources abondantes à bon marché. C'est pour cela que les pays les plus industrialisés sont ceux où abondent le charbon ou d'autres ressources naturelles.

Les mines de charbon sont assez considérables en Iran pour prédire un avenir brillant à l'industrie métallurgique. De plus, ce pays est très riche en pétrole qui est actuellement l'objet d'une grande exploitation.

D'autre part les forces hydrauliques sont comme les gisements miniers des richesses, à l'exploitation rationnelle desquelles la collectivité toute entière doit s'intéresser<sup>1</sup>.

Or, en Iran, on n'a pas encore prêté beaucoup d'attention à l'exploitation des forces hydrauliques. L'eau est surtout abondante au Nord ; le pays y offre de grandes possibilités pour l'installation d'usines électriques, grâce aux dénivellations accentuées du sol.

Il serait donc utile de rappeler l'intérêt que cette région économique prendrait, si l'équipement en usines électriques était réalisé. Une partie de la ligne de chemin de fer trans-iranienne en profiterait probablement.

En résumé, nous constatons que les auteurs du plan septennal ont construit hâtivement cette partie de ce plan ; pourtant, les industries et les mines auraient dû retenir plus particulièrement leur attention.

<sup>1</sup> Cf. H. Laufenburger : *op. cit.*, p. 39.

3. Reste enfin le problème de la main-d'œuvre. La réalisation des objectifs du plan septennal demande une augmentation de la main-d'œuvre qui a été approximativement évaluée, après examen et rapport des divers secteurs de la production.

Nous avons pu constater que le travail des auteurs du plan iranien était hâtif et incomplet. Si les besoins généraux sont prévus, on ne nous donne aucune indication sur les méthodes d'évaluation employées. Aucune indication non plus en ce qui concerne les besoins de chaque branche. Le plan quinquennal soviétique prévoit « le nombre de travailleurs à occuper dans chaque branche, avec la répartition par sexe et par catégorie de qualification »<sup>1</sup>.

On peut prendre en considération, pour la répartition de la main-d'œuvre entre les diverses branches, soit les besoins, soit l'importance de chacune d'elles. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette question de la main-d'œuvre. Le plan de la main-d'œuvre domine le succès général de tout plan de développement économique, quel que soit le pays envisagé. Un chapitre entier des plans quinquennaux soviétiques lui est consacré<sup>2</sup>.

Nous désirons cependant insister sur le fait qu'on doit contribuer dès à présent à une distribution des travailleurs plus rationnelle qu'auparavant, ce qui signifie de détourner les jeunes des professions dites favorisées, mais suffisamment dotées en effectifs, comme par exemple les secteurs administratifs.

En Iran, depuis que l'industrie et le commerce commencèrent à péricliter par la force des choses, les éléments

<sup>1</sup> Cf. R. Mossé : *Economie collectiviste, op. cit.*, p. 51.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 43.

actifs de la nation, en grand nombre, se tournèrent vers les administrations publiques. L'exemple de certaines carrières gouvernementales brillantes, et surtout l'impossibilité d'exercer les professions libérales (excepté la médecine), firent que bientôt on se détourna des travaux productifs, des travaux techniques, et on n'eut plus qu'un but : trouver une place dans les administrations publiques. D'où ce développement du nombre des fonctionnaires qui a pour résultat d'occuper à des travaux improductifs, non seulement une partie considérable de la main-d'œuvre du pays et de paralyser ainsi toute initiative individuelle, mais également d'élever les jeunes gens dans l'oisiveté et la paresse et de favoriser la vie de parasite.

Il faut décongestionner les administrations et procurer du travail pour chacun selon sa capacité, dans le commerce, l'industrie ou les grands travaux qui sont actuellement en cours de réalisation.

Mais la transformation en Iran d'une économie principalement agricole en un régime économique équilibré, exigera non seulement une redistribution des ressources humaines, mais un développement des connaissances techniques des travailleurs. Ici intervient la question de la formation professionnelle.

Evidemment, le premier objectif de tout système de formation professionnelle est de préparer en Iran un nombre suffisant, mais non excessif de travailleurs de chaque catégorie et de chaque type nécessaires à l'économie nationale, et capables d'accomplir collectivement de la manière la plus efficace, les tâches qui leur seront dévolues dans l'entreprise.

Sans doute, le nombre des industries tend à croître, qui n'exigent qu'une moindre habileté manuelle à cause de la

simplification des opérations et l'usage très général qui s'y est fait des machines automatiques ou semi-automatiques ; telles sont, par exemple, les industries chimiques, les minoteries, les confiseries, etc. Mais à côté de ces industries, il en subsiste d'autres, telles que les constructions mécaniques, le bâtiment, les mines, qui continuent à demander chez un nombre considérable de ceux qui y sont employés, une habileté manuelle acquise au cours d'une longue pratique ; et même dans les industries où la mécanisation semble à première vue exclure le besoin de main-d'œuvre, disposant d'une habileté manuelle très développée, l'entretien de l'outillage et la réparation des machines réclament toujours un corps de spécialistes de plus en plus qualifiés.

L'intérêt porté à la formation professionnelle n'a jamais été aussi grand et aussi intense qu'aujourd'hui. Au cours d'une conférence technique préparatoire, qui s'est réunie à Genève, au siège du Bureau International du Travail, les représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs de vingt pays, ont examiné les problèmes relatifs à la formation professionnelle des adultes en général. On sait que l'ensemble de cette question figura à l'ordre du jour de la dernière Conférence internationale du Travail, soit la 33<sup>e</sup> session <sup>1</sup>.

Ce n'est pas seulement en raison de son rôle dans la vie économique que la formation professionnelle retient aujourd'hui l'attention croissante de la collectivité. A côté des avantages sociaux et économiques qu'elle donne, la formation professionnelle est un puissant facteur de développement intellectuel d'une nation <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Nouvelles du B. I. T. No 9, février 1950, Genève.

<sup>2</sup> Cf. *La Tribune de Genève* du 14 janvier 1948, Genève.

Le rôle que l'enseignement technique exerce sur le développement économique d'un pays est considérable. C'est parce que les différentes nations se sont profondément pénétrées de toute l'importance de ce rôle essentiel, qu'elles ont réservé à la diffusion de l'instruction une attention toute particulière.

Roscher nous donne quelques exemples de l'influence de l'enseignement professionnel sur l'essor industriel des villes. Ainsi, un des éléments essentiels de l'impulsion donnée à l'industrie à Dresde, a-t-il écrit est la création de l'Ecole des Hautes Etudes Techniques<sup>1</sup>.

« La création de l'Académie des Beaux-Arts, à Paris en 1664, et celle de l'Ecole française de peinture à Rome, en 1667, ont été parmi les moyens les plus efficaces d'encouragement à l'industrie d'art parisienne<sup>2</sup>.

De même, l'essor industriel de la ville de Zurich correspond à la création de son Ecole Polytechnique<sup>3</sup>.

Il est donc de la plus haute importance de créer en Iran un système de formation professionnelle répondant aussi bien aux besoins individuels ou collectifs des individus, qu'aux nécessités économiques du pays.

Et il sera, croyons-nous, une des tâches essentielles du plan, de doter notre pays d'une organisation suffisante de l'éducation professionnelle.

<sup>1</sup> Cf. W. Roscher : *L'Economie industrielle*, Paris, 1920, t. I, p. 163.

<sup>2</sup> *Idem*, p. 168.

<sup>3</sup> « On ne dira jamais assez que la supériorité technique suisse est à base de culture : le fameux Polytechnicum de Zurich, dont la réputation est mondiale, plonge ses racines dans un terroir de haute science, qui ne doit point nous dissimuler un esprit pratique instinctivement tourné vers l'application » (cf. A. Siegfried : *La Suisse, démocratie-témoin*, Paris, 1948, p. 79).

En somme, si nous voulions résumer d'un mot toutes les critiques que nous adressons au plan septennal, nous utiliserions le mot insuffisance. Mais un plan est un travail de précision minutieux. Et toute erreur se solderait par des conséquences désastreuses pour l'ensemble de l'économie. C'est pourquoi nous aurions préféré un plan moins étendu à la fois dans le temps et dans l'espace. On aurait pu commencer par une planification de courte durée de certaines branches seulement de l'économie, et préparer ensuite d'autres plans.

## CONCLUSION

L'économie iranienne est essentiellement une économie agricole, donc tributaire de l'étranger, tant pour l'écoulement de ses produits agricoles (céréales, coton brut, laine brute, peaux brutes, gomme adragante, etc.) que pour se procurer des articles manufacturés (textiles, sucre, machines et outils, fer et acier œuvrés, etc.).

List a concrétisé, la situation des pays agricoles dans ce jugement : « Pour la nation purement agricole, même lorsqu'elle communique librement avec des peuples manufacturiers et commerçants, une portion considérable des forces productives et des ressources naturelles demeure oisive et inemployée. Sa culture intellectuelle et politique et ses moyens de défense sont bornés. Elle ne possède ni navigation importante, ni commerce étendu ; sa prospérité, en tant qu'elle résulte du commerce extérieur peut être interrompue, troublée, anéantie par des mesures de l'étranger et par des guerres »<sup>1</sup>.

Cette opinion de List est confirmée par les économistes modernes : ainsi, d'après le professeur Brocard, « L'équilibre d'un pays demande le développement de l'agriculture autant que de l'industrie... L'expérience révèle qu'un pays qui n'a que l'agriculture sans la grande industrie ne saurait, comme l'a montré List, s'élever beaucoup, ni même porter son agri-

<sup>1</sup> Cf. List : *op. cit.*, p. 103.

culture au plus haut degré de perfection<sup>1</sup>. L'établissement d'une économie basée sur le développement de l'agriculture et de l'industrie se justifie par le fait de leur résistance plus efficace aux fluctuations de la conjoncture. Plus la variété des produits est grande, plus la structure économique devient résistante.

La politique de l'équilibre économique, par la coopération de l'industrie et de l'agriculture est, particulièrement pour l'Iran, d'une nécessité absolue. Car notre pays ne pourrait guère aspirer au développement économique et à la prospérité en continuant son ancien système d'échanges.

Au cours de la présente étude, nous n'avons pas seulement démontré qu'il y a nécessité de doter l'Iran d'une industrie nationale ; nous avons encore, et surtout, établi que notre pays se prête à une transformation dans ce sens, et qu'il offre un terrain favorable à un vaste essor industriel.

Par sa politique d'interventionnisme, l'Etat iranien a déjà accompli des réalisations dans le domaine des textiles, du sucre, du ciment et surtout des transports. Cependant l'industrialisation de l'Iran pose des problèmes qui ne peuvent être résolus dans l'espace d'une génération. Car il ne s'agit pas uniquement de surmonter les difficultés techniques que pose l'exploitation du sous-sol. Il faudra trouver les capitaux, former la main-d'œuvre et les cadres, pousser la recherche scientifique et finalement trouver une clientèle à l'étranger, mais aussi et surtout dans le pays.

Et pourtant que de raisons nous avons, soit politiques, soit sociales et morales, d'appeler de tous nos vœux et d'aider de toutes nos forces, la création d'une industrie recon nue viable, marchant de pair avec l'agriculture. L'avenir

<sup>1</sup> Cf. Brocard : *op. cit.*, t. I, p. 91.

du pays est étroitement lié au progrès de son industrie et à la prospérité de son agriculture. Avec le retour de la richesse, nous verrons disparaître les maux qui nous accablent aujourd'hui : misère, corruption, ignorance, etc. Nous espérons et nous sommes persuadés que les prochaines législatures feront preuve d'un effort et d'une énergie encore plus grands dans l'œuvre de la reconstruction nationale et de la protection des intérêts du peuple.

Puisse l'Iran être guidé avec sagesse sur le sentier du progrès.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. OUVRAGES GÉNÉRAUX

- BAUDIN, Louis                    *Manuel d'économie politique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1944.
- BOUVIER-AJAM, Maurice        *Frédéric List, sa vie, son œuvre, son influence*, thèse, Paris, Sirey, 1938.
- BROCARD, Lucien                *Principes d'économie nationale et internationale*, 3 vol., Paris, Sirey, 1929-1931.
- *Les conditions générales de l'activité économique*, Paris, Sirey, 1934.
- CAUVES, Paul                    *Cours d'économie politique*, 4 vol., Paris, Larose et Forcel, 1893.
- CHAUDIEU, Georges            *L'artisanat dans l'économie future*, préface de François Perroux, Paris, Lesfauries, 1943.
- CHAUDIEU, G. et LOYER, P.      *Artisanat et Communauté*, Collection dirigée par François Perroux, Paris, Librairie de Médicis, 1943.
- DAGLAROGLU, Rüstü            *L'industrie textile turque*, thèse de Neuchâtel, Fribourg, Imprimerie de la Gare, 1941.
- DELAISI, Francis                *Les deux Europes*, Paris, Payot, 1929.

- DEMONDION, Pierre *L'artisanat dans l'Etat moderne*, préface de M. Gaëtan Pirou, 2e édition, Paris, Loviton, 1943.
- FISCHER, Louis *L'impérialisme du pétrole*, Paris, Rieder, 1926.
- GAVIT, John Palmer *Opium*, London, Georges Routledge et Son Ltd., 1925.
- GIDE, Ch. et RIST *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, Paris, Sirey, 1944.
- GONNARD, René *Histoire des doctrines économiques*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1943.
- GUILLET, L. *Larousse de l'Industrie et des Arts et Métiers*, Paris, Librairie Larousse, 1935.
- HASSAN, El Sayed *Essai sur une orientation nouvelle de l'économie égyptienne*, thèse, Toulouse, 1928.
- JAMES, Emile *Les réformes d'entreprises*, Paris, Sirey, 1935.
- LAUFENBURGER, Henry *Le commerce et l'organisation des marchés*, Paris, Sirey, 1938.
- *L'intervention de l'Etat en matière économique*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1939.
- LIST, Frédéric *Système national d'économie politique* (traduit de l'allemand par H. Richelot), Paris, Cappelle, 1857.

- MANOILESCO, Mihaïl *Théorie du protectionnisme et de l'échange international*, Paris, Giard, 1929.
- *Le siècle du corporatisme*, Paris, Félix Alcan, 1938.
- MANTOUX, Paul *La révolution industrielle du XVIIIe siècle*, thèse, Paris, Société nouvelle de Librairie et d'Édition, 1905.
- MORINI-COMBY *Mercantilisme et protectionnisme*, Paris, Félix Alcan, 1930.
- MOSSÉ, Robert *L'économie collectiviste*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1939.
- *Economie et législation industrielles*, préface de W. Oualid, Paris, AUFIER, Editions Montaigne, 1940.
- OZBEK, Sait Emin *La Sümmer Bank et l'industrialisation de la Turquie sous la République*, thèse de Lausanne, Lyon, Imprimerie du Salut Public, 1938.
- OULES, Firmin *Essai sur la théorie de l'échange international*, thèse, Paris, Sirey, 1934.
- PARIS, Gustave *Le prix de revient dans l'industrie*, Neuchâtel, Paris, Editions Delachaux et Niestlé S. A., 1940.
- PIROU, G. et BYÉ, M. *Les cadres de la vie économique. La technique et le Droit. Le capitalisme. L'industrie*, Paris, Sirey, 1940.

- PROKOPOVICZ, S. N. *L'industrialisation des pays agricoles et la structure de l'économie mondiale après la guerre* (traduit du russe par N. Nicolsky), Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1946.
- REBOTIER, Maurice *Les participations bancaires à l'industrie*, thèse, Paris, Sirey, 1935.
- REBOUD, Paul *Précis d'économie politique*, 2 vol., Paris, Dalloz, 1939.
- REITHINGER, A. *Le visage économique de l'Europe* (traduit de l'allemand par Claude Bourdet), préface d'André Siegfried, Paris, Payot, 1937.
- ROSCHER, Wilhelm *L'économie industrielle* (traduit par P. Hallier), 2 vol., Paris, 1921.
- ROSSET, Paul-René *Progrès technique et prospérité économique*, Aarau, H. R. Sauerlaender et Cie, éditeurs à Aarau, 1938.
- SCHEURER, Frédéric *Planisme économique et Hautes études commerciales*, Paris, Sirey, 1938.
- SCHMOLLER, Gustave *Principes d'économie politique* (traduit de l'allemand par G. Platon), 2 vol., Paris, Giard et Brière, 1905.
- SCHUMPETER, Joseph *La théorie de l'évolution économique*, Introduction de M. François Perroux, traduction de M. Jean-Jacques Anstett, Paris, Dalloz, 1935.
- SIEGFRIED, André *La Suisse démocratie-témoin*, Paris, Editions de la Colonne Vendôme, 1948.

- STRAT, Aurélian Z. *Des possibilités de développement industriel de la Roumanie*, thèse, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1932.
- TRUCHY, Henri *Cours d'économie politique*, Paris, Sirey, 1929-1934.
- WAGEMANN, Ernest *La stratégie économique* (traduit de l'allemand par René Ziller), Paris, Payot, 1938.

## II. OUVRAGES AYANT TRAIT A L'IRAN

- AFCHAR, Hassan *L'organisation du crédit rural en Iran*, thèse, Paris, Librairie technique et économique, 1937.
- AFSCHAR, Mahmoud *La politique européenne en Perse*, thèse de Lausanne, Berlin, Inranchähr, 1921.
- AHMADI, Abolghassem *Le chemin de fer transiranien, son rôle politique et économique*, thèse, Fribourg, Imprimerie St-Paul, 1945.
- ALAMI, Ebrahim-Khalil *Le redressement économique de l'Iran*, thèse, Paris, Imprimerie Artistique Moderne, 1939.
- AMINI, Ali *L'institution du monopole du commerce extérieur en Perse*, thèse, Paris, Rousseau et Cie, 1932.
- AUBIN, Eugène *La Perse d'aujourd'hui*, Paris, Armand Colin, 1908.

- AZAMI, Zangueneh (Abdul-Hamid) *Le pétrole en Perse*, thèse, Paris, Librairie technique et économique, 1933.
- BÉRARD, Victor *Révolution de la Perse*, Paris, Armand Colin, 1910.
- BLANCHARD, R. *Asie occidentale, Géographie universelle*, tome VIII, Armand Colin, Paris, 1929.
- CROIZIER (E. Cazimir le Cte de) *Les intérêts européens en Asie — La Perse et les Persans*, Paris, 1873.
- CURZON, G. N. (Lord) *Persia and the Persian question*, 2 vol., London, Longmans, Green and Co., 1892.
- DJAMALZADEH, M. A. *L'évolution économique et sociale du Nouvel Iran (étude non éditée)*, Bibliothèque du B. I. T., Genève.
- DJAZAËRI, Ch. *La crise économique mondiale et ses répercussions en Iran*, thèse, Paris, Librairie technique et économique, 1938.
- EHTÉCHAM (Hessamed-Dine Khan) *La situation économique et historique de la Perse contemporaine depuis 1900 jusqu'à nos jours*, thèse, Montpellier, 1930.
- ESFANDIARY, Amir *Les propriétés et entreprises de l'Etat iranien*, thèse, Genève, Imprimerie Genevoise, 1945.
- FATEH, Mostafa *The economic position of Persia*, London, P. S. King, 1926.
- FURON, Raymond *La Perse*, Paris, Payot, 1938.

- GEORGE, Pierre *URSS — Haute Asie — Iran*, Paris, 1947.
- GOBINEAU (Comte Arthur de) *Trois ans en Asie, de 1855 à 1858*, 2 vol., Paris, Grasset, 1922.
- HOVEYDA, Freydoun *Un essai de planification de l'économie iranienne*, thèse, Paris, 1948.
- KAZÉMI, Parviz Khan *Le commerce extérieur de la Perse*, Paris, Arthur Rousseau, 1930.
- KÉCHAVARZ, Khadijeh *La protection du travail des femmes et des enfants en Perse*, thèse, Toulouse, Imprimerie F. Boisseau, 1934.
- KHORASSANI, Hadi *Le régime douanier de l'Iran*, thèse, Paris, Loviton, 1937.
- KIA, Abbass Chamseddin *Essai sur l'histoire industrielle de l'Iran*, thèse, Paris, Maurice Lavergne, imprimeur, 1939.
- MATINE-DAFTARY (Ahmed Khan) *La suppression des capitulations en Perse*, thèse de Lausanne, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1930.
- MEHRAN, Mahmoud *Le problème du relèvement des niveaux d'existence en Iran et l'action coopérative*, thèse, Genève, Georg et Cie, 1940.
- MOCHAVER, Fazlollah *L'évolution des finances iraniennes*, thèse, Paris, 1924.
- MOSCHAR, Gadimy (Hossein Khan) *Les finances publiques de la Perse*, thèse, Paris, 1922.
- NAFICY (Mocharrafod-Dovleh, K. H.) *Impôt et la vie économique en Perse*, thèse, Paris, 1924.

- NAKHAI, M. *Le pétrole en Iran*, Bruxelles, Editions J. Félix, 1938.
- NAVAI, Hossein *Les relations économiques irano-russes*, thèse, Paris, Domat - Montchrestien, 1935.
- PEYAMIRAS, Parviz *Méthodes d'interventionnisme économique en Iran*, thèse, Genève, Imprimerie Genevoise, 1944.
- POUR HOMAYOUN, A.-A. *La Banque Nationale de l'Iran et son rôle dans le développement économique du pays*, thèse, Paris, Loviton, 1937.
- SAINT GERMES, J. *L'Etat capitaliste*, chap. VII, *L'Iran*, Paris, Sirey, 1937.
- SANDJABI, Karim *Essai sur l'économie rurale et le régime agraire de la Perse*, thèse, Paris, Domat - Montchrestien, 1934.
- SIASSI, Ali-Akbar *La Perse au contact de l'Occident*, thèse, Paris, Leroux, 1934.
- SOTOUDEH, Hassan *L'évolution économique de l'Iran et ses problèmes*, thèse, Paris, Librairie technique et économique, 1937.
- VIVIEN de St. MARTIN *Nouveau Dictionnaire de géographie universelle*, t. IV, Paris, 1890.

### III. REVUES

*Revue Economique Internationale*  
(Bruxelles)

- DELAÏSI, François *Les deux Europes*, 1928, t. III, p. 7.

- FRANGÈS, Otto *L'industrialisation des pays agricoles du sud-est de l'Europe*, 1928, t. III, p. 27.
- MANOILESCO, Mihail *L'équilibre économique européen*, 1930, t. IV, p. 211.
- NIKITINE, B. *La structure économique de la Perse*, 1931, t. III, p. 591.
- RÜPKE, Wilhelm (Dr) *Industrialisation des pays agricoles. Problèmes scientifiques*, 1938, t. III, p. 79.

*Revue d'Economie Politique*  
(Sirey, Paris)

- BROCARD, Lucien *Nouveaux fondements du protectionnisme industriel*, 1933, vol. XLVIII, p. 380.
- CAUWÈS, Paul *L'économie politique nationale*, 1898, vol. XII, p. 97.
- FAUGERAS, Jacques *De la distinction entre l'agriculture et l'industrie*, 1930, vol. XLN, p. 1431.
- MOSSE, Robert *Les investissements dans l'économie capitaliste et dans l'économie planifiée*, 1934, vol. XLVIII, p. 97.

*Revue d'Histoire Diplomatique*  
(Paris)

- GAUTHIER, Alexandre *L'Iran moderne*, 1938, p. 502.

*Revue Politique et Parlementaire*  
(Paris)

FROMONT, Pierre      *La division internationale du travail  
et la reconstruction économique de  
l'Europe*, 1931, t. III, p. 233.

IV. PÉRIODIQUES

- Almanach Pars* (en Persan), Téhéran.  
*Annuaire statistique de la S. d. N.*, Genève.  
*Bulletin de la Banque Nationale de l'Iran*, Téhéran.  
*Bulletin commercial belge* (Moniteur du Commerce Extérieur  
Belge), Bruxelles.  
*Etudes et conjonctures. Economie mondiale*, Paris, Presses  
Universitaires de France).  
*France illustration* (revue hebdomadaire), Paris.  
*Gazette de Lausanne*, Lausanne.  
*Informations économiques* (Office suisse d'Expansion commer-  
ciale), Lausanne.  
*Information sociale du B. I. T.*, Genève.  
*Journal Ettelaât* (en persan), Téhéran.  
*Journal de Genève*, Genève.  
*Revue commerciale et économique*. Service de la Publication  
du Ministère iranien du Commerce et de l'Industrie,  
Téhéran.  
*Revue du Travail*. Service de la Publication du Ministère  
iranien du Travail, Téhéran.  
*Série législative du B. I. T.*, Genève.  
*Statistique de l'Administration Générale des Douanes*, Téhé-  
ran.  
*Statistique industrielle du Ministère du Travail*, Téhéran.

## U. DOCUMENTS DIVERS

HILGERDT, Folke

*Industrialisation et Commerce extérieur*, Société des Nations, Genève, 1945.

*L'industrie textile dans le monde. Problèmes économiques et sociaux*, 2 vol. (publication du B. I. T., série B, No 27, Genève, 1937).

*Iran d'hier et d'aujourd'hui*, Service de presse de l'Ambassade de l'Iran, Paris, 1950.

*La loi du Travail et ses Règlements*, Service de l'Information du Ministère du Travail, Téhéran, 1947.

NAFICY, Mocharraf (Dr) *Rapport préliminaire sur le Plan septennal* (en persan), Téhéran, 1947.

*Le Plan économique de la Grande-Bretagne pour 1947*, No 589 (série européenne — LXXXVI), Paris, 1947.

*Le Plan biennal tchécoslovaque. La documentation française*. Notes documentaires et études, No 717 (série européenne — CIII), Paris, 1947.

*Plan quinquennal du développement de l'économie nationale de la République Fédérative Populaire de Yougoslavie*, 1947-1951, Béograd, 1947.

NAFICY, Mocharraf (Dr) *Rapport de la Commission d'enquête sur la production de l'opium en Perse* (Publ. S. d. N., 1926, XI, 10, Genève).

*Recueil des lois iraniennes.*

*Recueil des Traités de la S. d. N.*

*Texte des dispositions légales régissant le Plan septennal* (ordonnance impériale du 3 esfand 1927), Téhéran, 1949.

VOZNESENSKI, N. A. *Le plan quinquennal de l'U. R. S. S., 1946-1950*, Paris, Éditions sociales, 1946.

## TABLE DES MATIÈRES

Avertissement terminologique . . . . .	9
Introduction . . . . .	11

### PREMIERE PARTIE

#### *Exposé sommaire des conditions de l'Iran Son histoire économique*

#### CHAPITRE I :

<i>Milieu géographique . . . . .</i>	17
--------------------------------------	----

#### CHAPITRE II :

<i>Conditions économiques de l'Iran durant le XIXe siècle . . . . .</i>	21
I. L'agriculture . . . . .	22
II. L'industrie . . . . .	23
III. Le commerce . . . . .	26

### DEUXIEME PARTIE

#### *Etat actuel de l'industrialisation de l'Iran*

#### CHAPITRE I :

<i>Programme de reconstruction économique . . . . .</i>	33
I. Encouragement et protection de l'initiative privée . . . . .	35
A) Les mesures d'encouragement et de contrôle de l'Etat . . . . .	35
B) Le financement . . . . .	37
C) La politique protectionniste . . . . .	44

II. Participation directe de l'Etat à l'œuvre de l'industrialisation . . . . .	48
A) Crédit budgétaire . . . . .	48
B) L'Etat en tant que créateur et exploitant direct des industries . . . . .	50
 CHAPITRE II :	
<i>Modernisation des procédés agricoles et extension de certaines cultures en rapport avec le développement industriel . . . . .</i>	52
 CHAPITRE III :	
<i>Les transports . . . . .</i>	67
I. Le réseau routier . . . . .	67
II. Le réseau ferré . . . . .	72
 CHAPITRE IV :	
<i>Les industries modernes . . . . .</i>	80
I. Caractères généraux . . . . .	80
II. Industrie des textiles . . . . .	81
III. Industrie alimentaire . . . . .	87
A) Le pétrole . . . . .	87
B) Autres industries alimentaires . . . . .	90
IV. Industrie des allumettes . . . . .	91
V. Industrie du ciment . . . . .	92
VI. Industrie du Sous-sol . . . . .	93
A) Le pétrole . . . . .	94
B) Autres minerais importants . . . . .	105
 CHAPITRE V :	
<i>L'artisanat indigène . . . . .</i>	110
I. Caractères généraux . . . . .	110
II. Décadence et rénovation . . . . .	112
III. De l'utilité de la création des coopératives artisanales . . . . .	119

## TROISIEME PARTIE

### *Effets de l'industrialisation de l'Iran*

#### CHAPITRE I :

<i>L'industrialisation et l'économie nationale iranienne</i>	127
I. La tendance au développement de l'économie complexe	127
II. Les avantages de l'industrialisation de l'Iran	130

#### CHAPITRE II :

<i>L'industrialisation et la population iranienne</i>	137
I. Etat actuel de la population iranienne	138
II. La population et son influence sur la collaboration nationale	142

#### CHAPITRE III :

<i>Régime du travail industriel</i>	145
-------------------------------------	-----

## QUATRIEME PARTIE

### *Perspectives d'avenir : Plan septennal du développement économique*

#### CHAPITRE I :

<i>Sa genèse</i>	157
------------------	-----

#### CHAPITRE II :

<i>Caractères généraux</i>	161
----------------------------	-----

#### CHAPITRE III :

<i>Plan de développement des forces productives</i>	164
I. Le plan et l'agriculture	164
II. Le plan et l'industrie	166

III. Le plan et les grands travaux . . . . .	168
IV. Le plan et le commerce . . . . .	169
CHAPITRE IV :	
<i>Le financement du plan</i> . . . . .	171
I. Moyens d'assurer les crédits . . . . .	174
A) Participation du Gouvernement . . . . .	174
B) Participation de la Banque Nationale . . . . .	175
C) Participation des capitaux privés . . . . .	176
D) Emprunts étrangers . . . . .	178
II. Répartition des capitaux suivant les branches du plan . . . . .	180
CHAPITRE V :	
<i>Examen du problème de la main-d'œuvre</i> . . . . .	185
I. Etat des besoins en main-d'œuvre . . . . .	185
II. Causes principales du manque de main-d'œuvre . . . . .	186
III. Moyens d'accroître les effectifs . . . . .	188
IV. La formation professionnelle . . . . .	188
CHAPITRE VI :	
<i>Observations critiques</i> . . . . .	190
Conclusion . . . . .	200
Bibliographie . . . . .	203